



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services Branch

395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Bibliothèque nationale
du Canada

Direction des acquisitions et
des services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N4

Your file - Votre référence

Our file - Notre référence

NOTICE

The quality of this microform is heavily dependent upon the quality of the original thesis submitted for microfilming. Every effort has been made to ensure the highest quality of reproduction possible.

If pages are missing, contact the university which granted the degree.

Some pages may have indistinct print especially if the original pages were typed with a poor typewriter ribbon or if the university sent us an inferior photocopy.

Reproduction in full or in part of this microform is governed by the Canadian Copyright Act, R.S.C. 1970, c. C-30, and subsequent amendments.

AVIS

La qualité de cette microforme dépend grandement de la qualité de la thèse soumise au microfilmage. Nous avons tout fait pour assurer une qualité supérieure de reproduction.

S'il manque des pages, veuillez communiquer avec l'université qui a conféré le grade.

La qualité d'impression de certaines pages peut laisser à désirer, surtout si les pages originales ont été dactylographiées à l'aide d'un ruban usé ou si l'université nous a fait parvenir une photocopie de qualité inférieure.

La reproduction, même partielle, de cette microforme est soumise à la Loi canadienne sur le droit d'auteur, SRC 1970, c. C-30, et ses amendements subséquents.


Canada

Université d'Ottawa
Faculté des Arts
Département de Linguistique

LA LOI TOBLER-MUSSAFIA EN ANCIEN FRANCAIS ET EN ANCIEN ITALIEN

Thèse de Maîtrise présentée par Sonia Alberton

Thèse dirigée par
le professeur P. Hirschbühler

 Sonia Alberton, Ottawa, Canada, 1992



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services Branch

395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Bibliothèque nationale
du Canada

Direction des acquisitions et
des services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N4

Your file *Votre référence*

Our file *Notre référence*

The author has granted an irrevocable non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of his/her thesis by any means and in any form or format, making this thesis available to interested persons.

L'auteur a accordé une licence irrévocable et non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de sa thèse de quelque manière et sous quelque forme que ce soit pour mettre des exemplaires de cette thèse à la disposition des personnes intéressées.

The author retains ownership of the copyright in his/her thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without his/her permission.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège sa thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

ISBN 0-315-85805-2

Canada



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

REMERCIEMENTS

Je désire remercier ici toutes les personnes qui, directement ou indirectement, ont contribué à la réalisation de cette thèse.

Je remercie les professeurs Luigi Rizzi, Adrianna Belletti et Ian Roberts pour m'avoir initié à la grammaire générative et m'avoir encouragée tout au long de mes études à l'université de Genève.

Je remercie tout particulièrement le professeur Paul Hirschbühler sans qui cette thèse ne se serait pas faite à l'université d'Ottawa. Je le remercie pour son accueil, son aide, pour l'intérêt qu'il porte à mes recherches et pour ses précieux commentaires.

Mes remerciements vont également au professeur Jean-Marc Authier et à Mlle Raffaella Zanuttini pour leur aide et leurs commentaires.

Je désire aussi remercier l'Ecole des Etudes Supérieures et de la Recherche pour la bourse de maîtrise et pour l'exemption des frais de scolarité pour étudiants étrangers dont j'ai bénéficié durant l'année 1991, le département de linguistique pour m'avoir offert un assistantat départemental et M. Hirschbühler pour m'avoir fait profiter des subventions qui lui ont été accordées durant l'année 1991.

Enfin, un merci tout particulier à mon père, ma mère, Sylvie, Sandra, Fabio, à ma famille, aux amis merveilleux de Genève et d'Ottawa qui m'ont appuyée durant la réalisation de cette thèse.

LISTE DES ABBREVIATIONS

Antinucci et Marcantonio,	F. Antinucci et A. Marcantonio, "I meccanismi del mutamento diacronico d'ordine dei pronomi clitici in italiano"
Auc.,	<i>Aucassin et Nicolette.</i>
Benincà,	P. Benincà, "L'ordine delle parole nelle lingue romanze medievali"
Ch.,	<i>La Chanson de Roland</i>
D.,	G. Boccaccio, <i>Il Decameron.</i>
De Kok,	Ans de Kok, <i>La Place du Pronom Personnel Régime Conjoint en Français: une Etude Diachronique.</i>
Foulet,	L. Foulet, <i>Petite syntaxe de l'ancien français.</i>
Fubini,	M. Fubini, <i>Novellino e conti del 200.</i>
Mand.,	<i>La Mandragola.</i>
Nov.,	<i>Il Novellino</i>

- P., *Le Conte du Graal ou Perceval*
- Sch., A. Schiaffini, *Testi fiorentini del Duecento e dei primi del Trecento.*
- Segre et Marti, C. Segre et M. Marti, *La Prosa del Duecento.*

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABBREVIATIONS

INTRODUCTION

PARTIE I: LES PRONOMS CLITIQUES

- Section 1.1. Présentation générale
- Section 1.2. Situation du français moderne
- Section 1.3. Situation de l'italien moderne

PARTIE II: LES PRONOMS CLITIQUES EN FRANCAIS ET EN ITALIEN ANTIQUE

- Section 2.1. Clitiques et verbes non-tensés
- Section 2.2. Clitiques et verbes tensée
- Section 2.3. Evolution: passage de l'enclise à la proclise

PARTIE III: PHENOMENE V2

- Section 3.1. Introduction
- Section 3.2. Présentation générale
- Section 3.3. Phénomènes syntaxiques liés à V2
 - Section 3.3.1 XPs préverbaux ne sont pas des éléments disloqués ou topicalisés
 - Section 3.3.2 Asymétrie racine/enchâssé de *pro*
 - Section 3.3.3 Enclise des clitiques objets (Loi Tobler-Mussafia)

PARTIE IV: LA LOI TOBLER-MUSSAFIA

- Section 4.1. Phrases assertives
- Section 4.2. Phrases subordonnées
- Section 4.3. Phrases interrogatives
- Section 4.4. Verbe au mode impératif
- Section 4.5 Phrases négatives

PARTIE V: PROBLEMES SOULEVES PAR NOTRE ANALYSE

- Section 5.1. Introduction
- Section 5.2. Contrainte sur la Préservation de la Structure (Emonds (1976))
- Section 5.3. ECP
- Section 5.4. Théorie de l'Excorporation (Roberts (1989))

PARTIE VI: ELEMENTS DE REPOSES

PARTIE VII: CONCLUSIONS

PARTIE VII: REMARQUES SUR L'INFINITIF

INTRODUCTION

Dans ce travail nous discuterons d'un phénomène syntaxique observé dans la syntaxe de l'ancien français par Tobler en 1875 et dans celle de l'italien antique (c'est-à-dire le florentin) par Mussafia en 1886, phénomène syntaxique connu aujourd'hui sous le nom de Loi Tobler-Mussafia.

Cette Loi Tobler-Mussafia concerne un fait important de la syntaxe du français et de l'italien antique (1100-1300) c'est-à-dire la position des clitiques objets dans la séquence linéaire superficielle. Tobler constate qu'en ancien français la distribution syntaxique des clitiques objets était fort différente de celle que l'on observe aujourd'hui en français contemporain. Mussafia, quelques années plus tard, fera la même constatation en ce qui concerne l'italien antique.

Dans ces deux langues médiévales il existait, à cette époque, une loi concernant la distribution syntaxique des clitiques objets qui, dans les phrases principales tensées, force la réalisation de ces pronoms en position postverbale lorsque le verbe est le premier constituant de la phrase, loi qui n'a plus d'application aujourd'hui dans la grammaire du français et de l'italien moderne. Cette Loi Tobler-Mussafia, très productive dans les textes français et italiens du XII-XIIIe siècle, a commencé à s'affaiblir au cours du XIIIe siècle pour le français et au cours du XIVE pour l'italien. C'est en effet à cette époque que l'on observe les premières violations de cette loi.

Pour l'ancien français les textes étudiés dans ce travail sont principalement la *Chanson de Roland*, texte du XIIe siècle, "Perceval ou Le Conte du Graal" dans *Les Romans de Chrétien de Troyes*, texte de la fin du XIIe siècle et *Aucassin et Nicolette*, texte que l'on situe soit dans le dernier quart du XIIe siècle, soit dans la première moitié du XIIIe siècle.

En ce qui concerne l'italien antique notre analyse se base essentiellement sur l'étude du *Novellino*, texte du début du XIIIe siècle qui est le premier texte (en prose narrative) d'italien vulgaire (ou florentin antique), sur le *Decameron* de Boccaccio, texte de la première moitié du XIVe siècle et sur la *Mandragola* de Macchiavelli, texte du début du XVIe siècle.

Un grand nombre d'exemples sont également tirés de l'ouvrage de Ans de Kok (1985) *La Place du Pronom Personnel Régime Conjoint en Français: une Etude Diachronique*, ainsi que de l'article de Benincà (1989) " L'ordine delle parole nelle lingue romanze medievali".

Dans la première partie de ce travail nous expliquerons brièvement ce que l'on entend par pronoms clitiques, pronoms que l'on distingue de ceux toniques car ils ont des comportements syntaxiques très différents. Kayne (1975) constate que les pronoms clitiques (ou clitiques) ont les caractéristiques suivantes:

- i ils ne peuvent être séparés du verbe
- ii ils ne peuvent être modifiés
- iii ils ne peuvent être associés
- iv ils ne peuvent être accentués (ils sont atones)
- v ils contrastent avec la série tonique (moi, toi...)
- vi ils subissent des changements phonétiques non applicables aux syntagmes nominaux, comme l'élision par exemple

Nous verrons qu'en français moderne les clitiques objets précèdent toujours le verbe et cela indépendamment de la nature finie ou non finie du verbe (la seule exception à cette règle est le cas de l'impératif) alors qu'en italien moderne les clitiques objets précèdent le verbe lorsque celui-ci est tensé mais suivent le verbe lorsque celui-ci est non-tensé.

Dans la deuxième partie, nous constaterons que la distribution des clitiques objets en français et en italien antique n'est pas la même que celle l'on observe aujourd'hui dans

ces deux langues. A cette époque la distribution de ces éléments était régie par la Loi Tobler-Mussafia, loi qui s'applique dans les contextes suivants:

- i l'enclise (la postposition du clitique) est constante lorsque la séquence superficielle [clitique + Vfléchi] n'est précédée par aucun constituant
- ii l'enclise des clitiques objets est constante lorsque la séquence superficielle [clitique + Vfléchi] se trouve en position initiale d'une phrase coordonnée de manière asyndétique à la phrase précédente
- iii l'enclise des clitiques objets est constante en italien antique mais exclue (ou rare) en ancien français lorsque la séquence superficielle [clitique + Vfléchi] se trouve en position initiale d'une phrase coordonnée à la phrase précédente par une conjonction de coordination.
- iv l'enclise des clitiques objets alterne avec la proclise (postposition) en italien antique mais est exclue en ancien français lorsque la séquence [clitique + Vfléchi] débute une phrase principale précédée d'une subordonnée

En résumé, le clitique objet suit le verbe tensé en français et en italien antique si la séquence superficielle [clitique + Vfléchi] est le premier constituant de la phrase (Loi Tobler-Mussafia); dans tous les autres cas, le clitique objet précède le verbe comme c'est encore le cas aujourd'hui dans ces deux langues.

Cette Loi Tobler-Mussafia, productive durant le XIIe et XIIIe siècle, a commencé à disparaître au cours du XIIIe siècle pour le français et au cours du XIVE siècle pour l'italien.

Dans la troisième partie, étant donné que l'analyse proposée ici de la Loi Tobler-Mussafia, analyse basée sur l'article de Benincà (1989), est liée au phénomène V2, nous exposerons ce que l'on entend par phénomène V2.

Les langues germaniques (à part l'anglais moderne) sont des langues qui placent le verbe fléchi en deuxième position en Structure de Surface dans les phrases principales. Cet ordre V2 est le résultat du déplacement du verbe fléchi en C et du déplacement d'un XP en position spécifieur de CP.(analyse proposée par Den Besten en 1977)

Le français et l'italien moderne ne sont pas aujourd'hui des langues où le verbe doit apparaître en deuxième position, mais, si l'on observe les textes français et italiens du XIII^e on constate que cela a pourtant été le cas à cette période.

L'analyse que nous adopterons pour rendre compte du phénomène V2 se base sur les travaux de Tomaselli (1989) et Roberts (1990).

Nous verrons que de ce phénomène V2 découlent les phénomènes syntaxiques suivants (phénomènes qui ont disparu aujourd'hui dans la syntaxe de ces deux langues) :

- i le constituant préverbal en position spécifieur de CP n'est pas un élément disloqué à gauche ou topicalisé
- ii il y a une asymétrie entre phrases principales et subordonnées en ce qui concerne la distribution des sujets nuls (*pro*)
- iii les pronoms clitiques objets n'apparaissent jamais en début de phrase assertive principale

Dans la quatrième partie, nous proposerons une analyse de la Loi Tobler-Mussafia, analyse basée sur l'article de Benincà (1989). La Loi Tobler-Mussafia est traitée par Benincà en termes de déplacement du verbe. Elle propose qu'en italien et en français antique le verbe se déplace en C et que la position de spécifieur de CP ne peut rester vide lorsque le verbe fléchi est en C. S'il n'y a aucun autre élément susceptible d'occuper cette position alors le verbe se déplacera lui-même en position de spécifieur de CP laissant ainsi le clitique en position plus basse dans la structure syntagmatique. En d'autres termes nous dirons, suivant ainsi la proposition de Tomaselli (1989), que C possède en ancien français et en italien antique un trait d'accord AGR qui force le mouvement de V à C. Le

déplacement d'AGR en C implique du même coup la montée du clitique en C étant donné que AGR est la tête fonctionnelle à laquelle s'adjoignent les clitics (Belletti (1990)). Nous dirons également qu'étant donné la condition suivante proposée par Roberts (1990) qui dit qu'« une tête contenant AGR doit avoir un spécifieur rempli », si aucun élément n'occupe la position spécifieur de CP, alors le verbe se déplacera lui-même dans cette position laissant ainsi les clitics objets en position postverbale.

Dans la cinquième partie, nous verrons que l'analyse de Benincà qui nous a permis d'expliquer un grand nombre de données du français et de l'italien antique, soulève cependant un certain nombre de problèmes, problèmes liés à la Contrainte sur la Préservation de la Structure (Emonds (1976)), à ECP ou à la Minimalité Relativisée de Rizzi (1989), ainsi qu'à la théorie de l'Excorporation de Roberts (1989).

L'analyse de l'enclise des clitics objets proposée dans la quatrième partie implique qu'en français et en italien antique un X^0 (le verbe fléchi) se déplace dans une position de projection maximale, la position spécifieur de CP, mouvement qui viole la Contrainte sur la Préservation de la Structure.

Cette analyse ne respecte pas non plus la Condition de Minimalité Relativisée de Rizzi. En effet, le clitique, un X^0 , est un Gouverneur Potentiel Typique pour la trace du verbe qui intervient dans une chaîne X^0 et qui c-commande la trace du verbe. La Minimalité Relativisée n'est pas respectée, ce qui entraîne une violation d'ECP étant donné que la trace du verbe n'est pas proprement gouvernée.

Finalement Roberts (1989) propose que l'excorporation est impossible si le premier mouvement de tête-à-tête est motivé par un trait de sélection morphologique, c'est-à-dire s'il s'agit d'un cas d'incorporation par substitution sélectionnée, car ECP est violé. Dans notre analyse la montée du verbe en C est motivée par la présence d'un trait morphologique d'accord et par conséquent l'excorporation du verbe pour occuper la position spécifieur de CP ne peut-être possible sans qu'il ne s'ensuive nécessairement une violation d'ECP.

Dans la sixième partie, nous tenterons de donner quelques éléments de réponses aux divers problèmes soulevés par l'analyse de la Loi Tobler-Mussafia proposée dans ce travail, réponses qui ne sont que provisoires.

En ce qui concerne le premier problème (violation de la Contrainte sur la Préservation de la Structure) nous proposerons provisoirement que ce qui est impossible, ce n'est pas le mouvement d'un X^0 dans une position XP, mais seulement le déplacement d'un X^0 dans une position XP alors qu'il existe une position Y^0 plus haute dans la structure syntagmatique susceptible de recevoir cet X^0 .

Si nous adoptons la proposition de Roberts (1989) mentionnée dans une note de son article sur l'excorporation qui consiste à raffiner le système de la Minimalité Relativisée de Rizzi, alors notre analyse devient compatible avec la théorie de la Minimalité et ECP est satisfait. Dans cette note, Roberts propose que seules les têtes qui sont dans leur position de base permettent de bloquer la relation de gouvernement par antécédent d'une autre tête.

Pour rendre compte du dernier problème, problème lié à la Minimalité Relativisée, nous proposerons que le verbe fléchi ne s'excorpore pas au niveau C^{-1} mais à un niveau plus bas dans la structure syntagmatique. Dans cette dérivation ECP n'est pas violé car C^{-1} ne commande pas la trace du verbe et n'est pas, par conséquent, un Gouverneur Potentiel Typique pour cette trace.

Dans la partie conclusive, nous exposerons brièvement deux analyses différentes de celle proposée par Benincà pour traiter des cas d'enclise en français et en italien antique. Ces analyses se basent essentiellement sur des travaux récents effectués sur l'ancien français par Roberts (1990). Bien que provisoires, incomplètes et problématiques, ces tentatives d'explication ont l'avantage d'indiquer aux linguistes désireux d'éclaircir le phénomène de la Loi Tobler-Mussafia certaines voies vers lesquelles peuvent s'orienter leurs futures recherches.

La première analyse se base essentiellement sur la constatation que dans les questions oui/non du français et de l'italien antique les clitiques objets sont postverbaux. Afin de rendre compte de l'ordre superficiel [verbe fléchi + clitique] rencontré dans les questions oui/non nous proposerons qu'il existe un mouvement "phonologique" local qui déplace soit le clitique à droite du verbe soit le verbe à gauche du clitique, mouvement qui ne s'applique que lorsque la position spécifieur de CP est occupée par un élément lexicalement vide. Nous élargirons alors cette analyse à tous les cas d'enclise et dirons que l'enclise des clitiques objets en français et en italien antique est toujours le résultat d'un mouvement "phonologique" local qui s'applique lorsque la position de spécifieur CP est occupée par un élément lexicalement vide.

Notre deuxième analyse se base sur l'hypothèse proposée par Roberts (1990), Cardinaletti (1990), pour rendre compte des cas de V2 observés dans les phrases subordonnées de l'islandais, analyse qui consiste à dire qu'il existe dans cette langue deux têtes d'accord: la première contient les traits verbaux et est une position A, la deuxième possède certaines propriétés qui attirent le verbe, assigne le Cas nominatif et est une position A'. Etant donné qu'en ancien français "conservateur" (appelé ainsi par Roberts) et en italien antique on trouve l'ordre V2 dans les phrases enchâssées, nous proposerons que la structure basique de l'ancien français "conservateur" (suivant ainsi Roberts) ainsi que celle de l'italien antique sont identiques à celle de l'islandais c'est-à-dire possèdent deux têtes d'accord. Cette analyse permet de rendre compte des cas d'enclise rencontrés dans ces deux langues: l'enclise découle du fait que dans les phrases principales le verbe fléchi se déplace en C⁰ si le clitique est adjoind à l'accord le plus haut dans la structure syntagmatique et si aucun élément n'occupe la position de spécifieur de cet accord le plus haut.

Finalement, en guise de remarque, nous soulignerons un fait intéressant en ce qui concerne l'infinitif du français médiéval. Les verbes non-tensés semblent se comporter, à

cette époque, de la même manière qu'en italien moderne, (Beletti (1990)), c'est-à-dire qu'ils montent jusqu'à la tête fonctionnelle la plus haute.

1. LES PRONOMS CLITIQUES

1.1. Présentation générale

On distingue aujourd'hui deux séries de pronoms, les pronoms toniques et les pronoms clitiques.

- (1) a Jean n'aime qu'elle
b Jean l'aime à la folie
- (2) a Gianni ama solo lei
b Gianni l'ama alla follia

Les pronoms toniques (pronoms du type (1a) et (2a) et les pronoms clitiques, ou simplement les clitiques (pronoms du type (1b) et (2b) ont, malgré leur apparente ressemblance un comportement syntaxique très différent. Kayne (1975) constate que ces éléments pronominaux ont les caractéristiques suivantes:

- (3) i ils ne peuvent être séparés du verbe
ii ils ne peuvent être modifiés
iii ils ne peuvent être associés
iv ils ne peuvent être accentués (ils sont atones)
v ils contrastent avec la série tonique (moi, toi, ...)
vi ils subissent des changements phonétiques non applicables aux syntagmes nominaux, comme l'élision par exemple

- (4) a *Marie la souvent regarde
 b *Marie tout le mange
 c *Marie le et la comprend
 d *Marie TE comprend
 e *Marie pense à le
 f Marie l'aime à la folie
- (5) a *Maria la spesso guarda
 b *Maria tutta la mangia
 c *Maria la e lo capisce
 d *Maria TI capisce
 e *Maria pensa a lo
 f Maria l'ama alla follia

Comme nous pouvons le constater dans les exemples ci-dessus, la séquence [cl + V] a un statut syntaxiquement spécial, car le clitique et le verbe sont en quelque sorte "inséparables". Voyons à présent quelle est la distribution syntaxique des clitiqes objets en italien contemporain.

1.2. Situation du français moderne

En français contemporain, les clitiqes précèdent toujours le verbe et cela indépendamment de la nature finie ou non finie du verbe. La seule exception à cette règle est le cas de l'impératif, où le clitique est toujours postverbal dans les phrases affirmatives.

- (6) a Elle l'attend pour aller au cinéma
 b Marie l'attend pour aller au cinéma
 c Je t'ai dit qu'elle l'attend pour aller au cinéma
 d Me rendrais-tu un service?

- e Pourquoi nous demande-t-elle de l'aider?
 - f Elle ne lui dit jamais quand elle va au cinéma
- (7)
- a L'attendre pour aller au cinéma serait peut-être mieux?
 - b Si Marie devait l'attendre seule pour aller au cinéma elle n'y irait pas
 - c Je t'avais dit de l'attendre
 - d Lui demander pardon? Mais pourquoi?
 - e Pourquoi lui rendre ce service?
 - f Ne pas lui dire que nous allons au cinéma serait une erreur
 - g La voyant pleurer, Jean décida de lui pardonner

Avec l'impératif non-négatif, contrairement à ce que l'on vient de voir, les clitiques objets sont en effet postverbaux.

- (8)
- a Attendez-nous devant le cinéma!
 - b Faites-le entrer s'il vous plaît!

1.3. Situation de l'italien moderne

En italien standard contemporain la position des clitiques objets dépend principalement de la nature finie ou non finie du verbe.

Les clitiques objets précèdent toujours le verbe quand celui-ci est fini ou tensé.

- (9)
- a Lo aspetto per andare al cinema
 - b Maria lo aspetta per andare al cinema
 - c Ti ho detto che l'aspetta per andare al cinema
 - d Mi faresti un piacere?
 - e Perchè ci chiede di aiutarla?
 - f Non gli dice mai quando va al cinema

Par contre lorsque le verbe est non-tensé, les clitiques objets suivent toujours le verbe. La seule exception à cette règle est le cas de l'impératif prohibitif, où le clitique objet peut optionnellement être préverbal.

- (10) a Aspettarlo per andare al cinema sarebbe meglio
 b Se Maria dovesse aspettarlo sola davanti al cinema non ci andrebbe
 c Ti avevo detto di aspettarlo
 d Chiedergli scusa? Ma perchè?
 e Perchè fargli questo favore?
 f Non dirgli che andiamo al cinema sarebbe un errore
 g Vedendola piangere, Gianni decise di perdonargli
 h Trovatola morta di terrore, Gianni la prese in braccio.
 Trouvée la morte de peur, Jean la prit dans ces bras
 L'ayant trouvée morte de peur, Jean la prit dans ces bras
 i Aspettateci davanti al cinema!

Avec l'impératif prohibitif le clitique objet peut également être préverbal. L'impératif prohibitif (*ne fais pas cela, ne dis pas cela*) ne se construit pas, en italien, avec la forme impérative du verbe précédée de la négation, comme c'est le cas en français, mais on emploie la forme infinitive. C'est dans ce contexte particulier, c'est-à-dire lorsque le verbe non-tensé joue le rôle d'un impératif, que le clitique suit ou précède optionnellement le verbe non-tensé.

- (11) a Non rispondergli subito!
 Ne répondre lui tout de suite
 b Non gli rispondere subito!
 Ne lui répondre tout de suite
 Ne lui réponds pas tout de suite!

Dans tous les autres, cas le clitique objet suit le verbe non tensé.

Il faut souligner qu'il existe en français une autre classe de pronoms qui sont morphologiquement distincts à la fois des pronoms toniques et des clitiques objets. Ces pronoms sont les clitiques sujets *je, tu, il, elle, nous, vous, ils, elles, on, ce*. En italien par contre, cette classe de pronoms n'existe pas.

- (12) a Il partira demain matin
b Partirà domani mattina

En résumé, nous avons vu dans cette première partie qu'il existe deux classes distinctes de pronoms, les pronoms toniques et les pronoms clitiques, éléments pronominaux qui ont un comportement syntaxique très différent. La distribution syntaxique des clitiques objets diffère en français et en italien contemporain.

Alors qu'en français moderne les clitiques objets sont préverbaux lorsque le verbe est tensé ou non-tensé, en italien, ceux-ci sont préverbaux lorsque le verbe est tensé mais postverbaux lorsque le verbe est non-tensé.

2. LES PRONOMS CLITIQUES EN FRANCAIS ET EN ITALIEN ANTIQUE

2.1. Clitiques et verbes non-tensés

Nous avons vu (section 1.3) qu'en italien contemporain les clitiques objets suivent toujours un verbe non-tensé.

Dans le *Novellino* (texte du XIII^e siècle) nous observons une distribution syntaxique identique à celle-ci dans les contextes non-tensés. Le clitique objet suit toujours le verbe.¹

- (13) a onde io per amore di voi volendo in tutto lasciare il mondo e vestirmi di drappi di religione, piaccia a voi di donarmi una nobile grazia, (Nov., LX)

alors moi pour amour de vous voulant en tout laisser le monde et vêtir me de draps de religion, plaise à vous de donner me une noble grâce

alors moi, par amour pour vous, voulant laisser le monde en tout et me vêtir de l'habit de religion, qu'il soit conforme à votre volonté de me donner une noble grâce

- b Cominciaro a metterlo in grido e a cercare i cavalieri alla porta. (Nov., XX)

Commencèrent à mettre le au cri et à chercher les chevaliers à la porte

Ils commencèrent à l'annoncer et à chercher les chevaliers à la porte

¹ Toutes les traductions données dans ce travail ne sont qu'approximatives, celles-ci sont données à titre indicatif.

c ed elli impromise di farvi una cotta del primo guadagno che prendesse (Nov., XXVI)

et lui promet de faire vous une cotte du premier gain qu'il prit
et lui il promet de vous faire une cotte de mailles avec le premier
gain qu'il aurait touché

En ce qui concerne l'ancien français, nous observons une différence importante avec le français contemporain.

Alors qu'en français moderne le clitique précède toujours un verbe à l'infinitif (contrairement à l'italien moderne où celui-ci suit toujours un verbe à l'infinitif), en ancien français le clitique objet suit (généralement) les verbes non-tensés.^{2 3}

² Les exemples français cités dans cette deuxième partie datent tous du XIIe ou XIIIe siècle.

³ Il faut souligner que nous présumons que les pronoms postverbaux en (14) sont des pronoms clitiques et non des pronoms toniques. Cette affirmation est basée essentiellement sur le fait que, parallèlement à la construction [Vinf. + cl] on trouve aussi celle [pron. tonique + Vinf].

Or me covient par estovoir engien querre de moi garir (C.,402-3, Foulet p.129)

[Il] ne fina hui de moi proier au lonc du jor. (Ch., 126-7)

Il est clair qu'une analyse plus approfondie de ces structures est nécessaire pour pouvoir affirmer avec certitude que les pronoms en (14) sont effectivement des clitiques et non des pronoms toniques en position normale d'objet, analyse qui consisterait à vérifier si la forme des pronoms dans les constructions [pronom + Vinf] et [Vinf. + pronom] alterne systématiquement entre la forme tonique et atone selon la position occupée par le pronom (forme tonique en position préverbale et atone en position postverbale) et si aucun élément ne s'interpose jamais entre le pronom et le verbe dans la construction [Vinf + pronom]). Si les pronoms qui suivent le verbe non-tensé en (14) sont effectivement des pronoms clitiques il faut alors supposer qu'il existait à cette période deux types de constructions lorsque le verbe est à l'infinitif: une avec le pronom tonique qui, pour recevoir le Cas accusatif assigné sous accord, se déplace en [Spec, AgrP] (d'où l'ordre superficiel [pron.tonique + Vinf.]) et l'autre avec le pronom clitique qui s'adjoint à Agr⁰. (Voir partie VIII concernant l'infinitif).

- (14) a Et puyz qu'il ot commencé a escrire les letres, li prist il talent de faire les en rimes.
(Phil., II, Foulet p. 134)

Et après qu'il eût commencé à écrire les lettres, lui prit l'envie de faire les en rimes.

Et après avoir commencé à écrire les lettres, il lui vint l'envie de les faire en rimes

- b Et gens de religion et d'autres bones gens s'entremistrent de concorder les. (Phil., III, Foulet p.132)

Et personnes de religion et d'autres personnes s'occupèrent de réconcilier les
Et des religieux et d'autres personnes de bien s'occupèrent de les réconcilier.

- c Et sachiez que je ne desir rienz tant comme de vengier nos de celle gent qui si poi nos prissent (T., 49,v.5-6 Foulet p.132)

Et sachiez que je ne désire rien autant comme de venger nous de ce peuple qui
montagne nous prirent

Et sachiez que je ne désire rien autant que de nous venger de ce peuple qui nous
prit la montagne

Ans de Kok (1985) souligne que l'on trouve parfois la séquence [cl + Vinf] en français antique mais que cette structure est une construction marquée à cette époque.

- (15) a Dont fu li emperes esbahis de li dire son corage (Hel., 177, de Kok p.127)

Alors fut l'empereur effrayé de lui dire son intention

Alors l'empereur fut effrayé de lui dire qu'elle était son intention

b se Diex ne vos i eust amené por la mener a chief (Queste 39,28 de Kok p.127)

si Dieu ne vous ici eut amener pour la mener au bout
si Dieu ne vous eut amener ici pour la finir

En ce qui concerne l'impératif prohibitif, forme qui se construit avec l'infinitif en italien contemporain, nous avons vu (section 1.3) que c'est le seul cas où dans cette langue le clitique objet peut optionnellement précéder le verbe non-tensé. En italien antique l'impératif prohibitif se construit de la même manière mais dans ce cas le clitique objet précède obligatoirement le verbe à l'infinitif. Dans les textes italiens du XIII^e siècle on ne trouve pas la construction avec le clitique objet qui suit le verbe.

(16) a Non mi rispondere a grado. (Nov., III)

Ne me répondre par complaisance
Ne me réponds pas par complaisance

b Non ti rammaricare, che io non t'ho tolto reente; (Nov., LXXII)

Ne te plaindre, que moi ne t'ai pris rien
Ne te plains pas que moi je ne t'ai rien pris

c Messere, non mi donare cittade; (Nov., IV)

Messire, ne me donner de villes
Messire, ne me donne pas de villes

2.2. Clitiques et verbes tensés

Nous avons vu qu'en français et en italien moderne les clitiques objets précèdent toujours le verbe lorsque celui-ci est tensé.

En français et en italien antique par contre, les clitiques objets dans les phrases tensées principales ou phrases "root" ne précèdent pas toujours le verbe, phénomène syntaxique observé par Tobler et par Mussafia, appelé communément Loi Tobler-Mussafia.

Dans certains contextes en effet, ces éléments doivent suivre le verbe tensé.

(i) La proclise (la préposition du clitique) est exclue lorsque la séquence superficielle [cl + Vfléchi] se trouve en position initiale absolue d'une phrase principale.

(17) Enveierent le en terre de Philistiim (QLR., 60,9 de Kok p.80)

Envoyèrent le en terre de Philistiim
Ils l'envoyèrent en terre de Philistiim

(18) Vogliolo sapere da mia madre. (Nov., III)

Veux le savoir de ma mère
Je veux l'entendre de ma mère

(ii) La proclise des clitiques objets est exclue lorsque la séquence superficielle [cl + Vfléchi] se trouve en position initiale de phrase coordonnée de manière asyndétique à la phrase précédente.

- (19) De ces payens enveiat quinze, chascun portout une branche d'olive nuncerent vos cez paroles meismes. (Ch., v.20-4)

De ces païens envoyèrent quinze, chacun portait une branche d'olivier; annoncèrent vous ces paroles mêmes.

Il envoya quinze de ces païens, chacun portait une branche d'olivier; ce sont ces mêmes paroles qu'ils vous annoncèrent.

- (20) Maestro mio, grande prova i.o veduto delle tua sapienza; pregoti che mi dichi come queste cose tu le sai. (Nov., III)

-Maître à moi, grande preuve ai vu de ta sagesse; prie te que me dises comment ces choses toi les sais.

-Mon maître, j'ai vu une grande preuve de ta sagesse; je te prie de me dire comment toi tu sais ces choses.

(iii) La proclise des clitiques objets est exclue en italien antique mais est constante en ancien français lorsque la séquence [cl + Vfléchi] se trouve en position initiale de phrase coordonnée à la phrase précédente par une conjonction de coordination.⁴

- (21) Cele querras, jel te comant, et li diras... (P., v. 3957-8)

Celle-là chercheras, je le te ordonne, et lui diras...

Tu te mettras à la recherche de celle-là, je te l'ordonne, et tu lui diras...

4. Il faut souligner que l'on trouve également quelques rares exemples d'enclise dans ce contexte, exemples qui, comme nous le verrons dans la suite de notre travail (partie IV) ne sont cependant pas de "vrais" cas d'enclise.

- (22) Allora il re riconobbe la viltà sua, e trasselo di prigione e donolli molto nobilmente. (Nov., III)

Alors le roi reconnut la lacheté sienne, et mena le de prison et donna lui très noblement.

Alors le roi reconnut sa lacheté et le fit sortir de prison et lui donna (de l'argent) très noblement

(iv) La proclise et l'enclise (la postposition) des clitiques objets alternent en italien antique mais seule la proclise est possible en ancien français lorsque la séquence [cl + Vfléchi] est au début d'une phrase principale précédée par une phrase adverbiale.⁵

- (23) a Quant nos lor donons nos aumones, lor faisons bien as cors
(Sully,138,80, de Kok p.91)

Quand nous leur donnons nos aumones, leur faisons bien au corps

Quand nous leur donnons nos aumônes nous leur permettons de manger

- b ainz que ils peüssent être armé, en tuèrent assez

avant qu'ils puissent être armés, en tuèrent assez

avant qu'ils puissent être armés, ils en tuèrent assez

⁵ De Kok constate que dans ce contexte "quand la proposition principale est assertive, les deux constructions alternent. L'antéposition des PRC (pronoms clitiques) est cependant la règle. Nous n'avons trouvé que quatre exemples (parmi tous les textes étudiés) de la postposition; ces exemples proviennent tous des QLR."(p.100)

Par conséquent, contrairement à l'italien antique où l'on observe une vraie alternance de la position des clitiques objets dans ce contexte (même si numériquement les cas de postposition sont plus nombreux que ceux d'antéposition dans le *Novellino*) en ancien français par contre, les clitiques précèdent le verbe dans ce contexte.

Dans les exemples italiens (24)a-b on observe un contraste; il y a aussi bien enclise que proclise dans ce contexte.

(24) a e quando Nerone fo fatto imperadore, ricordossi delle battiture di Seneca: (Nov., LXXI)

et quand Néron fut fait empereur, rappela se des châtiments de Sénèque:
et quand Néron fut devenu empereur il se rappela des châtiments de Sénèque:

b quando intes[er]o il fatto, si vergognaro, (Nov., LXII)

quand entendirent le fait, se gênèrent,
quand elles entendirent le fait, elles eurent honte,

En d'autres termes, l'enclise des clitiques objets est obligatoire dans tous les cas où la séquence superficielle [cl + Vfléchi] est le premier constituant de la phrase en S-S. Dans tous les autres cas, c'est-à-dire lorsque cette séquence est précédée par un constituant qui occupe une position interne à la phrase, seul la proclise des clitiques objets est possible.

Etant donné que dans les exemples français (23) il y a proclise des clitiques objets et que dans les exemples italiens (24) il y a soit proclise soit enclise de ces éléments pronominaux, il faut alors supposer que la proposition adverbiale peut occuper diverses positions: interne à la phrase en français (d'où proclise obligatoire); interne et externe à la phrase en italien (d'où alternance entre proclise et enclise).

Nous pouvons schématiser ainsi la situation que nous avons observé en ce qui concerne la distribution de l'enclise et de la proclise des clitiques objets en français et en italien antique.

(25) i	[XP [cl + Vfléchi]]	----->	*[Vfléchi + cl]
	S		
		----->	[cl + Vfléchi]
ii	[ø [cl + Vfléchi]]	----->	[Vfléchi + cl]
	S		
		----->	*[cl + Vfléchi]

En (25ii) si aucun constituant occupe la position XP l'enclise des clitiques objets est obligatoire et la proclise est exclue ((17),(18),(19),(20),(22),(24a)) en (25i) par contre, si un constituant occupe la position XP l'enclise est exclue et seul la proclise est possible ((21),(23),(24b)).

2.4. Evolution: passage de l'enclise à la proclise

Nous avons vu qu'en français et en italien antique l'enclise des clitiques objets est constante lorsque la séquence [cl + Vfléchi] est le premier constituant de la phrase en S-S. C'est au cours du XIV^e siècle pour l'italien (Antinucci et Marcantonio (1980)) mais déjà au cours du XIII^e siècle pour le français (Foulet (1982)) que le passage de l'enclise à la proclise des clitiques objets semble s'effectuer. C'est en effet à cette époque que l'on commence à trouver plus rarement des cas d'enclise des clitiques objets.

Dans le texte français du début du XIII^e siècle, *Aucassin et Nicolette*, et dans celui italien du début du XIV^e siècle, *Decameron*, il devient de plus en plus difficile de trouver des exemples avec les clitiques objets qui suivent le verbe fléchi. On observe une utilisation très fréquente des phrases introduites par un pronom tonique dans ces deux textes et, dans celui français, l'auteur utilise très fréquemment l'adverbe *si* (adverbe qui semble dénué de sens et qui correspond plus ou moins au *et* du français moderne (cf. Foulet (1982))). Ces éléments

occupent une position interne à la phrase et bloquent ainsi l'application de la Loi Tobler-Mussafia.

- (26) Et il getent les mains de toutes pars, si le prenent, si le déssaisissent de l'escu et de la lance, si l'en manent tot estrousement pris, (Auc., X)

Et ils jettent les mains de toutes parts, le prennent, le dessaisissent du bouclier et de la lance, l'en mènent tout vivement pris,

Et ils mettent les mains (sur Aucassin), l'empoignent, lui arrachent bouclier et lance, l'emmènent au terme d'une capture

- (27) a Io mi parai in su l'uscio della camera (D., 7,VI)

Moi me protégeai sur la porte de la chambre

Moi je me protégeai vers la porte de la chambre

- b Io mi vergogno di dirlo, (D., 1,X)

Moi me gêne de dire le

Moi j'ai honte de le dire

Antinucci et Marcantonio (1980) soulignent qu'au XIV^e siècle l'apparition des clitiques objets en position préverbale devient plus fréquente dans les phrases introduites par une conjonction de coordination.

Dans le *Decameron* ou dans *Il libro de'sette savi di Roma* (texte également du XIV^e siècle) l'apparition de ces éléments en position préverbale devient plus fréquente. (Il faut souligner qu'à cette époque les cas de proclise des clitiques objets dans ce contexte restent encore numériquement inférieurs aux cas d'enclise.)

En ce qui concerne l'ancien français, on ne trouve pratiquement plus l'enclise des clitiques objets dans ce contexte.

Dans Aucassin et Nicolette l'auteur insère systématiquement l'élément *si* après la conjonction de coordination et bloque ainsi l'application de la Loi Tobler-Mussafia.

(28) a *acciò che voi gliete rendiate e gli diciate che io ho bisogno di sue cose (D., 3,III)*

*afin que vous lui les rendiez et lui disiez que moi ne ai besoin de ses choses
afin que vous les lui rendiez et que vous lui disiez que moi je n'ai pas besoin de
ses choses*

b *il figlio prese la spada e li tagliò il capo e gittolo (Libro., 30,14, Antinucci et
Marcantonio p.30)*

*le fils prit l'épée et lui coupa la tête et jetta le
le fils prit l'épée et lui coupa la tête et le jetta*

(29) a *il prissent Nicolette et Aucassin et si loierent Aucassin les mains et les piés, et si le
jeterent en une nef et Aucassin en une autre (Auc.,XXXIV)*

*ils prirent Nicolette et Aucassin et lièrent Aucassin les mains et les pieds, et le
jettèrent dans un navire et Aucassin dans un autre
ils capturèrent Nicolette et Aucassin et lièrent les mains et les pieds d'Aucassin et
jettèrent Nicolette dans un navire et Aucassin dans un autre*

- b Et s'i vont les beles dames cortoisies que eles ont deus amis ou trois avec leur barons, et s'i va li ors et li argens et li vairs et li gris, et s'i vont herpeor et jogleor et li roi del siècle: (Auc., VI)

Et y vont les belles dames courtoises que elles ont deux amis ou trois avec leur barons, et y va l'or et l'argent et le vair et la gris, et y vont les joueurs de harpe et les jongleurs et les roi du siècle:

Et y vont aussi les belles dames assez courtoises pour avoir deux ou trois amis en plus de leur mari; y vont l'or et l'argent, les fourrures de vair et de petit gris et vont les joueurs de harpe, les jongleurs et les rois de ce monde:

Soulignons qu'en français, l'enclise des clitiques objets en début de phrases principales assertives disparaît beaucoup plus rapidement et plus radicalement qu'en italien. Dans les textes du XVI^e siècle la postposition des clitiques objets dans ce contexte a entièrement disparu en français alors qu'en italien on la retrouve encore dans des textes de cette époque (ex. 30) et parfois même plus tard. L'exemple (31) date en effet du XIX^e siècle.

- (30) a Dirovelo: io vi darò la pozione questa sera dopo cena; (Mand., I,IV)

Dirai vous le moi vous donnerai la potion ce soir

Je vous le dirai: moi je vous donnerai la potion ce soir

- b E parmi che rare volte si verifici quel proverbio ne' matrimoni (Mand., I,III,)

Et semble me que rare fois se vérifie ce proverbe dans les mariages

Il me semble que ce proverbe se confirme parfois dans les mariages

- (31) Piacevami dopo la burrasca vedere dall'altura della chiesa... (Fede e Bellezza, I, Antinucci et Marcantonio, p.29)

Plaisait me après la tempête voir de la hauteur de l'église...

J'aimais après la tempête regarder depuis la hauteur de l'église...

Il est clair que la Loi Tobler-Mussafia a complètement disparu de la grammaire italienne au cours du XIV^e siècle. Les exemples cités en (30) et (31) ne sont pas ce que nous pouvons appeler de "vrais" cas d'enclise mais plutôt des cas d'enclise "stylistiques". Le fait que dans ces cas l'enclise est purement stylistique est suggéré par l'exemple (32) où l'on voit que l'on retrouve l'enclise au XX^e siècle dans des contextes où elle n'apparaissait jamais en italien antique.

(32) Ferruccio sentivasi venir male... (Arabella, Antinucci et Marcantonio p. 29)

Ferruccio sentait se venir mal...

Ferruccio commençait à se sentir mal...

Nous avons vu que la distribution syntaxique des clitiques objets s'est modifiée en français et en italien au cours de l'histoire.

En français et en italien antique le clitique objet suit le verbe lorsque celui-ci est non-tensé. Lorsque le verbe est tensé le clitique objet suit le verbe si la séquence superficielle [cl + Vfléchi] est le premier constituant de la phrase (Loi Tobler-Mussafia); dans tous les autres cas, le clitique objet précède le verbe comme c'est encore le cas aujourd'hui dans ces deux langues.

La Loi Tobler-Mussafia qui a été productive durant le XII^e et le XIII^e siècle a commencé à disparaître au cours du XIII^e siècle pour le français et au cours du XIV^e siècle pour l'italien. C'est dans les textes de cette époque que l'on commence à observer quelques violations de cette loi.

3. PHENOMENE V2

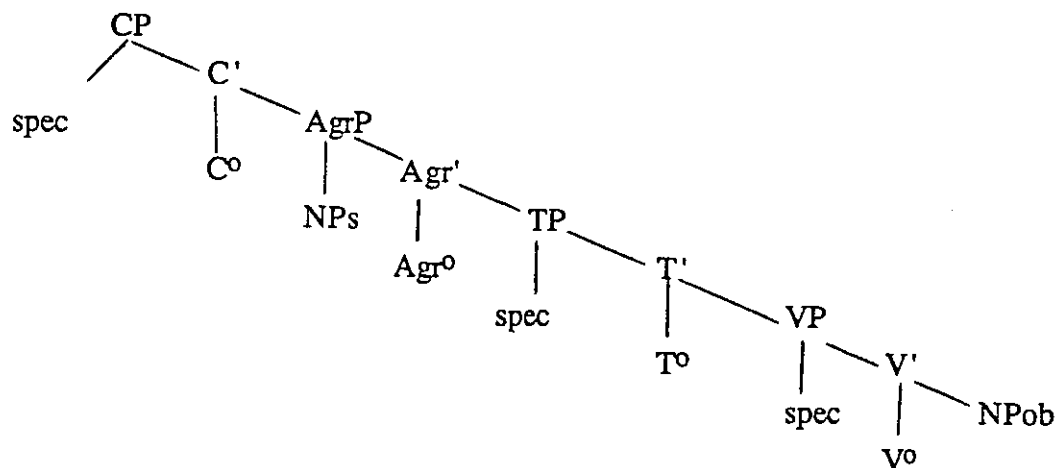
3.1 Introduction

L'analyse que nous proposerons de l'enclise des clitiques objets dans les phrases principales assertives étant liée au phénomène V2, nous rappellerons ici ce que l'on entend par phénomène V2.

Avant de passer à la présentation générale de ce phénomène, soulignons que nous adopterons la proposition de Pollock (1989) en ce qui concerne la représentation de la flexion IP.

Celui-ci, au lieu de considérer qu'il n'y a qu'un seul noeud flexionnel IP contenant deux sortes de traits, Temps et Accord, propose que ces deux éléments T et Agr sont des têtes projetant leur propre projection maximale. La catégorie IP est donc divisée en AgrP et TP. Par contre, contrairement à Pollock pour qui la tête fonctionnelle la plus haute dans la structure syntagmatique est T, nous plaçons Agr et non pas T dans cette position, suivant ainsi la proposition de Belletti (1990). Soulignons que Agr en (33) est l'équivalent de Agr-s proposé par Chomsky (1988).

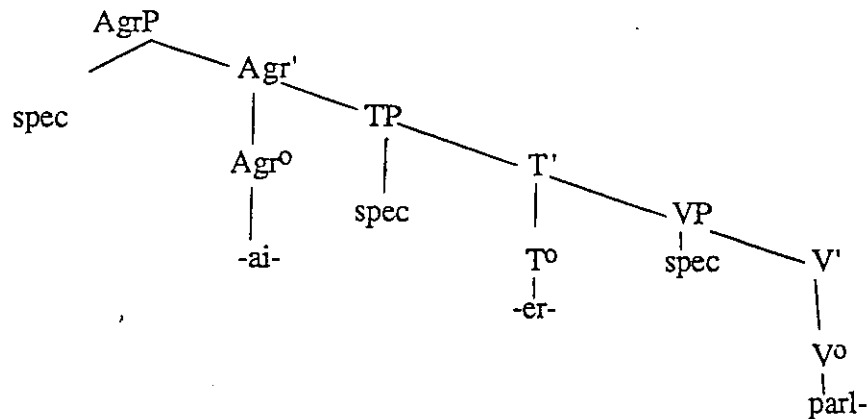
(33)



Le verbe, pour recevoir ses traits de temps et d'accord, se déplace en T⁰ puis en Agr⁰ effectuant ainsi un mouvement de tête-à-tête.

La forme verbale [parlerait] est donc composée d'une racine [parl-], d'un trait de temps [-er-] et d'un trait d'accord [-ai-].

(34)



Au cours de notre travail, pour des raisons de clarté, nous parlerons parfois de IP mais nous gardons toujours présent à l'esprit le fait que IP est composé au minimum de AgrP et TP.

3.2 Présentation générale

Les langues germaniques (à part l'anglais moderne) sont des langues qui placent le verbe en deuxième position en S-S dans les phrases principales.

(35) a Hans hat mein Buch gelesen

Jean a mon livre lu

Jean a lu mon livre

b Ein Buch habe ich gelesen

Un livre ai je lu

J'ai lu un livre

c Heute habe ich ein Buch gelesen

Aujourd'hui ai je lu un livre

Aujourd'hui j'ai lu un livre

Dans la plupart des langues romanes cette contrainte n'existe pas.

Le français et l'italien moderne ne sont pas aujourd'hui des langues où le verbe doit apparaître obligatoirement en deuxième position, mais, si l'on observe des textes français du XIII^e siècle, on constate que cela a pourtant été le cas à cette période. Les exemples en (36), tirés de *La mort le roi Artu*, sont cités par Benincà (1989).

(36) a Moult fet la reine grant duel (79,3)

Très fit la reine grand duel

La reine fit un très grand duel

b A ceste parole respont la reine (58,84)

A cette parole répond la reine

La reine répond à cette parole

c Vostre compagnie aim je molt

Votre compagnie aime je beaucoup

J'aime beaucoup votre compagnie

d Li roi s'acorde bien a ceste parole (107,17)

Le roi s'accorde bien à cette parole

Le roi est d'accord avec ce discours

e Ge vueill fere garnir la tour de ceste vile (141,3)

Je veux faire décorer la tour de cette ville

En ce qui concerne l'italien antique la situation est nettement moins claire. Benincà (1989) constate qu'à cette époque le verbe n'occupe pas toujours la deuxième position car même si l'on trouve un grand nombre d'exemples avec le verbe comme deuxième constituant de la phrase en S-S (exemples qui seraient agrammaticaux aujourd'hui) on trouve aussi un nombre non négligeable d'exemples avec le verbe en première ou troisième position.

(37) a Vide le tavole messe per mangiare con tovaglie bianchissime (Nov., XXX)

Vit les tables mises pour manger avec des nappes très blanches

Il vit les tables préparées pour manger avec des nappes très blanches

b Tornò a casa al suo marito, e mostrolli cruccioso sembante.(Nov., XXVI)

Retourna à la maison à son mari, et montra lui affligé visage.

Elle retourna à la maison chez son mari, et lui montra un visage affligé.

c Allora lo re di ciò si maraviglio molto. (Nov., XVI)

Alors le roi de cela s'étonna beaucoup.

Alors le roi s'étonna énormément de cela

- d Valerio Massimo nel libro sesto narra che Calagno essendo rettore d'una terra (Nov.,)

Valerio Massimo dans le livre six raconte que Calagno étant recteur d'une terre

Malgré le fait que l'on trouve des phrases avec le verbe en première ou troisième position nous pensons tout de même que l'italien du XIIIe siècle, contrairement à l'italien contemporain, a tendance à placer le verbe en deuxième position.

Les exemples en (38) qui sont nettement majoritaires illustrent clairement ce fait.

- (38) a Molto fece il re Pelleus grande festa al nepote (Sch.,p.157)

Très fit le roi Pelleus grande fête au neveu
Le roi Pelleus fit une très grande fête à son neveu

- b A quella festa era venuta la bella Elena (Sch.,p.160)

A cette fête était venue la belle Hélène
La belle Hélène était venue à cette fête

- c Una camera ebbe nel palagio fatta (Sch., p. 160)

Une chambre eut dans le palais faite
Une chambre fut préparée dans le palais

- d Gianson fue figliolo de ree Ieson (Sch., p. 151)

Jason fut le fils du roi Eson

e Io tegno la terra che di Eson tuo padre (Sch., p.152)

Moi tiens la terre qui de Eson ton père

Moi je garde la terre qui est de ton père Eson

Dans les exemples (36) et (38) le verbe est précédé d'un XP qui est soit un adverbe, soit un complément, soit le sujet (nominal ou pronominal) de la phrase. Il faut rappeler qu'en ancien français les pronoms sujets ne sont pas à cette époque des pronoms clitiques, que la distinction entre pronoms sujets toniques et pronoms clitiques n'existe pas encore, et que les pronoms clitiques objets forment avec le verbe un constituant unique.

(39) a Si en est li rois moult a malese (79,3, Benincà)

Ainsi en est le roi très à mal aise

Le roi se sentit très mal à l'aise

b Queste parole gli disse i re più volte nelle presenzia
di tutti li Greci (Sch., p.155)

Schématisons, pour plus de clarté, ce que nous considérons être des structures à ordre V2, c'est-à-dire des structures où le verbe est en deuxième position.

(40) i XP + V = V2

iii Pronom sujet + V = V2

iii XP [cl + V] = V2
vo

L'analyse que l'on propose généralement de l'ordre V2 pour les langues germaniques s'applique naturellement de la même manière en français et en italien antique (analyse qui fut proposée par den Besten en 1977): les structures avec l'ordre V2 sont dérivées au moyen de deux règles, l'une qui déplace le verbe fléchi en début de phrase et plus précisément en C⁰ et l'autre qui déplace une projection maximale devant le verbe déplacé, c'est-à-dire en position [Spec, CP].

- (41) a [Hans_i [hat_j [t_j mein Buch gelesen t_j]]]
 CP C' IP
- b [A ceste parole_i [respont_j [la reine t_j t_j]]]
 CP C' IP
- c [A quella festa_i ; [era_j [venuta la bella Elena t_j t_j]]]⁶
 CP C' VP

Il faut préciser à présent, afin d'éviter toute confusion, ce que nous définissons comme ordre V2 et comme phénomène V2 car il s'agit de deux choses bien distinctes.

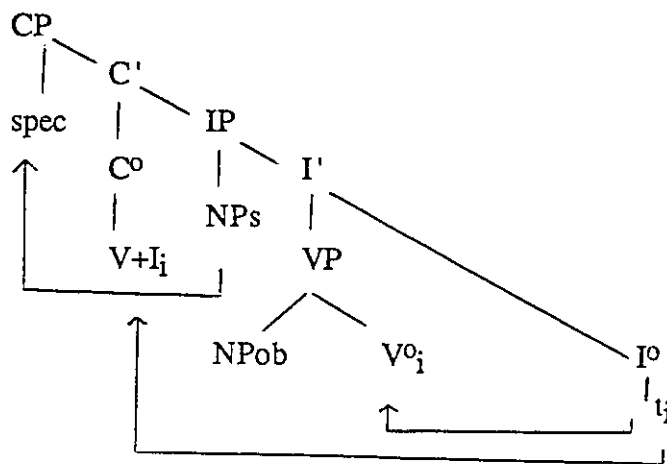
Par ordre V2 nous entendons la position qu'occupe le verbe dans la structure en S-S. Cet ordre peut être V1, V2, V3; cette notion est purement descriptive.

Par contre, par phénomène V2 ou contrainte V2, nous entendons le mouvement du verbe en C, notion qui n'est pas descriptive mais analytique. Nous avons vu que les phrases allemandes, françaises et italiennes à ordre V2 sont dérivées de la même manière. Il faut tout de même souligner qu'il y a une différence entre l'allemand contemporain et le français ou l'italien antique.

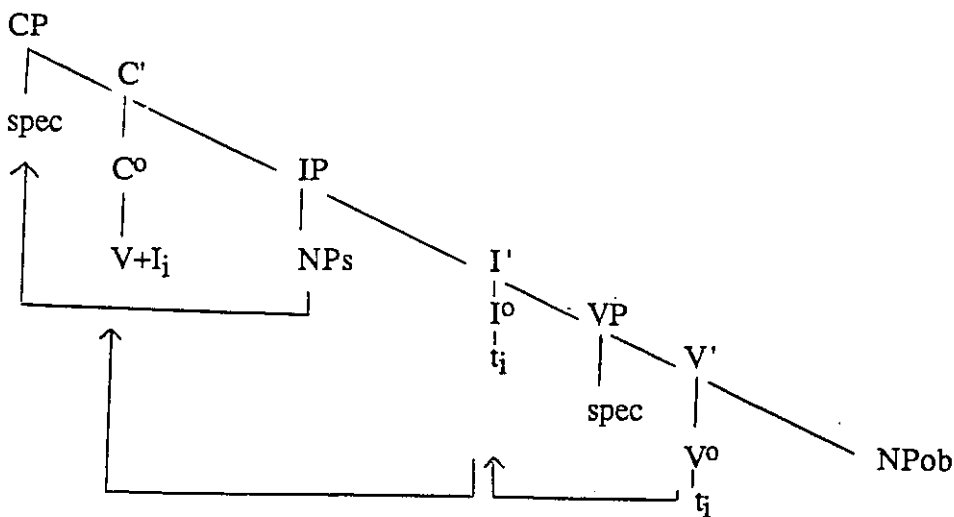
⁶ Il faut souligner que dans l'exemple V2 (41)c il y a également inversion du sujet. Le NP sujet n'est pas en [Spec,CP] car si cela était le cas on s'attendrait à trouver l'ordre superficiel Aux + NP + Part Passé et non pas celui Aux + Part Passé + NP. (En ce qui concerne la structure des temps composés voir Belletti (1990) *Generalized Verb-Movement*.)

En allemand en effet l'ordre de base des phrases (c'est-à-dire l'ordre en S-P) est du type SOV (sujet-verbe-objet) alors qu'en français celui-ci est SVO (sujet-objet-verbe). La contrainte V2 s'applique de la même manière mais sur des structures de base différentes, d'où quelques différences entre ces langues.

(42) a ordre SOV:

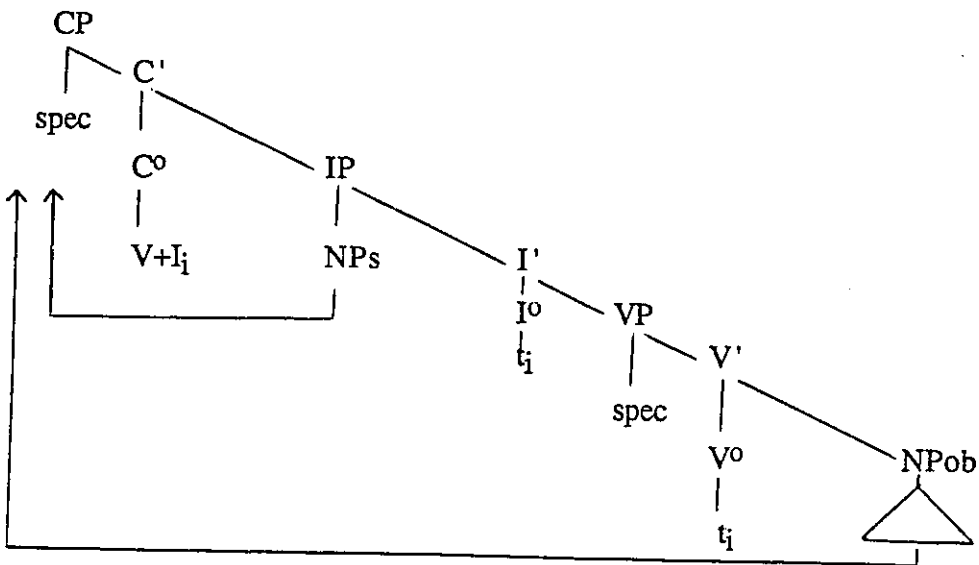


(43) b ordre SVO:



Le constituant qui se déplace en [Spec, CP] est soit un complément du verbe, comme en (36), (38)a-c, soit le sujet, comme en (36) et (38)d-e.

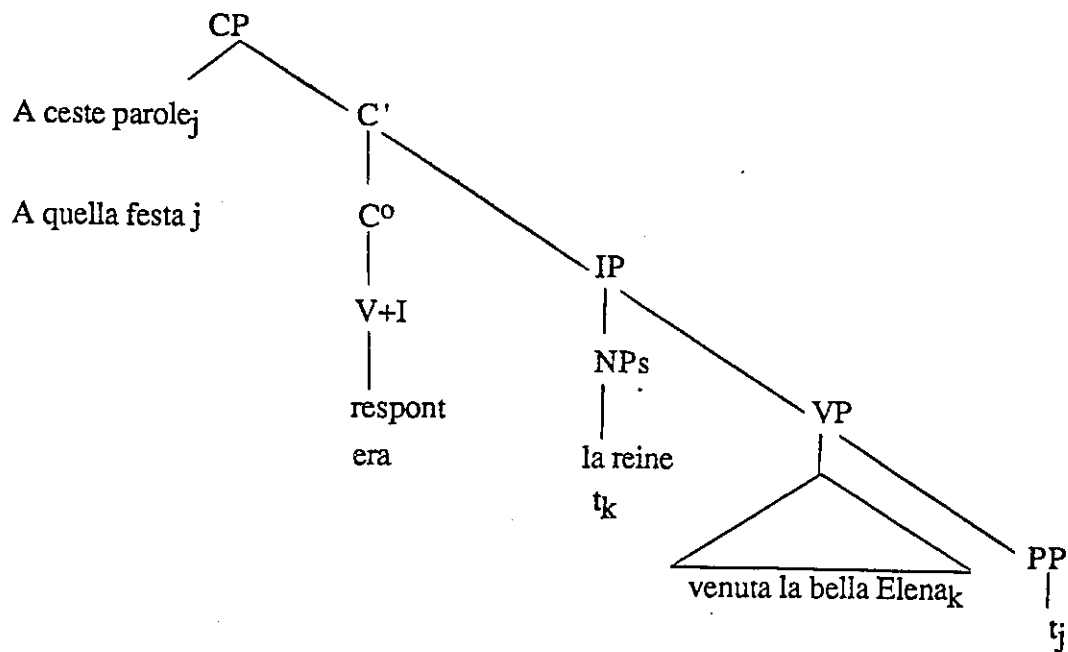
(44)



Cette analyse implique que même lorsque la phrase a l'ordre SVO en S-S, cet ordre est dérivé et non pas basique.

Dans les phrases SVO le verbe monte également en C et le sujet, comme tout autre XP, est en [Spec,CP]. Cette hypothèse rend compte de l'apparente inversion du sujet dans les exemples (36) et (38), phrases qui sont dérivées de la manière suivante:

(45)

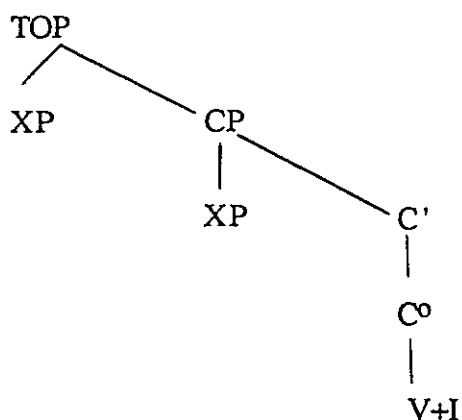


Dans ces structures, le verbe fléchi est en C, la position [Spec,CP] est occupée par un complément du verbe, et le sujet n'a pas été déplacé mais est resté dans sa position de base [Spec, IP].⁷

En ce qui concerne les phrases à ordre V1 ou V3 que l'on trouve fréquemment dans les textes italiens du XIII^e siècle nous supposons, suivant ainsi Benincà, que même dans ces contextes il y a mouvement de V à C.

Afin de rendre compte de l'ordre V3 Benincà propose qu'il existe en italien antique une position supérieure à CP, position TOP, où seuls les éléments qui ne sont pas des occupants typiques de [Spec,CP] peuvent apparaître. Dans les phrases à ordre V3, le verbe monte donc en C, un constituant occupe la position [Spec, CP] et un autre occupe celle [Spec, TOP].

(46)



⁷ En ce qui concerne la position basique du sujet, nous supposons ici, pour plus de simplicité, que celle-ci est [Spec, IP]. Rappelons tout de même que Sportiche & Koopman (1988) proposent que la position basique du sujet est interne au VP et que Giorgi & Longobardi (1989) proposent que celle-ci est à la droite du VP dans les langues romanes mais à la gauche du VP dans les langues germaniques comme l'allemand.

Alors qu'en italien antique l'ordre V3 est fréquent, en ancien français par contre, on ne trouve cet ordre que très rarement. D'après Benincà, cette différence découle du fait que la position TOP est une position pratiquement inaccessible en français (langue à ordre V2 strict) alors qu'en italien cette position TOP est accessible (langue à ordre V2 non strict). Soulignons que cette hypothèse permet également de rendre compte du fait que l'on trouve en italien antique mais non en ancien français, l'enclise des clitiques objets lorsque la séquence [cl + Vfléchi] est au début d'une phrase principale précédée par une phrase adverbiale, étant donné que la phrase adverbiale a la possibilité d'occuper la position TOP en italien. (voir explication partie IV)

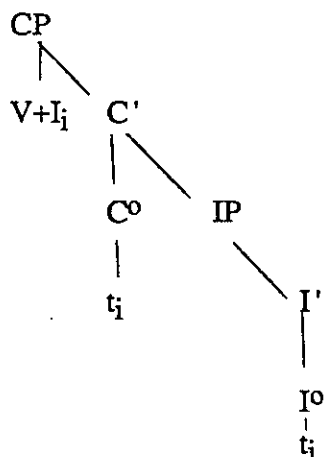
Il est intéressant de constater qu'aujourd'hui encore ces deux langues diffèrent en ce qui concerne l'accessibilité de la position TOP. Alors qu'en italien moderne de nombreux constituants peuvent être topicalisés, en français moderne par contre, la topicalisation est difficile, contraste illustré en (47).

- (47) a *EN VAVANCES je vais demain
 b IN VACANZE vado domani
 c *A PARIS je vais ce week-end
 d A PARIGI vado questo week-end

Nous avons vu également que l'ordre V1 est fréquent en ancien italien.

Benincà suppose que ce phénomène est identique à celui qui empêche d'avoir dans des phrases assertives principales des clitiques objets en première position (Loi Tobler-Mussafia), c'est-à-dire que dans ces contextes le verbe fléchi est en [Spec, CP]. Le verbe effectue donc un premier mouvement de V à C puis un deuxième de C à [Spec, CP].

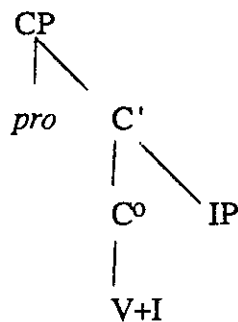
(48)



Dans notre travail nous pensons, contrairement à Benincà, que l'ordre V1 et la Loi Tobler-Mussafia sont deux phénomènes syntaxiques qui doivent être traités séparément.

En ce qui concerne la Loi Tobler-Mussafia nous adoptons la même analyse que celle proposée par Benincà (analyse que nous exposerons dans la quatrième partie de notre travail). Pour l'ordre V1 nous supposons qu'en italien antique la position [Spec, CP] est occupée par un sujet nul (*pro*) qui est légitimé par C sous une relation d'accord. Les phrases à ordre V1 sont donc, d'après cette analyse, des phrases où V est en C et *pro* en [Spec, CP]. En (49) *pro*, en [Spec, IP], se déplace en [Spec, CP] et est légitimé par C sous accord.

(49)



Etant donné qu'en ancien français *pro* n'est légitimé que sous gouvernement (Adams (1987), Roberts (1990), voir section 3.3.2) l'ordre V1 est plus rare qu'en italien antique.⁸ Soulignons que L. Vanelli (1985) constate qu'il est rare de trouver des phrases déclaratives avec le verbe en première position et le sujet qui le suit mais que ces exemples existent.

(50) Adomandò lo signore mariscalchi (N 64)

Demanda le seigneur maréchal-ferrant

Le maréchal-férant appela

Cette constatation n'est pas forcément contradictoire avec notre analyse. Le sujet nul est un argument du verbe mais peut également, dans le cas où l'on trouve l'inversion du sujet, être un élément explétif coindexé avec le sujet qui le suit. Dans ce cas *pro* est en [Spec, CP], le verbe fléchi en C⁰, le NP sujet en [Spec, IP].

(51)

[_{pro_i} [Adomandò [lo signore mariscalchi_i]]]
 CP C' IP

⁸ Cette analyse qui nous permet de rendre compte de la différence entre le français et l'italien antique en ce qui concerne l'ordre V1, ordre beaucoup plus fréquent en italien qu'en français, soulève tout de même un problème concernant la Loi Tobler-Mussafia (voir analyse proposée dans la quatrième partie). Si *pro* en italien antique est en [Spec, CP] alors il faut dire que seul la présence d'un élément lexicalement réalisé bloque l'application de cette loi car dans les phrases à ordre V1 on trouve la séquence superficielle [Vfléchi + cl] et non pas celle *[cl + Vfléchi].

3.3 Phénomènes syntaxiques liés à V2

Si le français et l'italien médiéval sont des langues V2 (chose qui est claire pour le français, voir les travaux de Adams (1987), (1988), Roberts (1990)) on s'attend à trouver un certain nombre de phénomènes syntaxiques liés à la contrainte V2.

Dans ces deux langues, on observe en effet les phénomènes syntaxiques suivants, phénomènes qui ont disparu aujourd'hui de la syntaxe de ces langues:

- (52) i le constituant préverbal en position [Spec, CP] n'est pas un élément disloqué à gauche ou topicalisé
- ii il y a une asymétrie entre phrases principales et subordonnées en ce qui concerne la distribution des sujets nuls (*pro*)
- iii les pronoms clitiques objets n'apparaissent jamais en début de phrase assertive principale

3.3.1 Les XPs préverbaux ne sont pas des éléments disloqués ou topicalisés

Les constituants qui précèdent le verbe dans les exemples (48) et (50) (*A ceste parole, A quella festa...*) ont des caractéristiques très différentes de ceux que l'on peut antéposer en français et en italien moderne.

Aujourd'hui lorsqu'un XP est déplacé en position préverbale dans ces langues, cet élément est soit disloqué à gauche et dans ce cas il y a reprise pronominale, soit topicalisé, et il reçoit une interprétation emphatique (sauf en français où la topicalisation n'est pas possible ou très restreinte).

En français et en italien médiéval cependant, le XP antéposé résultant de l'application de la contrainte V2 n'a ni reprise pronominale ni interprétation emphatique. Les exemples français en (53) sont extraits de l'article de Benincà (1989).

- (53) a Itiex paroles disoit la reine a soi meisme (A., 32,30)

Telles paroles disait la reine à soi même
La reine se disait de telles paroles

- b Nouveles vos sei dire del tornoiement de Karahe (A., 87,11)

Nouvelles vous sais dire du combat de Karahe
Je peux vous donner des nouvelles du combat de Karahe

- c Mes Lancelot ne connut il mie, car estoit enbrons (A., 11,3)

Mais Lancelot ne connut il pas, car était soucieux
Mais il ne connut pas Lancelot car il était soucieux

- (54) a A quella festa era venuta la bella Elena (Sch., p. 167)

- b Una camera ebbe nel palagio fatta (Sch., p.151)

- c Queste parole gli disse i re più volte nelle presenzia di tutti li greci (Sch., P. 155)

En français et en italien contemporain, contrairement à ce que l'on vient de voir, seulement les éléments topicalisés ou disloqués à gauche avec reprise pronominale peuvent s'antéposer au verbe.

- (55) a Cette pomme, je la mangerais volontiers

- b Questa mela, la mangierei volentieri

- c QUESTA MELA, mangierei volentieri!

Que le constituant initial n'est pas disloqué à gauche en français et en italien antique est indiqué par le fait qu'il n'y a pas de reprise pronominale, et, qu'il n'est pas topicalisé, par le fait que les explétifs non nuls, éléments qui ne peuvent être topicalisés peuvent

néanmoins être antéposés (Adams (1988)). Soulignons que l'italien ne possède pas d'éléments explétifs et que par conséquent on ne peut vérifier cette hypothèse mais que le nombre élevé d'exemples avec un complément du verbe en première position semble indiquer que ces éléments ne sont pas topicalisés.

3.3.2 Asymétrie racine/enchâssé dans la distribution de *pro*

L'application de la contrainte V2 en français et en italien antique rend compte de l'asymétrie entre phrases principales et subordonnées en ce qui concerne la distribution des sujets nuls, asymétrie qui n'existe plus aujourd'hui.

En français moderne, langue non *pro-drop*, le sujet est obligatoire aussi bien dans les principales que dans les subordonnées; en italien moderne, celui-ci peut être nul dans les deux contextes.

- (56) a Il mange une pomme
 b Il dit qu'il mange une pomme
 c Mangia una mela
 d Dice che mangia una mela

En français et en italien antique par contre, on observe une asymétrie en ce qui concerne la distribution du sujet nul. Alors que dans les phrases principales le sujet peut manquer, dans les phrases subordonnées on constate une apparition inattendue de celui-ci. Situation que nous pouvons schématiser ainsi:

(57) i phrases principales

[XP [V+I_i [(NPs) [t_i XP]]]]
 CP C' IP VP

ii phrases subordonnées

[XP [Comp [NPs [V+I XP]]]]
 CP C' IP VP

En ancien français le sujet peut soit occuper la position [Spec, CP] soit devenir facultatif en position postverbale [Spec, IP] dans les phrases principales ((57i)). Dans les phrases subordonnées, le sujet apparaît obligatoirement en position préverbale [Spec, IP] ((57ii)).

Les exemples ci-dessous sont tirés de l'article de Benincà (1989)

(58) a Ceste merveille poés ___ voir (A., 145,76)

Cette merveille peux ___ voir

Tu peux voir cette merveille

b Or poez ___ veoir a terre un des frères (A., 18,23)

Maintenant pouvez voir à terre un des frères

Maintenant vous pouvez voir à terre un des frères

c Si errerent ___ tant en tel maniere qu'il vindrent en la praerie de Wincestre (A., 16,66)

Errèrent ___ tant en telle manière qu'il arrivèrent dans la prairie de Wincestre

Ils errèrent tellement qu'ainsi ils arrivèrent dans la prairie de Wincestre

- d Atant en lessent __ la parole ester et chevauchent __ a petite jornees tant que il vindrent a Kamalot (A., 31,1)

Tellement en laissent __ la parole être et chevauchent a petites journées qu'ils arrivèrent a Kamalot

Ils parlèrent et chevauchèrent tellement qu'en peu de temps ils arrivèrent à Kamalot

En ce qui concerne l'italien antique, le sujet nul apparaît beaucoup plus souvent dans les phrases principales que dans les subordonnées contrairement à l'italien moderne où la distribution du *pro* est la même dans les deux contextes. Par conséquent il y a une asymétrie (asymétrie qui n'est que partielle) dans la distribution de *pro*. Les anciens avaient tendance à exprimer lexicalement les sujets dans les contextes subordonnés, tendance qui a disparu aujourd'hui.

- (59) a E a voi di Troia dico __ la vostra difesa non varrà nulla, (Sch., P.177)

Et a vous de Troie dis __ votre défense ne vaudra rien

Et je dis à vous, habitants de Troie, votre défense ne vaudra rien

- b Tanto navichò Paris e ssua compagnia che elli arrivò in Grecia presso d'uno nobile chastello, (Sch., p.166)

Tellement navigua Paris et sa compagnie qu'il arriva en Grèce près d'un noble château

Paris et sa compagnie navigua tellement qu'il arriva en Grèce près d'un noble château

- c nella pistola la quale egli mandò ad Alessandro Magno, quando egli il domandò chu'egli tenesse per su consigliere (Sch.,p 74, cité par Benincà)

dans le fusil le quel il envoya à Charlemagne, quand il lui demanda ce qu'il tenait pour son conseiller

dans le fusil le quel il envoya à Charlemagne, quand il lui demanda qui il considérait comme son conseiller

- d Ragunerai il popolo tuo, e con dolci parole dirai che tu li ami siccome te medesimo e ch'elli sono la corona tua (Nov., VII)

Tu rassembleras le peuple tien, et avec de douces paroles tu diras que tu les aimes comme toi même et qu'ils sont ta couronne

Tu rassembleras ton peuple, et tu diras que tu les aimes comme toi même et qu'ils sont ta couronne

Il faut souligner que contrairement au français médiéval, où la présence d'un sujet lexicalement réalisé est obligatoire dans les phrases subordonnées, en italien antique par contre, l'apparition de celui-ci n'est pas obligatoire mais seulement plus fréquente dans ce contexte. On trouve en effet aussi, et de manière non exceptionnelle, des sujets nuls dans des phrases subordonnées.⁹

- (60) a Il re giovane avisò costui che l'amava, (Nov., XX)

Le roi jeune avisa celui-ci que l'aimait,

Le jeune roi avisa celui-ci qu'il l'aimait,

⁹ Dans le Novellino, sur 293 phrases subordonnées introduites par le complément *che* nous avons compté 150 exemples introduits par un pronom nul (soit 51,2%) et 143 exemples introduits par un pronom phonologiquement réalisé (soit 48,8%).

- b Pregoti che mi dichì come queste cose tu le sai (Nov., III)

Je prie te che me tu dises comment ces choses tu les sais

Je te prie de me dire comment tu sais ces choses

- c Allora suo marito le promise, del primo guadagno che prendesse, di farle una bella cotta (Nov.,XXVI)

Alors son mari lui promis, du premier gain que il prit, de faire à elle une belle robe

Alors son mari lui promis de lui acheter une belle robe avec le premier gain qu'il prendrait

La possibilité d'avoir des sujets nuls en ancien français est liée au phénomène V2.

Foulet (1982) fut le premier à relier la distribution des sujets nuls en ancien français à la nature V2 de cette langue, point de vue qu'Adams (1987a,b) et Roberts (1990) adopteront pour construire leur théorie sur la distribution de *pro* en ancien français.

Dans ce travail nous adopterons l'analyse proposée par Roberts (1990) de la distribution des sujets nuls en ancien français car cette analyse nous permet de rendre compte d'un plus grand nombre de données que celle proposée par Adams (1987a,b).¹⁰

Rappelons tout d'abord que Rizzi (1986a) élabore une théorie des catégories vides pronominales, analyse qui consiste en deux parties: la première est une condition formelle

¹⁰ Adams (1987a,b) propose d'ajouter aux conditions de légitimation de *pro* formulées par Rizzi (1986a) une condition de directionnalité: dans une langue donnée la relation entre *pro* et sa tête légitimante doit être "canonique" c'est-à-dire aller dans la même direction que celle qui existe entre le verbe et son objet. Cette condition de directionnalité prédit qu'une tête légitimant *pro* ne peut être qu'à la gauche de *pro* dans une langue VO. En ancien français (langue VO) *pro* n'est donc légitimé que si Agr (le verbe fléchi) est en C. Cela explique le caractère essentiellement racine de la distribution de *pro* en ancien français. Cette analyse qui permet de rendre compte des données de l'ancien français fait cependant une prédiction incorrecte car elle prédit que les langues VO ne peuvent avoir un système de sujets nuls ou Agr légitime *pro* en [Spec, IP] or c'est justement l'analyse que l'on adopte généralement pour rendre compte des sujets nuls en italien ou en espagnol moderne.

qui détermine les positions structurales dans lesquelles un pronom peut apparaître; la deuxième établit comment le contenu de *pro* peut être identifié en traits de personne, nombre, genre. (Soulignons que la condition (61a) formulée par Rizzi est contestée par Authier (1988), (1991) à paraître dans *NLLT* ou encore Borer (1989) dans *NSP*.)

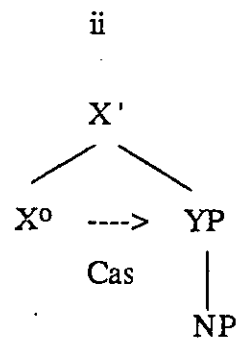
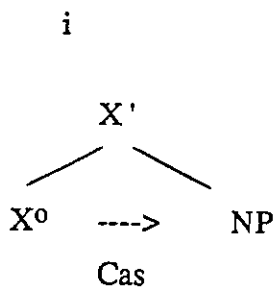
(61) Conditions de légitimation de *pro* (Rizzi (1986a))

- a Si X^0 est la tête légitimante de *pro*, X^0 peut assigner un Cas à la position occupée par *pro*
- b *pro* possède les traits grammaticaux de sa tête légitimante X^0

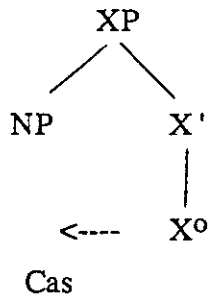
(61a) est la condition de légitimation formelle pour *pro* et (6b) est la légitimation du contenu (ou d'identification) de *pro*.

Soulignons également que Koopmann & Sportiche (1982) proposent que le Cas structural peut être assigné dans deux configurations: la configuration de gouvernement ou d'accord.

(62) a Assignation de Cas sous gouvernement



b Assignment de Cas sous accord

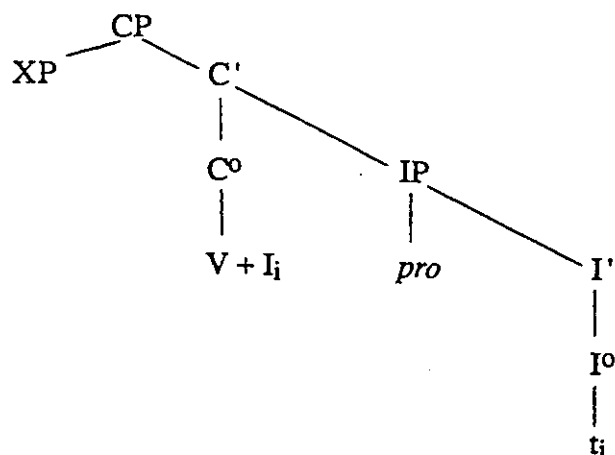


Les deux configurations d'assignation de Cas correspondent aux deux configurations basiques définies par la théorie X': le gouvernement est la relation qui intervient entre une tête et son complément (ou le spécifieur de ce complément) et l'accord est la relation qui intervient entre une tête et son spécifieur.¹¹

Roberts (1990) considère que le choix de la configuration pour l'assignation du Cas nominatif en (62) est un choix paramétrique et propose qu'en ancien français, contrairement au français moderne où le Cas nominatif est assigné sous accord, le Cas nominatif ne pouvait être assigné que dans une configuration de gouvernement. (Soulignons que Aoun et Li (1989) dans *LI* ont exploré une hypothèse de ce type pour le chinois par opposition à l'anglais.) Grâce à cette hypothèse il peut ainsi rendre compte de la distribution des sujets nuls en ancien français et de leur disparition au cours de l'histoire du français. Roberts propose que les phrases matrices à sujets nuls de l'ancien français ont la structure suivante:

¹¹ Il faut souligner que cette analyse implique que I⁰ contient un ensemble de traits suffisamment riches pour permettre la récupération du contenu de *pro*, récupération qui n'est possible que si *pro* occupe une position structurale adéquate avec I⁰.

(63)



Dans les phrases matrices, le verbe fléchi se déplace obligatoirement en C°, l'ancien français est une langue V2, et la flexion en position C° assigne la Cas nominatif à *pro* dans une configuration de gouvernement.¹² En ce qui concerne les phrases subordonnées, étant donné que le complémenteur est en C°, le verbe ne peut pas se déplacer, et *pro* n'étant pas légitimé sous gouvernement, il ne peut donc apparaître.¹³

¹² Nous pensons, suivant Sportiche, que le gouvernement est déterminé en termes de c-commande et non pas de m-commande.

α gouverne β si et seulement si:

i α est une tête

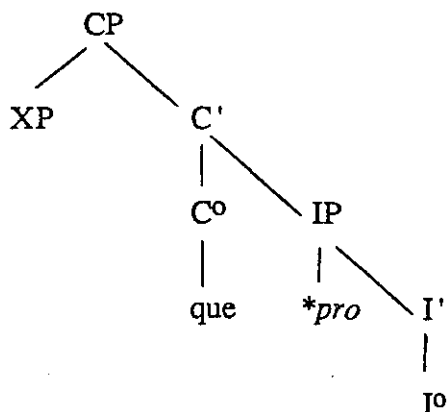
ii α c-commande β

iii il n'y a pas de tête qui c-commande β mais ne c-commande pas α

iv il n'y a pas de Barrières Y tel que Y inclut β mais pas α

¹³ Cette analyse se base sur l'absence totale de V2 en français dans les phrases subordonnées. Il faut cependant souligner qu'Adams dans sa thèse constate que l'on trouve parfois du V2 dans les contextes subordonnés. Elle suggère que l'explication de ce phénomène est étroitement liée à la nature de certains verbes qui semblent sous-catégoriser pour ces structures.

(64)



L'asymétrie racine/enchâssée observée dans les exemples (58) découle du fait que *pro* n'est légitimé sous gouvernement que lorsque le verbe est en C°, c'est-à-dire uniquement dans les phrases racines.

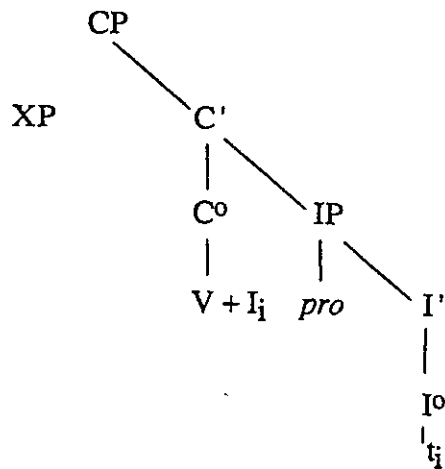
L'asymétrie racine/enchâssée dans la distribution de *pro* en ancien français indique clairement qu'il y a montée de V à C dans cette langue (les sujets nuls ne sont possibles que lorsque le verbe est en C).

Nous voudrions proposer ici que, tout comme en ancien français, la distribution de *pro* en italien antique est liée à la contrainte V2. Si l'italien antique a les mêmes propriétés que l'ancien français, c'est-à-dire si cette langue est V2 et que le nominatif est assigné sous gouvernement, on s'attend à juste titre à trouver la même asymétrie racine/enchâssée que celle illustrée en (58) dans la distribution de *pro*. On s'attend en effet à ce que *pro* ne soit légitimé que lorsque le verbe est en C°, donc dans les principales.

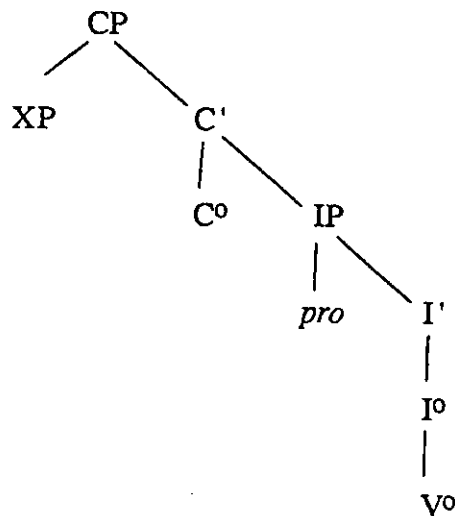
Nous avons vu qu'il existe effectivement une asymétrie racine/enchâssée (asymétrie partielle) en italien antique, *pro* apparaissant beaucoup plus fréquemment dans les contextes racines que dans ceux enchâssés. Cela semble donc indiquer que l'analyse proposée par Roberts (1990) des sujets nuls en ancien français s'applique de la même manière pour l'italien antique. Cependant, étant donné que l'asymétrie racine/enchâssée n'est que

partielle, nous supposons ici que l'italien antique diffère quelque peu de l'ancien français en ce sens que le Cas nominatif peut être assigné sous accord s'il n'est pas assigné sous gouvernement. Par conséquent en italien antique *pro* peut être légitimé soit sous gouvernement (comme en ancien français) soit sous accord (comme en italien moderne). En d'autres termes C ou I légitime *pro* en italien antique alors qu'en ancien français seul C légitime *pro*.

(65) a *pro* légitimé sous gouvernement (français, italien antique)



b *pro* légitimé sous accord (italien antique et moderne)



Si *pro* a la possibilité d'être légitimé sous accord par I⁰, *pro* peut apparaître dans les phrases subordonnées en italien antique (ex. 60), option qui est exclue en ancien français. Afin de rendre compte du caractère partiel de l'asymétrie racine/enchâssée dans la distribution de *pro* nous faisons alors l'hypothèse que *pro* est légitimé *généralement* sous gouvernement, raison pour laquelle *pro* est plus fréquent dans les contextes principaux que subordonnés, mais qu'il peut *optionnellement* être légitimé sous accord si la légitimation sous gouvernement n'est pas disponible, d'où la possibilité d'avoir *pro* dans les subordonnées.

En résumé la montée de V à C en français et en italien antique dans les phrases principales permet de rendre compte de l'asymétrie racine/enchâssée de la distribution de *pro* étant donné que la légitimation de *pro* se fait sous une configuration de gouvernement. Cette asymétrie n'est que partielle en italien car dans cette langue *pro* peut optionnellement être légitimé sous accord.¹⁴

Pour conclure soulignons qu'à partir du moment où le français a cessé d'être V2, c'est-à-dire que le verbe ne monte plus en C, les sujets nuls n'étant plus légitimés sous gouvernement ont disparu de cette langue.

En italien par contre, la perte du V2 n'a pas pour autant provoqué la disparition des sujets nuls car même si V ne monte plus à C et que *pro* n'est plus légitimé sous gouvernement, I contient dans cette langue le trait [+ Agr] qui légitime *pro* sous accord.

¹⁴ Il reste à de savoir si en italien antique la montée du verbe fléchi en C est obligatoire (comme c'est le cas en ancien français) ou si ce mouvement du verbe est seulement optionnel. Au stade actuel de nos recherches nous ne sommes pas en mesure de répondre à cette question, question qu'il nous faudra cependant traiter dans la suite de nos recherches. Ce qui nous intéresse ici c'est de constater qu'en italien antique il y avait mouvement de V à C, mouvement qui rend compte de divers phénomènes syntaxiques observés dans la syntaxe de cette langue.

3.3.3 Enclise des clitiques objets (Loi Tobler Mussafia)

Finalement, l'analyse du français et de l'italien médiéval en tant que langues V2 rend compte du fait que dans ces deux langues, comme Tobler et Mussafia l'ont observé, il est impossible d'avoir des clitiques objets en position initiale de phrases assertives principales. Pour éviter cela, divers procédés sont utilisés:

- (66) i le pronom prend la forme tonique et devient ainsi un constituant à part entière pouvant occuper la position préverbale
- ii un XP occupe la position préverbale
- iii le verbe lui-même est antéposé au pronom, pronom qui devient alors postverbal

Les exemples en (67) sont cités par Benincà (1989)

- (67) a Moi semble que (Floire et Blanchefleur,)

Il semble à moi que

- b Or m'estoura sofrir fortune (Beroul:Tristan,249)

Maintenant me préparai passer de fortune

Je me préparai maintenant à me passer de fortune

- c Remembre li de la reine (Erec et Enide)

Rapelle lui de la reine

Il se souvient de la reine

- (68) a Io ti fornirò lo studio (Nov., LVI)

- b Queste parole gli disse i re più volte in presenza di tutti li Greci (Sch., p155)

c Punillo secondo la colpa (Nov., VI)

Punit le d'après la faute

Il le punit en fonction de sa faute

Benincà constate que cette dernière stratégie (66iii) est une option plutôt rare en français médiéval mais par contre, dans les langues romanes qui n'ont pas l'ordre V2 strict comme l'italien antique, les dialectes de l'Italie septentrionale, l'espagnol et le portugais, cette option est très fréquente. Dans la quatrième partie de notre travail nous exposerons de manière détaillée ce procédé syntaxique, c'est-à-dire l'antéposition. Voyons à présent quelle est la raison qui pousse le verbe fléchi à monter en C dans les langues V2 et pourquoi lorsque le verbe est dans cette position un constituant doit obligatoirement occuper la position [Spec, CP].

3.3.4. Analyse du phénomène V2

Nous avons vu que l'ordre V2 est le résultat du déplacement du verbe fléchi en C et du déplacement d'un XP en position [Spec, CP]. Il nous faut à présent répondre aux questions suivantes:

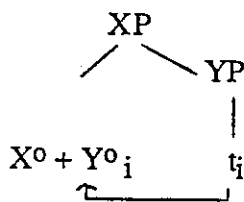
- (69) i qu'est-ce qui oblige le mouvement de V à C ?
 ii qu'est-ce qui oblige le mouvement d'un XP en position [Spec, CP] ?
 iii pourquoi le V2 ne s'applique-t-il pas dans les contextes enchâssés ?

Avant de répondre à ces questions il est nécessaire d'introduire quelques données théoriques sur l'incorporation.

Baker (1988) présente une théorie de l'incorporation syntaxique où il suppose que l'opération qui permet de dériver des mots morphologiquement complexes à partir d'éléments basiques est une variante de la règle "move alpha " qui s'applique aux têtes.

Un grand nombre de procédés d'affixation et d'incorporation sont vus comme des mouvements de tête-à-tête.

(70)



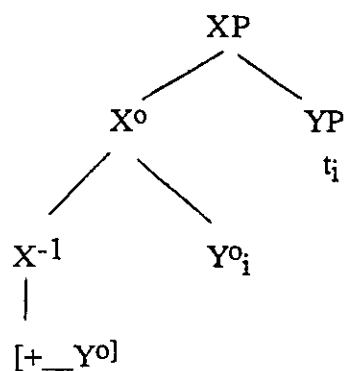
L'avantage de cette analyse est qu'elle rend compte de certaines contraintes sur les opérations morphologiques en termes de conditions syntaxiques connues et motivées indépendamment comme le Principe de la Catégorie Vide (ECP), qui dit qu'une trace doit être proprement gouvernée.

Rizzi et Roberts (1989), élaborant l'approche de Baker, introduisent quelques modifications à la théorie du mouvement de tête-à-tête. Alors que Baker assume que l'incorporation adjoint une tête à une autre tête, ceux-ci proposent que le mouvement de tête-à-tête peut être soit une substitution d'une tête dans une autre position tête, soit une adjonction d'une tête à une autre position tête. Lorsque l'incorporation résulte en un amalgame visible de deux têtes, il s'agit d'une substitution sélectionnée, c'est-à-dire que dans ce cas l'hôte de l'incorporation sous-catégorise pour l'élément qui s'incorpore. Si l'hôte potentiel de l'incorporation ne sous-catégorise pas pour l'incorporé alors le mouvement de tête-à-tête est soit un cas d'adjonction et, suivant la proposition soulignée par May (1985) et adoptée par Chomsky (1986), la tête hôte est réalisée en deux segments,

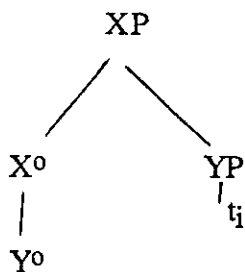
lesquels ne sont pas eux-mêmes des têtes. Si la tête est entièrement vide, il s'agit d'un cas de substitution libre c'est-à-dire une substitution d'une tête dans une position tête vide.

Roberts (1990) propose de représenter de la manière suivante ces divers mouvements de tête-à-tête.

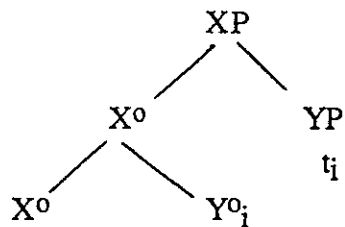
(71) i incorporation par substitution sélectionnée



ii incorporation par substitution libre

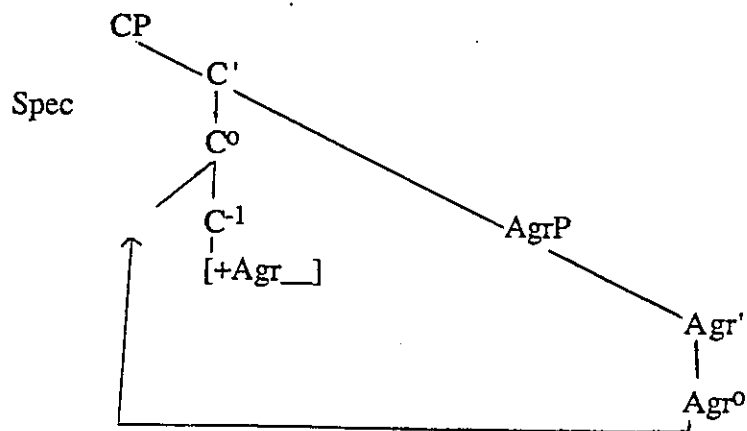


iii incorporation par adjonction



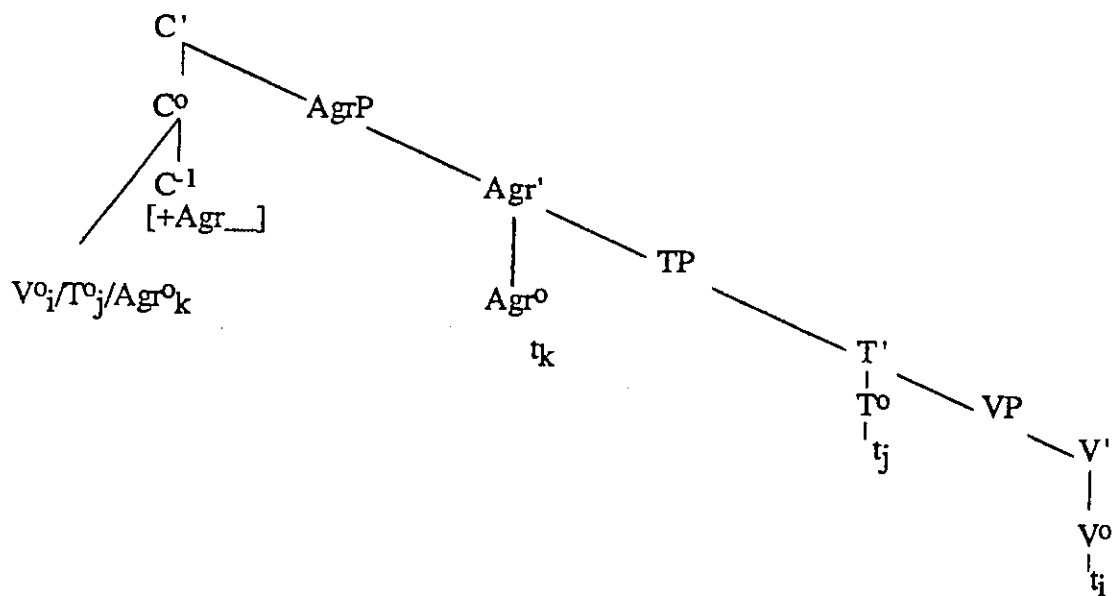
En ce qui concerne la première question, c'est-à-dire pourquoi le verbe fléchi monte en C dans les langues V2, nous supposons, suivant ainsi l'idée de Tomaselli (1989), idée adoptée également par Roberts (1990), que C possède un trait de sélection morphologique [+Agr_] uniquement dans les langues V2.

(72)



L'accord sélectionné par C s'incorpore ainsi à C et, étant donné que Agr sélectionne T et que T sélectionne V, le verbe monte ainsi jusqu'à C. La montée du verbe en T, en Agr, puis en C, est un exemple d'incorporation par substitution sélectionné.

(73)



Pour répondre à la deuxième question, c'est-à-dire pourquoi la présence d'un XP en position [Spec,CP] est obligatoire quand le verbe fléchi est en C, Roberts (1990) propose que cela découle de la condition suivante, condition qui s'applique en S-S et qui est reliée au Principe de Projection Étendu de Chomsky (1982). (Soulignons que la condition (74) est une généralisation de type descriptif et qu'elle ne fournit aucune réelle explication.)

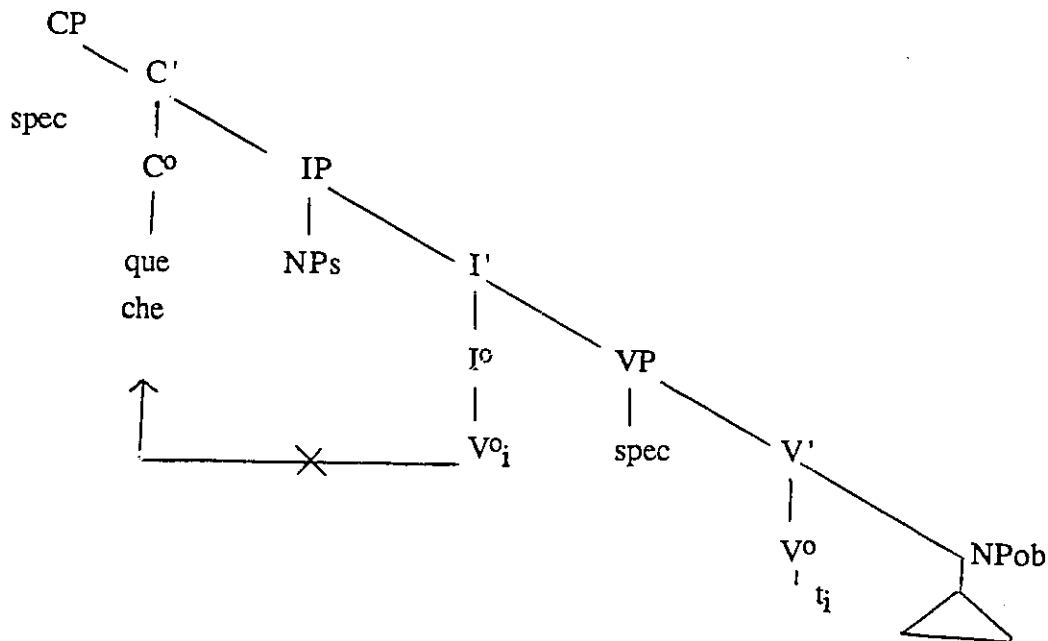
(74) "Une tête contenant Agr doit avoir un spécifieur rempli"

Cette condition garantit le fait que que la position [Spec, AgrP] soit remplie dans les langues non V2 et que, si l'on adopte l'idée de Tomaselli en ce qui concerne la raison de la montée du verbe en C dans les langues V2, alors la position [Spec, CP] doit également être remplie dans ces langues.

Finalement, la dernière question concerne le caractère racine du V2. Ce phénomène V2 est en effet essentiellement racine on n'observe pas (ou presque) de V2 dans les contextes enchâssés. Cela découle du fait que, dans les contextes enchâssés, le verbe fléchi ne peut pas se déplacer en C, position occupée par le complémenteur. Par conséquent, le phénomène V2 est bloqué par la présence d'un complémenteur en C.¹⁵ Soulignons que dans les cas où le V2 s'applique dans les subordonnées il se peut que l'on ait itération de CP (Adams (1987b), Jean-Marc Authier (1991) à paraître dans *LI*).

¹⁵ Roberts constate cependant que dans certains contextes enchâssés on observe quelques rares cas de V2 en ancien français (observation qui est probablement également valable pour l'italien antique) dus au fait que certains verbes bien spécifiques peuvent sélectionner un constituant phrasal dont la tête C⁰ contient le trait [+Agr__].

(75)



Nous avons vu dans cette troisième partie que le français et l'italien antique sont des langues V2. Cela signifie que dans ces langues le verbe s'incorpore en C, qui possède un trait d'accord morphologique [+Agr^o___]. Etant donné la condition(74) proposée par Roberts, qui dit qu'une tête contenant Agr doit avoir un spécifieur rempli, un XP se déplace pour occuper la position [Spec, CP].

Dans les contextes enchâssés le phénomène V2 n'apparaît pas (ou seulement très rarement) car la position C est occupée par le complémenteur. De cette contrainte V2 découle un certain nombre de phénomènes syntaxiques qui ont disparu aujourd'hui de la syntaxe de ces deux langues: le constituant qui précède le verbe en S-S (objet direct ou indirect, adverbe...) n'est ni un élément disloqué à gauche ni un élément topicalisé; il y a une asymétrie entre phrases principales et subordonnées en ce qui concerne la distribution de *pro*; les pronoms clitiques objets n'apparaissent jamais en S-S en début de phrase assertive principale, phénomène que nous allons étudier à présent.

4. LA LOI TOBLER-MUSSAFIA


4.1 Phrases principales assertives

Nous avons vu que le français et l'italien antique n'admettent pas de pronoms clitiques objets en position initiale de phrases assertives principales tensées et que, pour éviter cela, les anciens utilisaient soit la forme tonique du pronom, soit déplaçaient un constituant en position préverbale, soit déplaçaient le clitique à la droite du verbe.

Dans cette quatrième partie notre attention portera sur cette dernière stratégie, c'est-à-dire sur la Loi Tobler-Mussafia, et plus précisément sur l'analyse que Benincà propose de ce phénomène. Avant de passer à la présentation de cette analyse nous rappellerons brièvement quelques données théoriques sur les clitiques objets.

Kayne (1975) propose que les clitiques apparaissent librement sous le noeud NP en S-P et qu'il existe une règle de transformation, Placement de Clitique (PI-CI), qui place ces pronoms directs ou indirects en position préverbale sous certaines conditions. Ainsi une phrase comme (76) serait dérivée de (77).

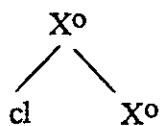
(76) Jean vous aime

(77) Jean – aime vous


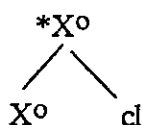
Plus tard Kayne (1990) assume que les clitiques ont la propriété de s'adjoindre à un élément X^0 non-lexical, c'est-à-dire à une tête fonctionnelle et que, pour des raisons

morphologiques (Williams (1981)), l'adjonction se fait toujours à gauche et non pas à droite de l'élément auquel il s'adjoint. ¹⁶

(78) i



ii



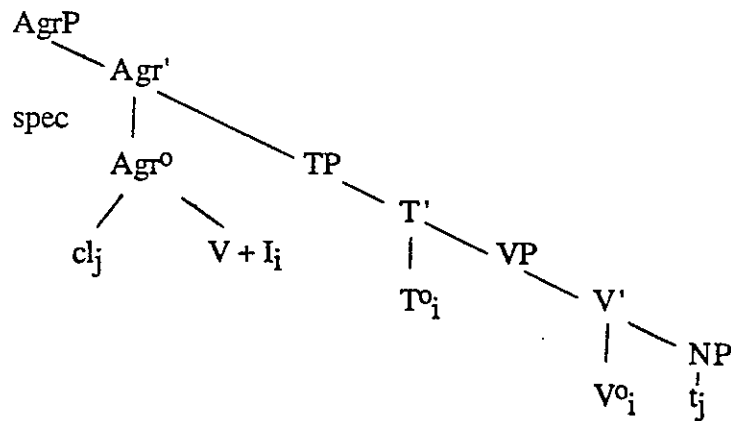
La tête fonctionnelle à laquelle s'adjoint le clitique est la flexion verbale et, si l'on adopte l'idée de Pollock en ce qui concerne les deux noeuds AgrP et TP qui composent cette flexion, alors cela revient à dire que le clitique s'adjoint à l'une de ces deux têtes, Agr^o ou T^o.

Dans notre travail nous supposons qu'en français et en italien antique le clitique objet s'adjoint à la gauche de la tête fonctionnelle la plus haute, c'est-à-dire, suivant Belletti (1990), à Agr^o.

¹⁶ Afin de rendre compte du fait qu'en italien moderne on trouve l'ordre [V + cl] quand le verbe est non-tensé, Kayne suppose qu'il existe dans cette langue un noeud flexionnel abstrait auquel le clitique s'adjoint à gauche, hypothèse qui lui permet d'exclure la possibilité d'une adjonction à droite du clitique. L'ordre italien [Vinf + cl] est donc dérivé de la manière suivante selon Kayne (1990) (le verbe à l'infinitif se déplace à gauche du clitique).

$$\text{Vinf}_i \text{Cl} + \text{I}_{\text{abstrait}} \left[\begin{array}{c} [\text{V } t_j] \\ \text{VP } \text{V}' \end{array} \right]$$

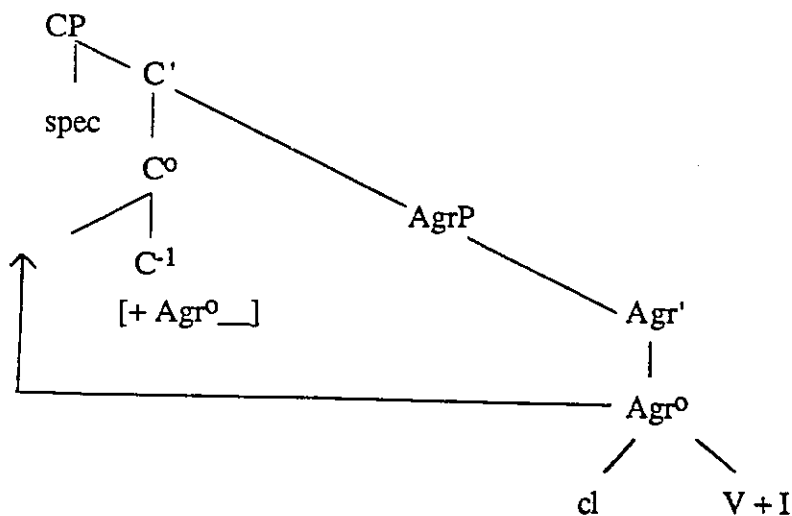
(79)



La Loi Tobler-Mussafia est traitée par Benincà (1989) en termes de déplacement du verbe. Elle propose qu'en italien et français antique le verbe se déplace en C et que la position [Spec, CP] ne peut rester vide lorsque le verbe est en C. S'il n'y a aucun autre élément susceptible d'occuper cette position, alors le verbe lui-même se déplacera en [Spec, CP] laissant ainsi le clitique en position postverbale.

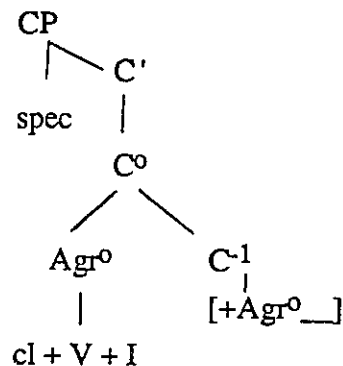
En d'autres termes cela revient à dire que dans ces deux langues C possède un trait [Agr__] ce qui force le mouvement de V à C.

(80)



Le déplacement d'Agr^o en C^o implique du même coup la montée du clitique en C^o étant donné que Agr^o est la tête fonctionnelle à laquelle s'adjoignent les clitics. De plus, étant donné la condition (74) proposée par Roberts qui dit qu'une tête contenant Agr doit avoir un spécifieur rempli, le verbe se déplace en [Spec, CP] et laisse ainsi le clitique en position postverbale.

(81)



Cette analyse permet de rendre compte de divers phénomènes syntaxiques observés dans les textes français et italiens du XII^e ou XIII^e siècle.

Dans la troisième partie de notre travail nous avons distingué quatre contextes où les clitics objets sont postverbaux en français et en italien antique, contextes qui sont les suivants:

- (82) i l'enclise des clitics objets est constante lorsque la séquence [cl + Vfléchi] n'est précédée par aucun constituant
- ii l'enclise des clitics objets est constante lorsque la séquence [cl + Vfléchi] se trouve en position initiale de phrase coordonnée à la précédente de manière asyndétique
- iii l'enclise des clitics objets est constante en italien mais rare en ancien français lorsque la séquence [cl + Vfléchi] est en position initiale de phrase coordonnée à la précédente par une conjonction de coordination

- iv l'enclise des clitiqes objets alterne avec la proclise en italien antique mais est exclue en ancien français lorsque la séquence [cl + Vfléchi] débute une phrase principale précédée d'une subordonnée

Dans les contextes (82i) et (82ii) l'enclise des clitiqes objets est constante car le verbe fléchi se déplace en C et, étant donné qu'aucun XP n'occupe la position [Spec,CP], le verbe monte dans cette position laissant derrière lui les clitiqes.

- (83) a Enveirent le en terre de Philistiim (QLR., 60,9 de Kok p.80)

Envoyèrent le en terre de Philistiim
Ils l'envoyèrent en terre de Philistiim

- b Trenchet li ad li quens le destre poign (Ch.,v.1903)

Tranche lui au roi le droit poing
Il lui tranche le poing droit

- c Falt li le coer, le helme li embrunchet, (Ch., v.2019)

Manque lui le coeur, le heaume lui retombe,
Le coeur lui manqua, son heaume lui retombe

- (84) a Vogliolo sapere da mia madre (Nov., III)

Veux le savoir de ma mère
Je veux l'entendre de ma mère

c Prestamolelli à Aldobrandino [in sua mano]. (Sch.,p.8-9)

Prétâmes les lui à Aldobrandino dans sa main.

Nous les lui prêtâmes en main propre, à Aldobrandino.

(85) a De ces payens enveiat quinze

Chascun portout une branche d'olive;

nuncerent vos cez paroles meïsme (Ch., v.203-4)

De ces païens envoyèrent quinze, chacun portait une branche d'olivier;
annoncèrent vous ces paroles mêmes.

Il envoya quinze de ces païens, chacun portait une branche d'olivier; ce sont ces
mêmes paroles qu'ils vous annoncèrent

b Clamez vos culpes, si priez Deu mercit;

absoldrai vos pur anmes guarir. (Ch., v.1132-3)

Clamez vos fautes, demandez à Dieu pitié; absoudrai vous pour vos âmes guérir.

Confessez vos péchés, demandez pitié à Dieu; je vous absoudrai pour sauver vos
âmes

(86) a -Messere paolo li credeva trovare a tavola; trovoli ne le letta: (Nov., XLI)

-Messire Paolo les croyait trouver à table; trouva les au lit:

-Messire Paolo croyait les trouver à table; il les trouva au lit:

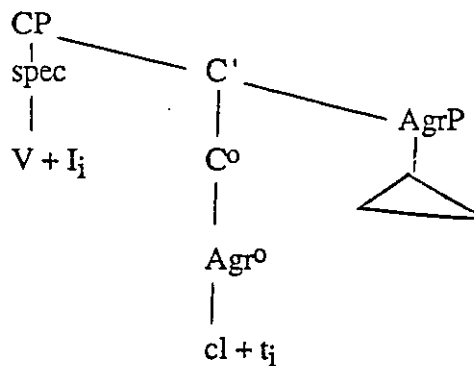
b -Maestro mio, grande prova ho veduto della tua sapienza:
pregoti che mi dichi come queste cose tu le sai. (Nov.,III)

-Maître à moi, grande preuve ai vu de ta sagesse; prie te que me dises comment
ces choses tu les sais.

-Mon maître, j'ai vu une grande preuve de ta sagesse: je te prie de me dire
comment toi tu sais ces choses.

Les exemples (83),(84),(85),(86) sont dérivés de la manière suivante:

(87)



Lorsque la position [Spec, CP] est occupée par un XP alors la montée du verbe dans cette position est impossible et le clitique est préverbal.

(88) a Toutes ces choses te presta Nostre Sire (Queste, 68,28, de Kok p.74)

Toutes ces choses te prêta nôtre Sire

Notre Sire te prêta toutes ces choses

b Jo te liverai tun enemi, é si li fras quanque te plarrad (QLR, de Kok p. 74)

Je te livrerai ton ennemi, et ainsi lui feras tout ce que te plaira

Je te livrerai ton ennemi et ainsi tu lui feras tout ce que tu voudras

c ainçois se parti de nostre ost touz seux (Joinv., 108, de Kok p. 75)

bientôt se parti de notre armée tous ceux
bientôt tous ceux de notre armée s'en allèrent

(89) a Queste parole gli disse i re più volte nella presenza di tutti (Sch., p.155)

Ces paroles lui dit le roi en présence de tous les grecs
Le roi lui dit ces paroles en présence de tous les grecs

b Io ti fornirò lo studio, (Nov., LVI)

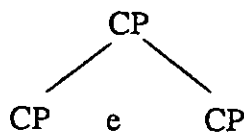
Moi te fournirai l'étude
Moi je te payerai tes études

c Poi vi trovò tanto oro et tanta ariente, (Nov., LXXXIV)

Puis vous trouvai beaucoup d'or et beaucoup d'argent
Puis je vous trouvai beaucoup d'or et beaucoup d'argent

Dans le contexte (82iii) l'enclise des clitiques objets est constante en italien antique car les conjonctions de coordination sont des éléments qui occupent une position en dehors de CP. Par conséquent ces éléments ne peuvent pas occuper la position [Spec, CP] et, si aucun XP ne se déplace pour occuper cette position, alors le verbe fléchi se déplacera dans cette position provoquant ainsi l'enclise des clitiques objets.

(90)



- (91) a Allora il re riconobbe la viltà sua, e trasselo di prigione e donolli molto nobilmente. (Nov., III)

Alors le roi reconnut la lacheté sienne, et mena le de prison et donna lui très noblement.

Alors le roi reconnut sa lacheté et le fit sortir de prison et lui donna (de l'argent) très noblement

- b E offersegliene due marchi di guadagno certo termine (Nov., XXXI)

Et offrit lui en deux marques de gain à certain terme.

Et il lui offrit deux marques de gain pour un certain délai

- c e torno al suo signore Presto Giovanni e presentolli le pietre con grande allegrezza. (Nov.,II)

e retourna vers son monsieur Presto Giovanni e presenta lui les pierres avec grande joie.

et il retourna vers son maître Presto Giovanni e lui presenta les pierres avec grande joie.

En ancien français par contre la proclise est "quasi" constante dans ce contexte (82iii); les cas d'enclise sont rares mais ils existent (93).

- (92) a Cela querras, jel te comant,
et li diras... (P., v.3957-8)

Celle-là chercheras, je le te ordonne, et lui diras...

Tu te mettra à la recherche de celle-là, je te l'ordonne, et tu lui diras...

b et si l'ont mout réconforté,
et li dient qu'il guarra bien, (P., v.4322-3)

et l'on bien réconforté, et lui disent qu'il guérira bien
et ils l'ont deaucoup réconforté et ils lui ont dit qu'il guérira bien

(93) a E se en tel point le trovoie
que son panser eüst guerpi
(iroie e prieroieli
qu'il venist a vos jusque ça (P., v.4328-31)

Et si en tel point le trouvait que sa pensée l'eût abandonné irais et prierais lui qu'il
viene à vous jusqu'ici

Et si je le trouvais en tel point que sa méditation l'eût abandonné j'irais et je le
prierais de venir à vous jusqu'ici

b Si s'en revient lance levee
au vaslet e demande li:
Amis, savriez vos ausi
la lance et l'escu demener. (P., 1430-3)

Ainsi s'en revient lance levée vers le jeune guerrier et demande lui: amis sachiez
vous aussi la lance et l'écu employer

Ainsi il s'en revient lance levée vers le jeune guerrier et lui dit: mon ami c'est le
moment d'apprendre à employer la lance et l'écu

En ce qui concerne la rareté de l'enclise des clitiqes objets en ancien français dans
ce contexte, sa rareté découle peut-être du fait que le statut syntaxique de diverses
conjonctions de coordination, parmi lesquelles on trouve *et*, était ambigu à cette époque.
Foulet constate en effet que certaines conjonctions de coordination prennent parfois une
valeur adverbiale "*car* est donc tour à tour, selon le biais dont on le prend, adverbe ou

conjonction. Même *et* peut, sous l'influence de *si*, forcer son sens usuel jusqu'à prendre une valeur adverbiale" (p.310).

Par conséquent, si cette conjonction de coordination prend parfois une valeur adverbiale en ancien français, elle peut être l'occupant typique de [Spec, CP] et, en tant que tel, bloquer la montée du verbe dans cette position. Le verbe ne pouvant pas monter en C, les clitiques objets sont donc préverbaux dans ce contexte.

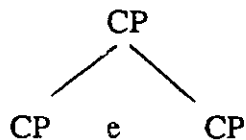
En italien antique par contre, il est impossible d'avoir des clitiques objets préverbaux dans ce contexte car le statut syntaxique de la conjonction de coordination *e* n'est pas ambigu.

Cet élément est clairement une conjonction et occupe une position externe au CP.

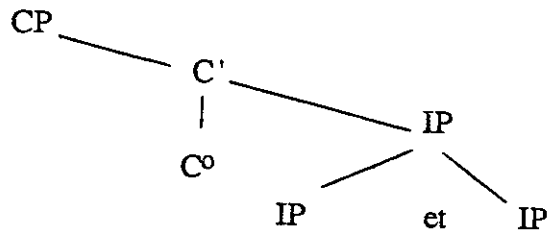
Une autre manière peut-être plus intéressante de traiter cette différence entre le français et l'italien antique est de considérer que la coordination ne s'applique pas au même niveau dans ces deux langues.

Nous pouvons proposer qu'en italien antique la coordination se fait au niveau du CP alors qu'en ancien français celle-ci peut se faire plus bas dans la structure syntagmatique, c'est-à-dire au niveau du IP. Par conséquent, les éléments de coordination étant externes à CP en italien antique mais internes à CP en ancien français, la Loi Tobler-Mussafia s'applique seulement dans les phrases italiennes.

(94) i coordination en italien antique



ii coordination en ancien français



Si l'on adopte cette hypothèse, c'est-à-dire que la coordination se fait au niveau de IP en ancien français, on s'attend à ce que l'enclise des clitiques objets dans les phrases introduites par *et* soit toujours impossible. Cela n'est pourtant pas toujours le cas car l'on trouve quelques rares exemples d'enclise dans ce contexte (93a), (93b).

Etant donné que la plupart de ces exemples sont extraits de textes poétiques nous pouvons supposer que dans ces cas l'enclise ne résulte pas de l'application d'une règle syntaxique mais plutôt de la nécessité de satisfaire la rime. Dans les exemples (93a), (93b) repris ici en (95) on constate en effet que les vers riment entre eux.

(95)

- a E se en tel point le trovoie
 que son panser eüst guerpi
 (iroie e prieroieli
 qu'il venist a vos jusque ça (P., v.4328-31)
- b Si s'en revient lance levee
 au vaslet e demande li:
 Amis, savriez vos ausi
 la lance et l'escu demener. (P., 1430-3.)

Il existe cependant quelques cas d'enclise qui ne semblent pas être motivés par la rime. Foulet propose que dans ces cas cette construction est un résidu d'une construction

archaïque qui était sur le point de disparaître. "Les nécessités de la rime, qui ont sans doute causé ce rejet de la forme faible après le verbe, ne suffisent pas pourtant à l'expliquer complètement. Si ce rejet est encore possible à l'époque de Chrétien, c'est qu'il a été à un moment la règle, et l'est encore vers le troisième quart du XIIe siècle, et sans doute plus tard, dans certaines régions."(p.119)

En d'autres termes nous pouvons dire que la coordination se faisait, comme c'est le cas pour l'italien du XIIIe siècle, au niveau du CP, et que, au cours du XIIe siècle celle-ci a commencé à se faire au niveau du IP. Les quelques exemples d'enclise des clitiques objets dans des phrases introduites par une conjonction de coordination témoignent de l'existence de cette règle antique, c'est-à-dire la coordination au niveau du CP, règle qui était sur le point de disparaître complètement.¹⁷

Dans les contextes (82iv) l'enclise des clitiques objets alterne avec la proclise en italien antique, alors qu'en ancien français seule la proclise est possible dans ce contexte. Nous avons vu (section 3.2) que Benincà propose qu'il existe une position TOP adjointe à CP en italien antique, position pratiquement inaccessible pour l'ancien français, langue à ordre V2 stricte, mais accessible en italien antique, langue à ordre V2 non-strict. En italien antique les phrases adverbiales ont donc la possibilité d'occuper soit la position [Spec,CP] soit la position [Spec, TOP], raison pour laquelle on a soit l'enclise soit la proclise des clitiques objets. Par contre, en ancien français, la position TOP étant pratiquement inaccessible, les phrases adverbiales occupent la position [Spec, CP] et on trouve la proclise des clitiques objets.

¹⁷ Dans notre travail nous optons plutôt pour la deuxième analyse, c'est-à-dire pour l'analyse qui implique que la coordination se fait au niveau du CP en italien antique et au niveau du IP en ancien français car cette analyse permet de rendre compte de manière analytique et non pas seulement stipulative de la différence observée en français et en italien antique en ce qui concerne la distribution des clitiques objets dans les phrases introduites par une conjonction de coordination. Une étude plus approfondie de la coordination serait tout de même nécessaire afin de vérifier si cette affirmation est justifiée.

- (96) a quando Nerone fo fatto imperadore, ricordossi delle battiture di Seneca (Nov., LXX)

et quand Néron fut fait empereur, rappela se des châtimens de Sénèque:
et quand Néron fut devenu empereur il se rappella des châtimens de Sénèque:

- b quando intes[er]o il fatto, si vergognaro (Nov., LXII)

quand entendirent le fait, se gênèrent,
quand elles entendirent le fait, elles eurent honte

- (97) a Quant nos lor donons aumones, lor faisons bien as cors (Sully, 138, 30, de Kok p.91)

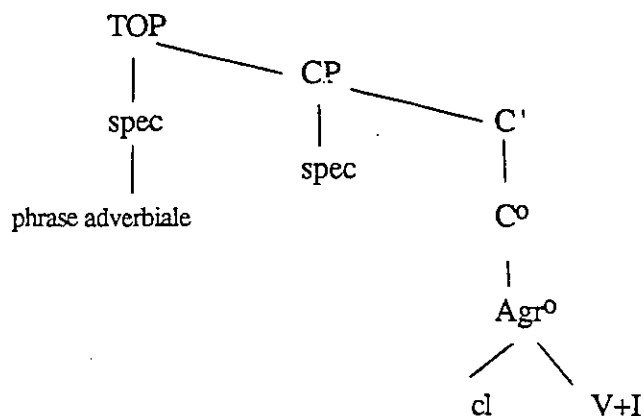
Quand nous leur donnons nos aumônes, leur faisons bien au corps
Quand nous leur donnons nos aumônes nous leur permettons de manger

- b ainz que il peüssent estre armé, en ocistrent asser (Villon, II, 142, de Kok p.91)

avant que ils puissent être armé, en tuèrent assez
avant qu'ils puissent être armé, ils en tuèrent assez

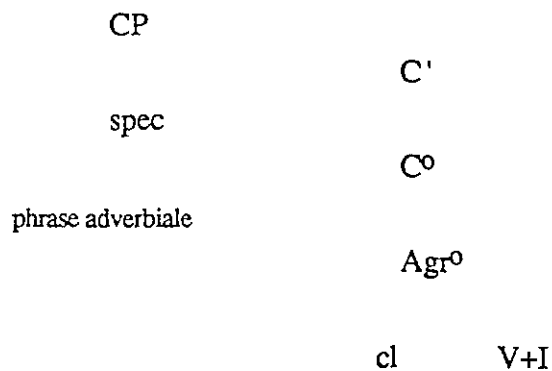
La phrase (96a) a la structure suivante:

(98)



La phrase adverbiale est en [Spec, TOP] et, pour satisfaire la Loi Tobler-Mussafia, le verbe fléchi se déplace en [Spec, CP] laissant le clitique objet derrière lui. Les phrases (96b) et (97) quant à elles sont dérivées de cette manière:

(99)



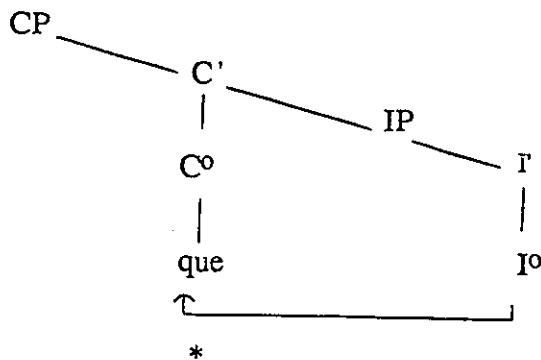
La phrase adverbiale est en [Spec, CP], le clitique objet et le verbe fléchi sont en C°.

4.2 Phrases subordonnées

Nous avons vu (section 3.2) que le phénomène V2 est un phénomène essentiellement racine. Etant donné que l'application de la Loi Tobler-Mussafia met en jeu le mouvement de V à C on s'attend à juste titre à ce que cette loi ne soit productive que dans les contextes racines.

Dans les subordonnées on ne trouve en effet jamais l'enclise des clitiques objets car dans ce contexte la montée de V à C est rendue impossible par la présence d'un complémenteur en C°. Par conséquent la Loi Tobler-Mussafia ne peut s'appliquer (cette loi ne s'applique que si V est en C° et [Spec, CP] est vide).

(100)



(101) a Mum seigneur dites qu'il me vienge veer (Ch., v.2746)

Mon seigneur dites qu'il me vienne voir
 Dites à mon seigneur qu'il vienne me voir

b Li reis vos mandet que vos les sucurez. (Ch., v. 2786)

Le roi vous demande que vous les secouriez
 Le roi vous demande de les secourir

(102) a pregoti che mi dichi come queste cose tu le sai (Nov., III)

je prie te que me dises comment ces choses tu les sais
je te prie de me dire comment toi tu sais ces choses

b Appollonio Tribaldi no die dare soldi viij ke Li prestammo (Sch.,p.6)

Appollonio Tribaldi nous doit donner sous vingt que lui prêtâmes
Appollonio Tribaldi doit nous donner vingt sous que nous lui prêtâmes

4.3 Phrases interrogatives

En ce qui concerne les phrases principales interrogatives, dans ce contexte également on observe des effets de la Loi Tobler- Mussafia. Dans les phrases interrogatives si la question n'est introduite par aucun élément interrogatif Wh (où, pourquoi, qui...) alors les clitiques objets sont postposés au verbe fléchi. Dans tous les autres cas, c'est-à-dire lorsque la question est introduite par un élément interrogatif Wh, les clitiques sont préverbaux.¹⁸

¹⁸ De Kok constate qu'en ancien français "lorsque le contexte de gauche est vide et que la proposition est interrogative la postposition des PRC alterne également avec l'antéposition" (p.107) en d'autres termes, que dans les phrases interrogatives qui ne sont pas introduites par des éléments interrogatifs Wh (c'est-à-dire dans les questions oui/non) les clitiques objets peuvent être pré ou postverbaux. La co-existence de ces deux constructions est illustrée dans l'exemple suivant extrait de *Lancelot* et cité par Fcalet:

Sire, fait li chevaliers, vaudriez le vous savoir?

Le vaudriez vous oïr, fait li chevaliers? (*Lancelot*, 169: 7-10, de Kok p. 107)

Il faut souligner cependant que cette alternance n'apparaît que tardivement et que la construction avec l'antéposition du clitique objet est une construction "moderne".

Ce n'est en effet qu'à partir de la première moitié du XIIIe siècle que l'on commence à trouver des exemples avec des clitiques objets en position préverbale dans les questions oui/non.

De Kok constate (p.93) que dans *Li Quatre Livre des Reis* (XIIe siècle) la proclise des clitiques objets n'apparaît jamais dans ce contexte, seule l'enclise est possible, mais que dans *La Mort le Roi Artu* (première moitié du XIIe siècle) la proclise est déjà prédominante: il y a 12 exemples de proclise contre 5 d'enclise.

(103) a Quelle vie i as tu demenee? (Sully, 164,81 de Kok p.78)

Quelle vie ici as tu passé?

Quelle vie as tu passé ici?

b Por quoi, dist Eustaces, le querez vous? (Eust., 27,7 de Kok p.78)

Pourquoi, dit Eustace, le cherchez vous?

c Que li falt ore fors sul le regne? (QLR,36,8 de Kok p.78)

Que lui faut maintenant dehors sur le royaume?

Que lui faut-il maintenant en dehors de son royaume?

d Ki nus guarderad encuntre cez halz deus? (QLR, 11,8 de Kok p.78)

Qui nous portera garde contre ces si hauts dieux?

Qui nous protégera contre ces dieux si hauts?

(104) a Quelli con cui prima ti consigliasti, come ti consigliaro? (Nov., VII)

Ceux avec lesquels avant te conseillas, comment te conseillèrent?

Ceux avec qui tu te conseillas avant, comment te conseillèrent-ils?

b Perchè mi facesti tanto aspettare (Nov., XCI)

Pourquoi me fis tellement attendre?

Pourquoi me fis-tu tellement attendre?

c Chi si potrebbe tener di piangere e di lagrimare in cotanto dolore? (Segre et Marti p. 206)

Chi se pourrait tenir de pleurer et de verser des larmes dans tant de douleur?

Chi pourrait se retenir de souffrir et de verser des larmes dans tant de douleur?

d Ora chi lo potrebbe credere questo? (Segre et Marti p. 692)

Maintenant qui le pourrait croire cela?

Maintenant qui pourrait croire cela?

(105) a Et quex chevaliers i aura il, fet Lancelot, sez le tu? (Artu., 43,7 de Kok p.82)

Et quel chevalier ici y aura il, fit Lancelot, sais le tu?

Et quel chevalier y aura-t-il ici, fit Lancelot, le sais-tu?

b Et li preudons li dist: Conois la tu? (Queste, 112,17 de Kok p.78)

Et l'homme sage lui dit: Connais la tu?

Et l'homme sage lui dit: la connais-tu?

(106) a Hailo tu fatto per provarmi? (Fubini, p. 289)

As le tu fais pour prouver me?

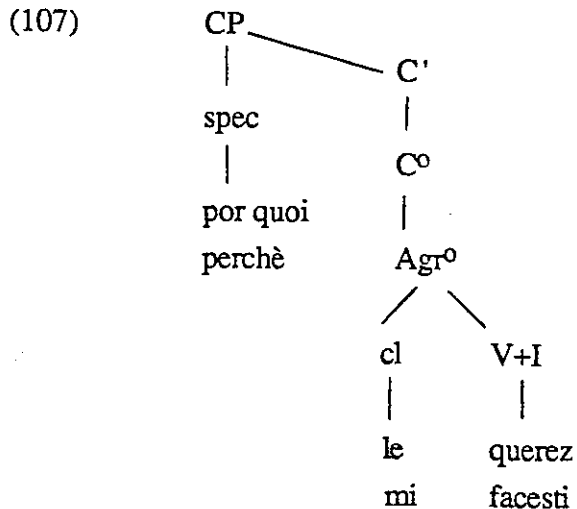
L' as-tu fais pour me soumettre à une preuve?

b Sapprestemi voi dire novelle de lo ree Meladius il quale èe perduto ne lo diserto?
(Segre et Marti, p.561)

Sauriez me vous dire nouvelles de le roi Meladius lequel est perdu dans le désert?

Sauriez-vous me donner des nouvelles du roi Meladius qui est perdu dans le désert?

Les éléments Wh étant des occupants typiques de la position [Spec, CP] on s'attend à ce que l'enclise des clitiques objets dans les phrases interrogatives introduites par des éléments de ce type soit impossible. Les phrases (103) (104) ont la structure suivante:

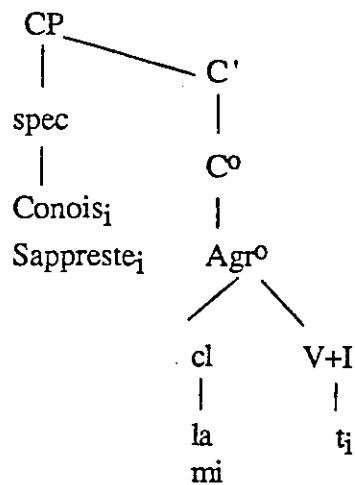


Dans les autres exemples (105) et (106), la question n'est introduite par aucun élément Wh, la position [Spec, CP] est vide et le verbe se déplace dans cette position ce qui entraîne l'enclise des clitiques objets.¹⁹

¹⁹ Il faut souligner qu'il existe une autre manière d'analyser les exemples (101) et (102), (voir partie VII) analyse qui consiste à dire que le verbe et le clitique objet sont en C° et qu'un opérateur interrogatif nul est en [Spec, CP]. Rappelons que c'est cette dérivation qui est proposée pour rendre compte des questions oui/non en allemand contemporain.

[OP_{inter}[Hast [du mein Buch gelesen?]]]
 CP C IP

(108)



4.4 Phrases impératives

Lorsque le verbe est au mode impératif, on observe également des effets de la Loi Tobler-Mussafia: si aucun XP n'est en [Spec, CP] les clitiques objets sont enclitiques (109); si un XP est en [Spec, CP] les clitiques objets sont proclitiques (111).

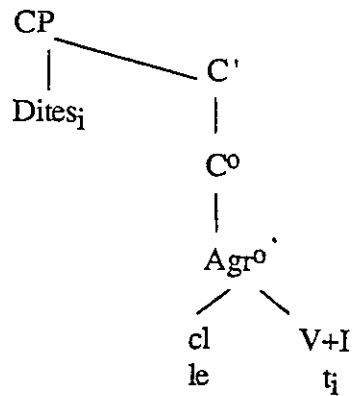
(109) a Dites le donc. -Mout volontiers (P., v.285)

Dites le donc. Très volontiers

b Dammi un danaio; e te' una medaglia; (Nov., XCVI)

Donnes-moi une pièce de monnaie; et toi une médaille

(110)



(111) a Or me di, frere debonaire, ces armes, qui les te bailla? (P.,v.1372-3)

Maintenant me dis, frère débonnaire, ces armes qui les te porta?

Dis-moi maintenant, frère débonnaire, qui te porta ces armes?

b E messere Alardo rispuose: Or mi di, con te, (Nov.,LX)

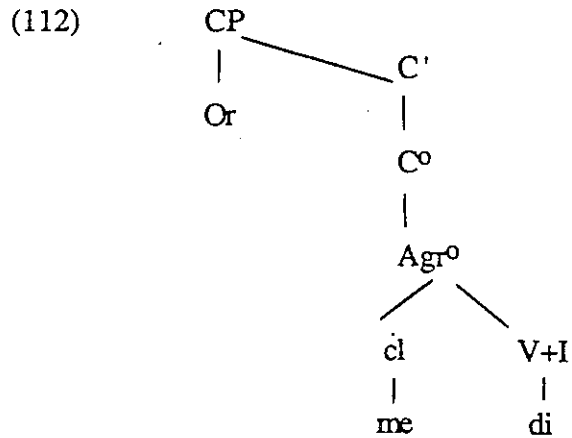
Et messire Alardo répondit: Maintenant me dis, avec toi,

Et messire Alardo répondit: Maintenant dis-moi, avec toi,

c Or mi di, dona, verso qual parte teneva volta la sua coda? (Nov., XXXIII)

Maintenant me dis, femme, vers quel côté tenait tournée sa queue?

Maintenant dis-moi, femme, vers quel côté il avait tourné sa queue?



4.5 Phrases négatives

Voyons à présent le cas des phrases principales négatives. Dans ce contexte, la proclise est constante, la seule présence d'un élément négatif comme *ne* ou *non* bloque l'application de la Loi Tobler-Mussafia.

(113) a Ne l'amerai a trestut mum vivant (Ch., v.323)

Ne l'aimerai de tout mon vivant
De toute ma vie je ne l'aimerai pas

b Ne lur lerat tant cum il sera vif. (Ch., v.2126)

Ne leur cédera tant comme il sera vivant.
Il ne leur cédera pas tant qu'il sera vivant.

c N'i perdra Carles, li kei ki France tient, (Ch., v. 755)

N'y perdra Charles, le roi qui France tient
Charles, le roi de France, n'y perdra pas

(114) a Non ci abbia più parole. (Nov., XCVI)

Ne nous ayons plus paroles
N'en parlons plus

b -Signori la guerra non mi piace e non la consiglio, (Nov., LXXXI)

-Seigneurs, la guerre ne me plaît et ne la conseille,
-Seigneurs la guerre ne me plaît pas et je ne la conseille pas,

c onde esso ti soggiogherà e non ti terrà per signore, e non ti
ubidiranno, (Nov., VII)

quand lui te subjuguera et ne te considèrera pour seigneur, et ne t'obéiront
tant que lui te subjuguera et ne te considèrera pas comme un seigneur, ils ne
t'obéiront pas,

L'analyse que nous proposons ici pour expliquer cette absence d'effets de la Loi Tobler-Mussafia dans les phrases négatives est la suivante; le verbe fléchi ne monte pas en [Spec, CP] car cette position est occupée par les éléments négatifs *ne* et *non*, hypothèse qui offre un argument supplémentaire en faveur de l'analyse de Benincà.

Rappelons que nous supposons ici l'existence d'une catégorie NegP, hypothèse postulée dans de nombreux travaux récents, Pollock (1989), Chomsky (1989), Laka (1989), Moritz (1989), qui occupe dans la structure phrasale une position entre la tête fonctionnelle la plus haute Agr et la tête fonctionnelle suivante T (Belletti 1990). NegP, en tant que catégorie maximale, a donc une position [Spec, NegP] qui est occupée par les adverbes de négation comme *pas* ou *più* et une position tête Neg⁰ qui est occupée par la tête de la négation *ne* ou *non*.

Pour dériver des structures comme celles en (115), Moritz (1989) et Belletti (1990) proposent d'une part que le verbe fléchi monte jusqu'à la tête fonctionnelle la plus haute,

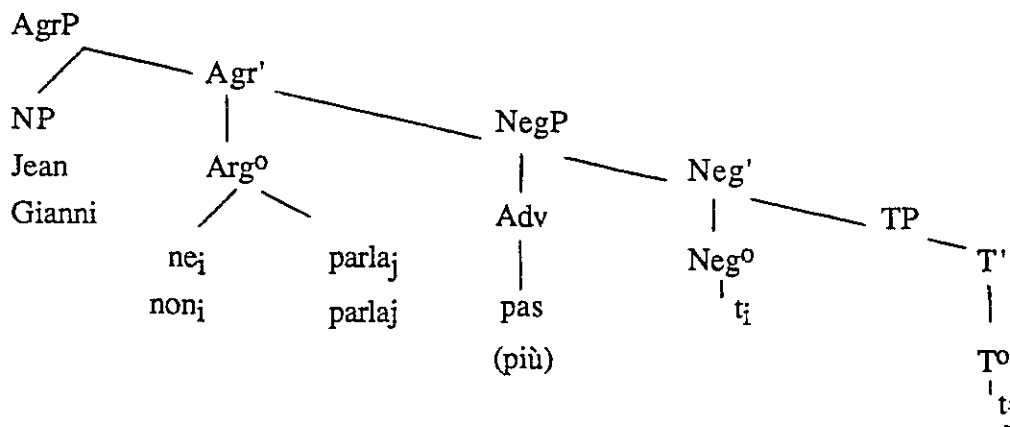
Agr⁰, et, d'autre part, que *ne* et *non* sont des éléments clitiques qui s'adjoignent à Agr⁰ par un mouvement de tête.

(115) a Jean ne parle pas

b Gianni non parla (più)

Les phrases négatives en (115) sont dérivées de la manière suivante:

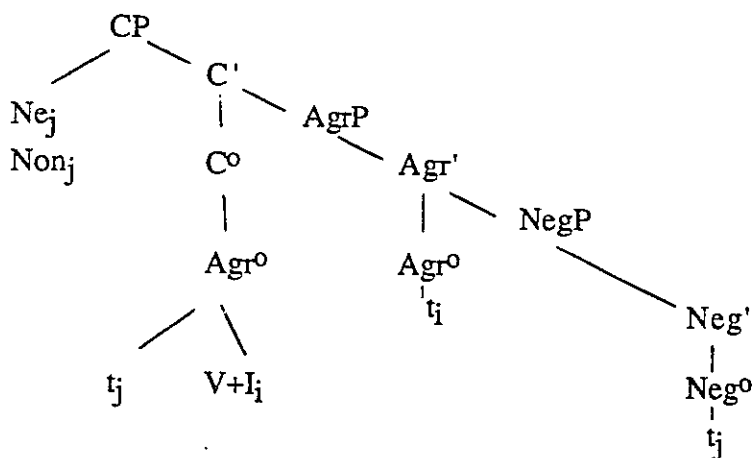
(116)



La seule différence qui existe entre le français et l'italien moderne en ce qui concerne la négation est liée au fait que la position [Spec, NegP] est obligatoirement remplie par *pas* en français mais seulement optionnellement par des adverbes de négation comme *più*, *mai*, *ancora...* en italien.

Si on suppose que dans les phrases négatives du français et de l'italien antique le verbe fléchi est en C et que la négation est en [Spec, CP] alors, la position [Spec, CP] étant remplie par un constituant, l'enclise des clitiques objets est impossible dans ce contexte. Nous pouvons proposer la structure suivante des phrases négatives en (113) et (114):

(117)



Il faut souligner qu'en (117) *ne* et *non* sont tous deux analysés comme des éléments clitiques qui s'adjoignent à Agr° (comme c'est le cas en français et en italien moderne) analyse qui soulève cependant un problème. En effet si en français et en italien antique *ne* et *non* s'attachent à Agr° car ce sont des clitiques, comment peuvent-ils alors, pour satisfaire la Loi Tobler-Mussafia, finir dans une position de spécifieur, [Spec, CP], position clairement non-clitique?

Afin de résoudre ce problème nous pouvons proposer qu'à cette époque (contrairement à aujourd'hui) *ne* et *non* ne sont pas des éléments clitiques dans ces deux langues mais que, tout comme ces derniers, ils doivent nécessairement monter à Agr°, montée qui ne dépend pas de la nature clitique de ces éléments mais du principe syntaxique de la catégorie vide, ECP).²⁰

En effet si *ne* ou *non* restent dans leur position de base, Neg°, et que le verbe lui se déplace, ECP est violé car, pour être satisfaite, la condition de la Minimalité Relativisée de Rizzi (1989) doit être respectée, condition qui n'est pas respectée lorsque *ne* et *non* sont en

²⁰ Il est clair qu'une analyse plus approfondie de la négation en français et en italien antique serait nécessaire pour pouvoir affirmer avec certitude que *ne* et *non* sont des éléments clitiques à cette époque, analyse que nous ne sommes malheureusement pas en mesure de donner ici.

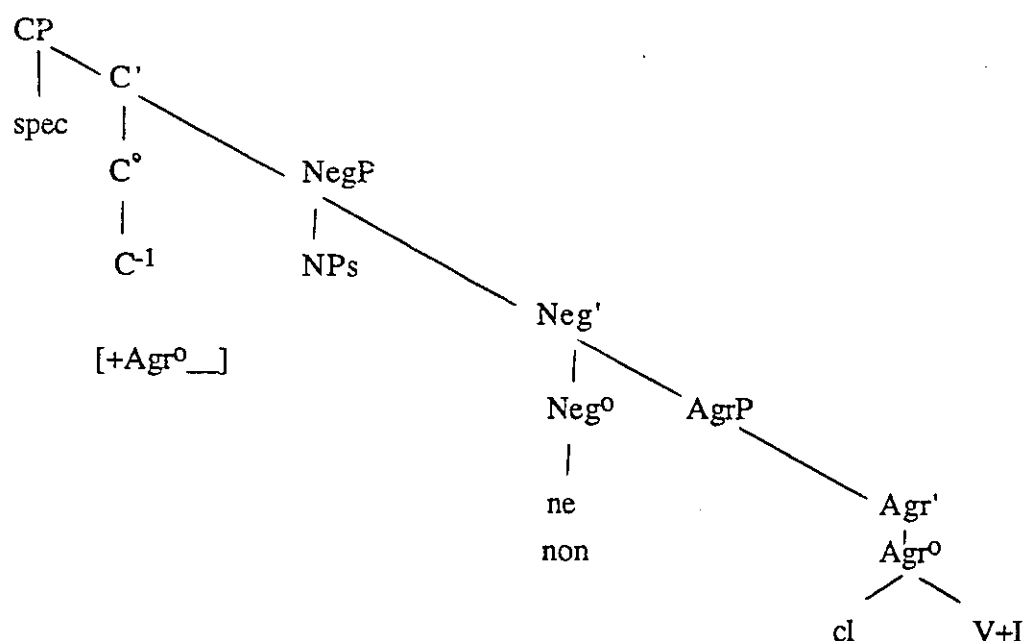
Neg⁰: Neg⁰ est un Gouverneur Potentiel Typique antécédent (GPT) qui intervient dans une chaîne X⁰ ce qui bloque la relation de gouvernement propre entre le verbe et sa trace (voir section 5.3) pour plus d'explications sur la Minimalité Relativisée).

L'analyse que nous adoptons ici pour traiter les cas de proclise dans les contextes négatifs consiste donc à dire que *ne* et *non*, éléments non-clitiques en français et en italien antique, s'adjoignent à Agr⁰ pour satisfaire ECP et que, pour satisfaire la Loi Tobler-Mussafia, ils se déplacent en position [Spec, CP] lorsque cette position est vide.

Il existe une autre possibilité pour traiter les cas de proclise dans les phrases négatives, analyse que nous indiquons ici mais qui nous paraît nettement moins satisfaisante que celle mentionnée plus haut.

Cette proposition consiste à dire que la négation bloque la montée du verbe fléchi en C. Si nous adoptons cette hypothèse il nous faut alors aussi adopter contrairement à Belletti mais suivant la proposition de Zanuttini (1989), que NegP ne se trouve pas entre les deux têtes fonctionnelles AgrP et TP dans la structure syntagmatique mais plutôt dans une position adjointe à AgrP. La Loi Tobler-Mussafia ne s'applique pas dans les contextes négatifs car la négation bloque la montée de Agr en C, situation que nous pouvons schématiser ainsi:

(118)



L'impossibilité d'avoir la montée d'Agr en C découle de ECP. En effet si Agr⁰ se déplace en C⁰, Neg⁰, en tant que GPT antécédent qui intervient dans une chaîne X⁰, bloque la relation de gouvernement propre entre Agr⁰ et sa trace. Par conséquent, la trace d'Agr⁰ n'est pas proprement gouvernée et ECP est violé.

Le déplacement d'Agr en C n'étant pas possible dans les contextes négatifs, la configuration syntaxique qui déclenche l'application de la Loi Tobler-Mussafia n'est pas réalisée et l'enclise des clitiques objets est impossible.

Cette analyse soulève cependant un certain nombre de problèmes, raison pour laquelle nous préférons l'écartier.

D'une part une telle analyse implique que seules les phrases affirmatives sont soumises à la contrainte V2, ce qui est peu souhaitable car cela restreint le champ d'application de la règle V2 en français et en italien antique.

D'autre part cette analyse implique que la position du sujet dans les phrases négatives n'est pas [Spec, IP] (comme c'est le cas pour les phrases affirmatives) mais [Spec, NegP]. Le

sujet occuperait alors deux positions différentes selon la nature assertive ou négative de la phrase. Cette implication, en plus d'être peu souhaitable, soulève un problème, celui de savoir comment le sujet peut recevoir un Cas dans cette position.

Finalement, dans la dérivation proposée en (118) la position C (qui, comme nous avons vu, possède un trait [+Agr__] dans les langues V2 ce qui attire le verbe fléchi en C) est une position qui reste vide dans cette analyse.

Par conséquent, nous adopterons dans notre travail l'analyse qui consiste à dire que Neg^0 , en français et en italien antique, est en [Spec, CP] dans les phrases négatives non introduites par un XP, ce qui exclut l'application de la Loi Tobler-Mussafia dans ce contexte.

Dans cette quatrième partie nous avons vu qu'en français et en italien antique il y avait une règle, Loi Tobler-Mussafia, qui régissait la distribution des clitiques objets dans les phrases principales assertives, règle liée à la contrainte V2 car elle ne s'applique que quand le verbe est en C. Benincà, dans son article de (1989), propose d'analyser la Loi Tobler-Mussafia en terme de mouvement du verbe. Elle suppose qu'en ancien français et en italien antique le verbe fléchi monte en C et que, lorsque la position [Spec, CP] n'est occupée par aucun constituant, alors le verbe lui-même ira occuper cette position, laissant ainsi les clitiques objets derrière lui.

Elaborant quelque peu l'analyse de Benincà, nous avons proposé, qu'en français et en italien antique, C possédait un trait [+Agr__] ce qui force le mouvement de V à C, mouvement qui implique du même coup la montée du clitique objet en C car Agr^0 est la tête fonctionnelle à laquelle s'adjoignent les clitiques.

(En ce qui concerne les contextes négatifs nous avons proposé que Neg^0 n'est pas encore clitique à cette époque mais que, pour satisfaire ECP, la tête de la négation s'adjoint également à Agr^0 .)

De plus, nous avons adopté la condition proposée par Roberts (1990) qui consiste à dire qu'une tête contenant Agr doit avoir un spécifieur rempli, ce qui nous a permis d'expliquer pourquoi le verbe monte en [Spec, CP] lorsque cette position est vide et pourquoi il y a enclise des clitiques objets lorsque le verbe est le premier constituant à l'intérieur du CP.

Dans la cinquième partie de notre travail nous verrons que cette analyse (qui nous a permis d'expliquer un grand nombre de données du français et de l'italien antique), soulève néanmoins divers problèmes majeurs.

5. PROBLEMES SOULEVES PAR NOTRE ANALYSE

5.1 Introduction

L'analyse que nous avons proposé pour traiter les cas d'enclise des clitiques objets dans les textes français et italiens du XIIe et XIIIe siècle, soulève un certain nombre de problèmes en rapport avec:

- i la Contrainte sur la Préservation de la Structure (Emonds(1976))
- ii ECP (Chomsky (1981), Stowell (1981))
- iii la Théorie sur l'Excorporation (Roberts (1989))

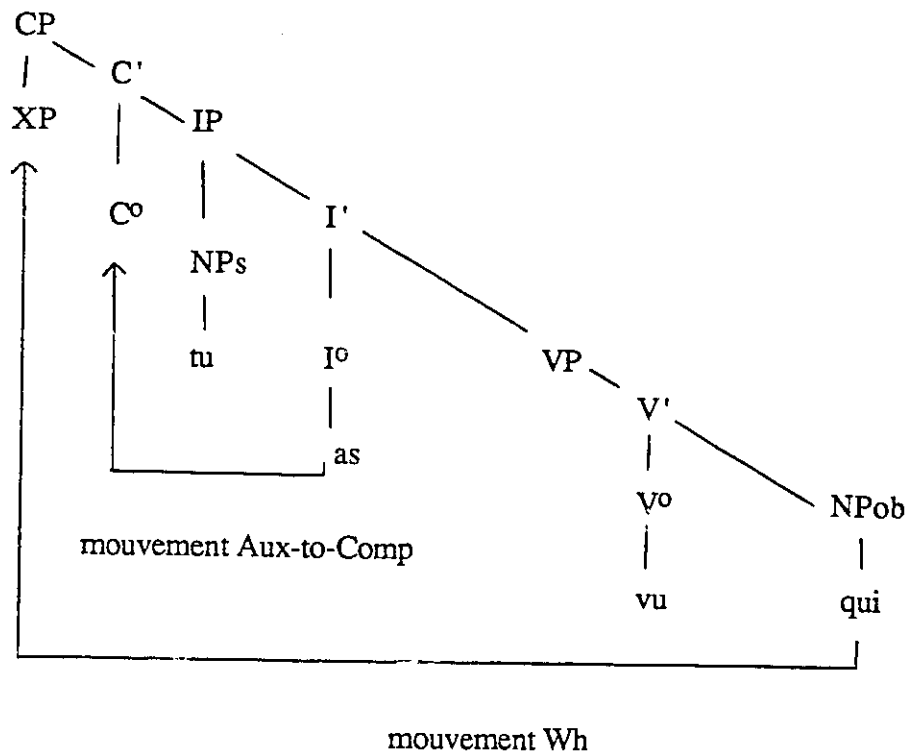
5.2 Contrainte sur la Préservation de la Structure (Emonds(1976))

Chomsky dans *Barriers* (1986) affirme qu'il existe deux types de mouvements possibles, l'adjonction et la substitution. L'adjonction est un mouvement qui permet d'adjoindre un élément à une projection maximale, la substitution est un mouvement qui permet de déplacer une tête dans une autre position tête ou encore une projection maximale dans le spécifieur d'une projection maximale. La substitution est donc un mouvement qui met en jeu des éléments de même type.

Tout mouvement qui déplacerait une tête dans une position réservée aux projections maximales, ou l'inverse, est exclu car cela violerait la Contrainte sur la Préservation de la Structure (Emonds (1976))

La théorie X' présuppose que chaque tête ne peut être générée basiquement sous une projection maximale mais projette une projection maximale. Par conséquent, le déplacement d'une tête "nue" dans une position de projection maximale ou le déplacement

(121)



L'analyse que nous avons proposé dans ce travail de l'enclise des clitiques objets implique qu'en français et en italien antique le verbe fléchi se déplace en [Spec, CP] pour satisfaire la contrainte V2, mouvement qui viole cependant la Contrainte sur la Préservation de la Structure. Dans cette analyse un X^0 (le verbe fléchi) se déplace dans une position de projection maximale ([Spec, CP]), mouvement qui comme nous avons vu en (119iii) est impossible.

5.3 ECP (Chomsky (1981), Stowell (1981))

Le deuxième problème soulevé par notre analyse est lié au Principe de la Catégorie Vide, ECP. Ce principe qui dit qu'une trace doit être proprement gouvernée, c'est-à-dire gouvernée thématiquement ou gouvernée par antécédent,²¹ doit être respecté.

Pour satisfaire cette exigence la condition de la Minimalité Relativisée (Rizzi (1989)) doit être remplie.

Rappelons que Rizzi définit la Minimalité Relativisée de la manière suivante:

²¹ Chomsky (1981) propose la formulation suivante de ECP:

ECPI: Une catégorie vide non pronominale doit être
 i gouvernée lexicalement, ou
 ii gouvernée par un antécédent

Stowell's (1981) propose de modifier la première clause de ECPI de la manière suivante:

ECPII: Une catégorie vide non pronominale doit être
 i gouvernée theta, ou
 ii gouvernée par un antécédent

(122) Minimalité Relativisée (Rizzi (1989))

X "alpha-gouverne" Y seulement s'il n'y a pas de Z tel que ²²

- i Z est un Gouverneur Potentiel Typique pour Y
- ii Z c-commande Y et Z ne c-commande pas X

Rizzi définit ainsi le Gouverneur Potentiel Typique (GPT)

(123) Gouverneur Potentiel Typique

- a i Z est un GPT tête pour Y = Z est X^0 m-commandant Y
- b ii Z est un GPT antécédent pour Y, Y dans une chaîne
A = Z est un spécifieur A c-commandant Y
- iii Z est un GPT antécédent pour Y, Y dans une chaîne
A' = Z est un spécifieur A' c-commandant Y
- iii Z est un GPT antécédent pour Y, Y dans une chaîne
 $X^0 = Z$ est un X^0 c-commandant Y

La version d'ECP que nous adoptons ici est celle de Stowell (1981).

²² "Alpha gouverne" signifie gouverné par une tête qui assigne un rôle thématique ou gouverné par un antécédent:

Gouvernement-tête: α gouverne-tête β ssi

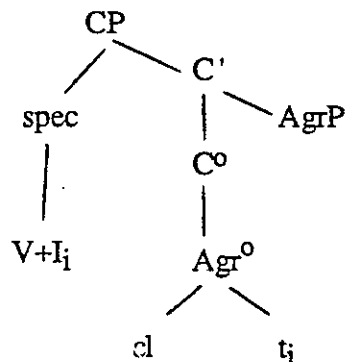
- i α appartient à la classe des Gouverneurs
- ii α m-commande β
- iii aucune Barrière ne s'interpose
- iv la Minimalité Relativisée est respectée

Gouvernement-ant.: α gouverne-antécédent β ssi

- i α et β sont coindexés
- ii α c-commande β
- iii aucune Barrière ne s'interpose
- iv la Minimalité Relativisée est respectée

En (124) nous constatons cependant que la Minimalité Relativisée n'est pas respectée.

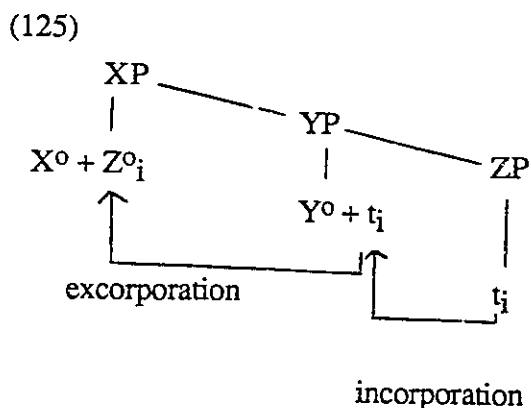
(124)



Le clitique qui est une tête est un GPT antécédent pour la trace du verbe (t_i) qui intervient dans une chaîne X^0 et le clitique est un X^0 c-commandant la trace t_i . Par conséquent, la dérivation proposée ici ne respecte pas la condition de Minimalité Relativisée ce qui entraîne une violation de ECP, la trace du verbe n'étant pas proprement gouvernée.

5.4 Théorie de l'Excorporation (Roberts (1989))

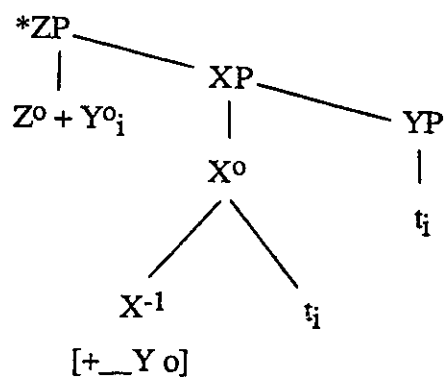
L'analyse proposée ici pose un troisième problème concernant la théorie de l'Excorporation, problème lié à la Minimalité Relativisée. L'excorporation est un mouvement successif cyclique de tête-à-tête où une tête s'incorpore d'abord à une tête puis, continuant son mouvement, s'excorpore pour aller occuper une position tête supérieure, situation représentée en (125).



Roberts (1989) constate que l'excorporation est un mouvement de tête-à-tête possible seulement dans certains contextes.

L'excorporation est impossible si le premier mouvement de tête-à-tête est motivé par un trait de sélection morphologique, c'est-à-dire s'il s'agit d'un cas d'incorporation par substitution sélectionnée, car ECP est violé.

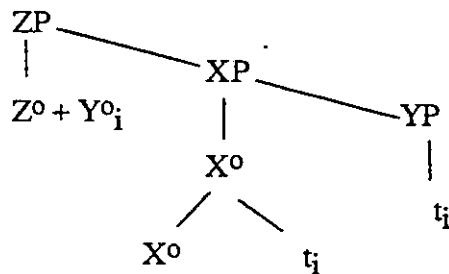
(126)



Dans des structures comme (126) l'excorporation est impossible car X^{-1} est une tête (c'est cet élément qui sélectionne Y°) qui compte comme GPT pour la trace Y° en X° et bloque ainsi le gouvernement propre de la trace de Y° par Y° lorsque Y° est en Z° . La Minimalité Relativisée n'étant pas respectée, ECP est violé.

Par contre, lorsque l'incorporation implique l'adjonction d'une tête à une autre position de tête, l'excorporation est possible car dans ce contexte, ECP n'est pas violé.

(127)



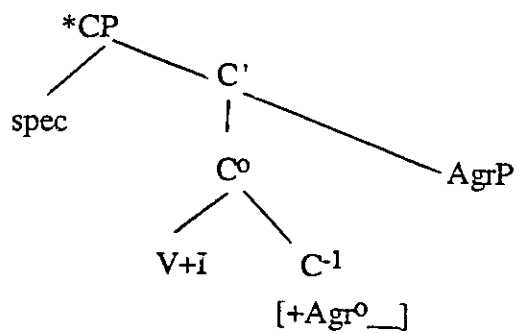
Dans ce cas (May (1985), Chomsky (1986)) la tête hôte est réalisée en deux segments, lesquels ne sont pas eux-mêmes des têtes.

Par conséquent, étant donné que X^0 , soeur de Y^0 , est un segment et non pas une tête il n'y a alors aucun GPT qui bloque la relation de gouvernement propre entre Y^0 et sa trace ce qui permet à Y^0 de s'excorporer sans que ECP soit violé.

L'analyse proposée ici pose un problème car dans la dérivation que nous avons appliquée pour analyser les cas d'enclise des clitiques objets il y a un mouvement d'excorporation d'une tête à tête à partir d'une position tête qui la sélectionne morphologiquement, mouvement impossible en vertu de ECP.

Nous avons vu en effet qu'en français et en italien antique C^0 possède un trait [+Agr__], raison pour laquelle le verbe fléchi monte en C. La montée du verbe en C est donc motivée par la présence de ce trait et par conséquent, l'excorporation du verbe pour occuper la position [Spec, CP] ne peut être possible sans qu'il ne s'ensuive nécessairement une violation d'ECP.

(128)



La tête C^{-1} en (128), soeur de $V+I$ est un GPT qui bloque le gouvernement propre du verbe lorsque celui-ci est en [Spec, CP]. La trace n'est pas proprement gouvernée et ECP est violé.

6. Éléments de réponse

Au stade actuel de nos recherches nous ne sommes pas en mesure de proposer une analyse intéressante pour répondre aux divers problèmes soulevés par l'analyse proposée ici de la Loi Tobler-Mussafia.

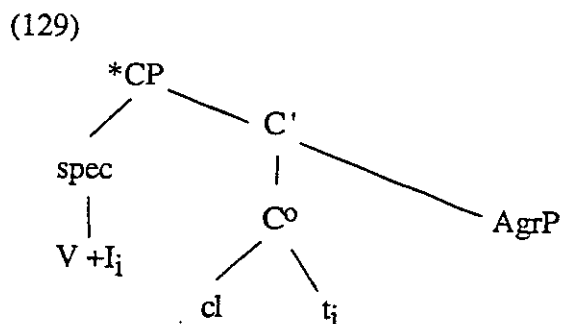
Nous tenterons toutefois, dans cette sixième partie, de donner quelques éléments de réponses, réponses qui sont loin d'être satisfaisantes mais que nous adopterons provisoirement en attendant de trouver une analyse plus satisfaisante.

Si nous adoptons la proposition de Roberts (1989) (proposition mentionnée dans une note de son article sur l'excorporation) qui consiste à raffiner le système de la Minimalité Relativisée de Rizzi, alors notre analyse devient compatible avec la théorie de la Minimalité Relativisée et ECP est satisfait.

Dans le système de Rizzi toute tête c-commandante bloque la relation de gouvernement par antécédent d'une tête par une autre tête. Roberts quant à lui propose de considérer que seules les têtes qui sont dans leur position de base permettent de bloquer la relation de gouvernement par antécédent d'une autre tête.

Cette approche a l'avantage de rendre compte du fait que les têtes incorporées par substitution bloquent l'excorporation de leur hôte alors que les têtes adjointes ne bloquent pas l'excorporation de leur hôte.

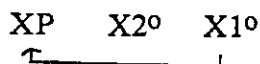
Dans notre cas, c'est-à-dire lorsque le verbe fléchi se déplace en [Spec, CP] le clitique, n'étant pas dans sa position basique, ne compte pas comme GPT antécédent et ne bloque pas la relation de gouvernement propre entre le verbe et sa trace. Le verbe peut donc s'excorporer pour aller occuper la position [Spec, CP] sans que ECP soit violé.



Une autre manière de traiter ce problème est de dire que le clitique n'est pas un GPT antécédent pour la trace du verbe en (129) non pas parce que le clitique n'est pas dans sa position de base mais parce que le clitique n'intervient pas dans une chaîne X^0 .

Le verbe, un X_0 , se déplace dans une position XP et non pas dans une autre position X^0 , par conséquent, la chaîne créée par le déplacement du verbe n'est pas une chaîne X^0 et le clitique, un X^0 , n'est pas un GPT antécédent qui bloque la relation de gouvernement propre, ECP est alors satisfait.

(130)



(où $X2^0$ n'est pas un GPT antécédent pour la trace de $X1^0$)

Nous avons vu que le mouvement d'une tête dans une position de projection maximale est impossible car cela viole la Contrainte sur la Préservation de la Structure (Emonds (1976)).

En ce qui concerne ce problème, nous pouvons proposer que ce qui est impossible, ce n'est pas le mouvement d'un X^0 dans une position XP mais seulement le déplacement d'un X^0 dans une position XP alors qu'il existe une position Y^0 plus haute dans la structure syntagmatique susceptible de recevoir cet X^0 .

(131) i *Y^o $\overbrace{\text{XP} \quad \text{X}^o}$

ii $\overbrace{\text{XP} \quad \text{X}^o}$

Dans l'analyse que nous avons proposée ici, le verbe fléchi monte en [Spec, CP] et peut s'arrêter dans cette position car il n'y a aucune position Y^o plus haute dans la structure syntagmatique susceptible de recevoir le verbe, situation représentée en (131ii).

Si nous adoptons cette hypothèse il faut alors également nous demander pourquoi le verbe fléchi et non le clitique monte en [Spec, CP]. Le clitique, en tant que X^o, pourrait, comme le verbe, se déplacer pour occuper cette position.

Nous pouvons proposer que la raison qui force le mouvement du verbe et non du clitique dans cette position est liée au fait que ces éléments n'appartiennent peut-être pas à la même catégorie de têtes. On distingue en effet la catégorie des têtes lexicales (N^o, V^o, P^o, A^o) et la catégorie des têtes fonctionnelles (Agr^o, T^o, C^o, D^o, Neg^o). Le verbe est clairement une tête lexicale et le clitique, considéré jusqu'à présent comme une tête lexicale car de nature pronominale, semble pourtant se comporter parfois plutôt comme un déterminant que comme un NP pronominal. Dans de nombreux travaux (Emonds (1976), Abney (1985), Laenzlinger (1990)) le clitique est analysé en effet comme un déterminant. Si cela est correct, le clitique, comme tout autre déterminant serait une tête fonctionnelle plutôt que lexicale.

Par conséquent, si le clitique appartient à la classe des têtes fonctionnelles, nous pouvons raffiner notre analyse et proposer, afin d'expliquer pourquoi le verbe et non le clitique se déplace en [Spec, CP], que seules les têtes lexicales qui sont réalisées lexicalement peuvent occuper la position [Spec, CP]. Le verbe se déplace donc en [Spec, CP] car il est le seul élément susceptible d'occuper cette position.

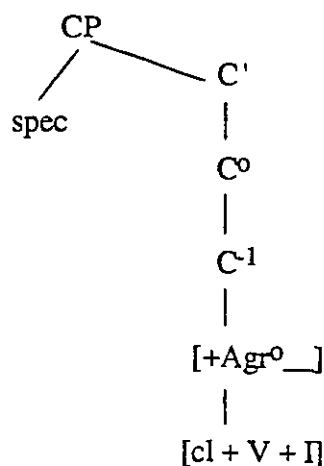
Cette proposition, attrayante à première vue, soulève toutefois un problème en ce qui concerne la négation. Dans l'analyse que nous avons proposé pour traiter les cas de proclise dans les phrases négatives, la négation, une tête fonctionnelle, se déplace pour occuper la position [Spec, CP], raison pour laquelle on trouve la proclise des clitiques objets en français et en italien antique dans ce contexte.

Par conséquent, la négation qui appartient à la classe des têtes fonctionnelle se déplace en [Spec, CP] ce qui contredit notre hypothèse.

Soulignons que cette observation n'indique pas forcément que l'analyse proposée ici de la Loi Tobler-Mussafia est à écarter complètement mais peut-être tout simplement que les cas de proclise des clitiques objets dans les contextes négatifs doivent être analysés de manière différente. Une analyse plus approfondie des cas de proclise des clitiques objets en français et en italien antique dans les phrases négatives serait donc nécessaire pour éclaircir ce problème et nous permettrait de dire avec certitude si l'analyse proposée ici, qui consiste à dire que seul les têtes lexicales peuvent occuper la position [Spec, CP], est satisfaisante.

En ce qui concerne le problème de l'excorporation nous pouvons proposer que le verbe ne s'excorpore pas au niveau C⁻¹ mais à un niveau plus bas dans la structure syntagmatique.

(132)



Dans cette dérivation ECP n'est pas violé car C ne c-commande pas la trace du verbe et par conséquent n'est donc pas un GPT antécédent pour cette trace. Le clitique n'est pas non plus un GPT antécédent pour cette trace car cet élément n'est pas dans sa position de base (Roberts (1989)) où encore la chaîne créée par le déplacement du verbe n'est pas une chaîne X^0 .

Une autre manière de traiter ce problème consiste à dire le verbe, pour satisfaire la contrainte syntaxique V2 et plus précisément le fait que la position [Spec, CP] doit être remplie car une tête contenant Agr doit avoir un spécifieur rempli, s'incorpore exceptionnellement violant ainsi ECP, violation qui est rendue possible par le fait que le clitique est incorporé par adjonction au verbe et non pas par sélection morphologique et que par conséquent le lien qui unit le clitique au verbe n'est pas aussi "fort" que celui qui lie par exemple un affixe ou un préfixe à un nom et par le fait que la satisfaction de la contrainte syntaxique V2 l'emporte sur celle de la contrainte morphologique.

7. CONCLUSION

En guise de conclusion nous aimerions exposer brièvement deux analyses différentes de celles discutées jusqu'à présent dans ce travail, analyses qui, tout comme celle de Benincà (1989), permettent de rendre compte de l'enclise des clitiques objets en français et en italien antique.

Soulignons qu'au stade actuel de nos recherches nous ne sommes pas en mesure de fournir une justification détaillée de ces deux nouvelles propositions d'analyses de même que nous ne sommes pas encore capables d'évaluer laquelle de ces trois analyses rend compte d'un plus grand nombre de données et s'intègre de manière optimale dans le cadre des recherches récentes en grammaire générative. Nous espérons néanmoins que cette présentation rapide permette aux linguistes désireux d'éclaircir le phénomène de la Loi Tobler-Mussafia de voir vers quelles voies peuvent peut-être s'orienter leur futures recherches.

La première analyse discutée ici se base essentiellement sur la constatation que dans des langues clairement V2 comme l'allemand ou le danois contemporain on trouve des structures qui sont apparemment V1. (Les exemples hollandais cités ci-dessous sont tirés de Roberts (1990), p.71)

(133) a Komt je broer nog?

Vient ton frère maintenant?

Est-ce que ton frère vient maintenant?

b Mocht je nog geld nodig hebben,...

Pourrais tu encore argent avoir besoin,...

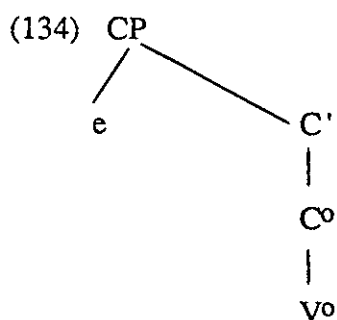
Tu pourrais encore avoir besoin d'argent,...

c Ging ik laatst naar de Swart.

Allais-je récemment chez Swart.

Je me rendais récemment chez Swart.

Roberts (1990) considère que les structures en (133), apparemment V1, sont en réalité des structures V2 et propose que dans chaque cas une catégorie phonologiquement vide de type divers occupe la position [Spec, CP]



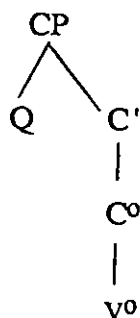
Pour rendre compte de l'exemple (133a) il propose qu'un morphème interrogatif vide, Q, (C.L. Baker est celui qui proposa l'existence de Q) est en [Spec,CP]. En ce qui concerne l'exemple (133b) il postule l'existence d'un opérateur modal vide qui occupe cette première position et pour (133c) il suggère provisoirement qu'un opérateur discursif ou illocutoire occupe [Spec,CP].

Si le français et l'italien antique sont, comme l'allemand ou le hollandais, des langues V2, nous pouvons alors étendre l'analyse proposée par Roberts pour rendre compte de l'ordre V1 dans les exemples suivants:

- (135) a Et li preudons li dist: Conois la tu? (Queste, 112,17 de Kok p.78)
 b Sapprestemi voi dire novelle de lo ree Meladius il quale èe perduto ne lo diserto?
 (Segre et Marti, p.561)

En d'autres termes nous pouvons proposer que dans les questions oui/non un morphème interrogatif nul, Q, occupe [Spec,CP].

(136)

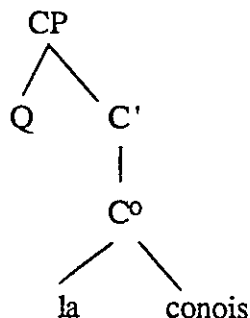


Si V° est en C° et Q est en [Spec,CP] pourquoi les clitiques objets *la, mi* en (135) sont-ils postverbaux?

Nous aimerions proposer ici, afin de rendre compte de l'ordre linéaire superficiel [V + cl] et non pas *[cl + V] rencontré dans les questions oui/non, qu'il existe un mouvement "phonologique" local qui déplace soit le clitique à droite du verbe soit le verbe à gauche du clitique, mouvement qui ne s'applique que dans le cas où [Spec, CP] est occupé par un élément lexicalement vide. En d'autres termes nous proposons que seule la présence d'un élément lexicalement réalisé bloque l'application de la Loi Tobler-Mussafia; dans tous les autres cas, c'est-à-dire lorsque [Spec, CP] est occupé par un élément lexicalement vide (Q, *pro*,) cette loi s'applique.

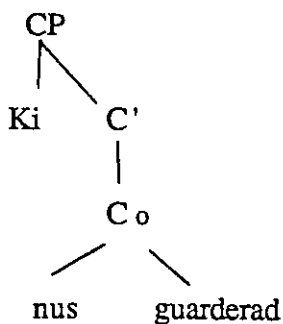
La distribution syntaxique des clitiques objets, enclitiques dans les questions oui/non et proclitiques dans les questions Wh, découle donc du fait que cette loi "phonologique" locale s'applique dans le premier cas, [Spec, CP] est occupé par un élément lexicalement vide (l'opérateur interrogatif nul, Q) mais ne s'applique pas dans le deuxième cas car un élément lexicalement réalisé (un élément interrogatif Wh) occupe cette position .

(137)



- (138) a Ki nous garderad encuntre cez halz deus? (QLR. , 11,8, de Kok p.78)
 b Quelli con cui ti consiglisti, come ti consiglaro? (Nov., VII)

(139)

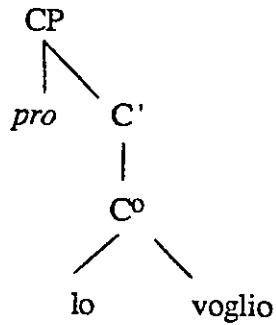


Nous pouvons peut-être élargir cette analyse et considérer que l'enclise des clitiques objets en français et en italien antique est, dans tous les cas, le résultat d'un mouvement "phonologique" local qui ne s'applique que lorsque [Spec, CP] est occupé par un élément lexicalement vide.

En ce qui concerne l'italien antique nous avons proposé (section 3.3.2) que la position [Spec, CP] est occupée par un sujet nul dans les phrases apparemment V1, sujet qui est licencié par C sous une relation d'accord. Dans ce contexte [Spec, CP] est occupé par un élément lexicalement vide (*pro*) et par conséquent la Loi Tobler-Mussafia doit s'appliquer.

(140) Vogliolo sapere da mia madre (Nov., III)

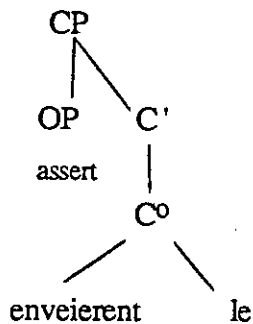
(141)



Pour rendre compte de l'enclise des clitiques objets dans les phrases assertives françaises (en ancien français *pro* n'apparaît pas en [Spec, CP], il n'est pas légitimé sous accord (Roberts (1990)) nous pouvons proposer qu'il existe un opérateur discursif assertif nul en [Spec, CP]. La Loi Tobler-Mussafia s'applique donc dans ce contexte.

(142) Enveierent le en terre de Philistiim (QLR.,60,9 de Kok p.80)

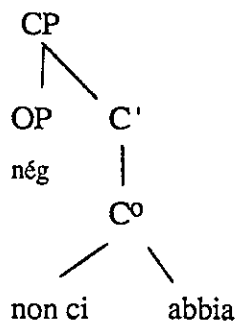
(143)



Finalement nous pouvons encore adopter cette analyse pour rendre compte des phrases négatives françaises et italiennes et dire que dans ce contexte V^0 et Neg^0 sont en C^0 et qu'un opérateur interrogatif nul est en [Spec, CP]. Cependant il faut ajouter que contrairement à l'opérateur interrogatif nul ou à celui assertif la présence de celui-ci ne déclenche pas l'application de ce mouvement "phonologique" local étant donné que dans les contextes négatifs les clitiques objets sont proclitiques et non pas enclitiques.

- (144) a Ne l'amerai a trestut mum vivant (Ch., v.323)
 b Non ci abbia più parole (Nov., XCVI)

(145)



L'analyse brièvement exposée ci-dessus, bien qu'envisageable, est cependant loin d'être satisfaisante.

En plus du problème mentionné ci-dessus concernant la négation, à savoir pourquoi la présence d'un opérateur négatif nul en [Spec, CP] ne déclenche t-elle pas l'application de la Loi Tobler-Mussafia (en quoi cet opérateur diffère-t-il de celui interrogatif nul ou assertif nul) cette analyse soulève divers problèmes. Nous n'en mentionnerons ici que quelques uns.

Il semble difficile d'admettre l'existence d'un opérateur discursif assertif nul dans les phrases françaises apparemment V1: quelle est la nature de cet élément et quelle est sa

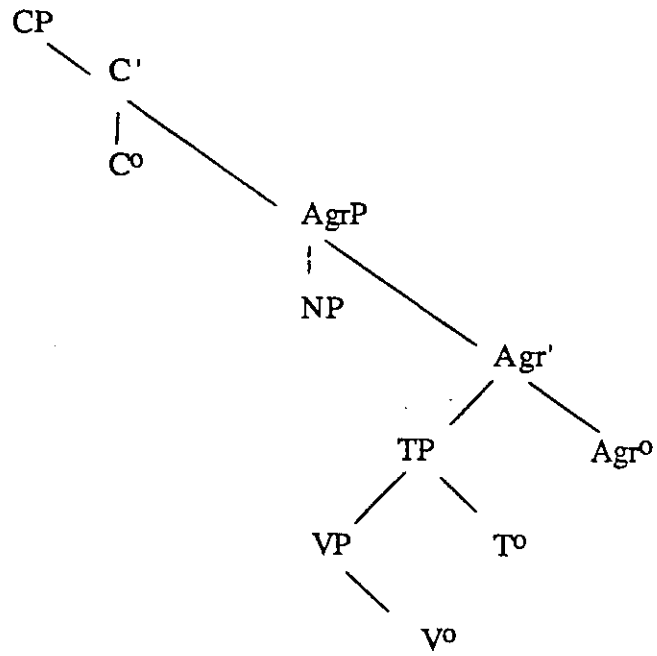
contrepartie lexicalement réalisée? Si un tel opérateur existe en français quelle position occupe-t-il dans les phrases clairement V2 où un constituant est en [Spec, CP]? Il est peu souhaitable de concevoir qu'un opérateur de ce type ne soit présent que dans les phrases apparemment V1. De plus si un tel élément existe aussi en italien antique quelle position occupe-t-il alors dans les phrases V1 où [Spec, CP] est occupé par *pro*?

Toutes ces questions n'ont pour l'instant, pour nous, pas de réponses.

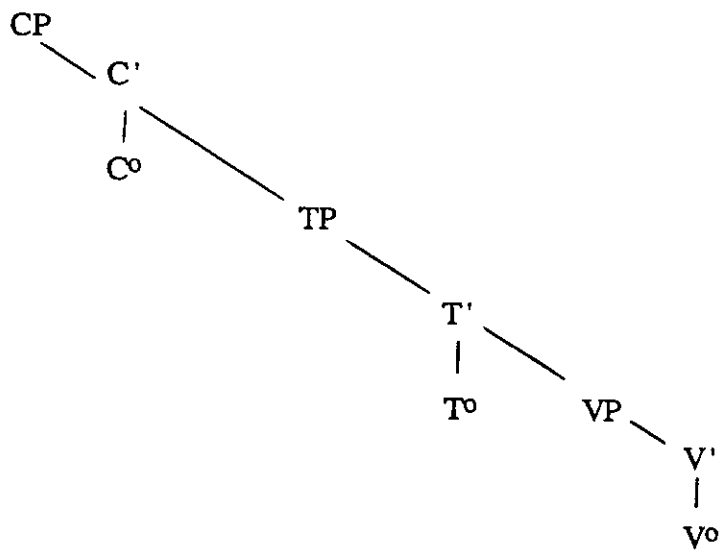
Passons maintenant à notre deuxième analyse. Rappelons premièrement que les langues dites V2 ne sont pas toutes syntaxiquement similaires à l'allemand standard contemporain.

L'allemand moderne est une langue de type OV à têtes finales; le danois est une langue VO à têtes initiales et ne possède pas de têtes d'accord; l'islandais, tout comme le danois, est une langue VO mais contrairement à ce dernier ne possède une tête d'accord.

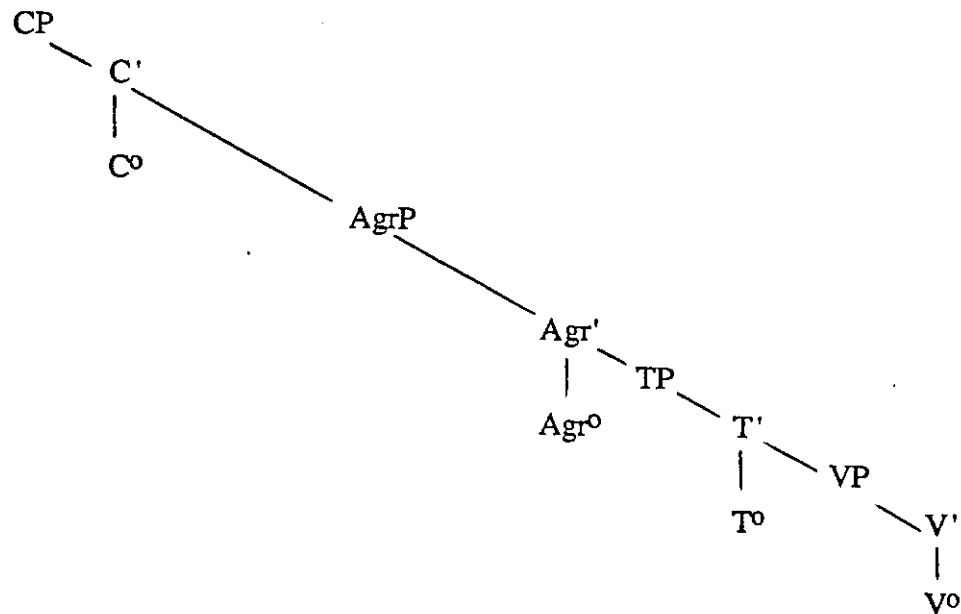
(146)i structure de l'allemand:



ii structure du danois:



iii structure de l'islandais



Rappelons qu'en allemand moderne il y a une asymétrie principale/enchâssée en ce qui concerne le phénomène V2: le verbe ne se déplace en C° que si cette position est vide. Le phénomène V2 est donc un phénomène essentiellement racine dans cette langue. Cela n'est pourtant pas vrai pour toutes les langues dites V2.

En islandais par exemple on trouve l'ordre V2 également dans les phrases enchâssées.

(147) ég held að þegar hefði María lesið þessa bók (Roberts (1990), uni.Genève)

je crois que d'une traite a Marie lu ce livre
je crois que Marie a lu ce livre d'une traite

La première hypothèse qui vient à l'esprit pour traiter ces cas d'ordre V2 dans les phrases enchâssées est de considérer que dans ces exemples il y a récursion de CP.(cf. Adams (1987), Authier (1991)).

(148) ég held [ad [pegar hefði María lesið þessa bók]]
 CP CP

Cette hypothèse n'est pourtant pas satisfaisante car l'on trouve dans cette langue des cas de V2 enchâssé également avec des verbes qui ne sont pas des "bridge verbs".

(149) ég spudi [huort [pegar hefði María lesið þessa bók]]

je me demande si d'une traite a Marie lu ce livre

Rappelons qu'en anglais la récursion de CP n'est possible qu'avec une certaine classe de verbes les "bridge verbs". (cf Authier à paraître dans *LI* 23.2)

(150) a John said[that [under no circumstances [would he do such a thing]]]
 CP CP C^o

b *I wonder[whether[under no circumstances[would he do such a thing]]]
 CP CP C^o

S'il n'y a pas de récursion de CP en (150)²³ comment peut-on alors analyser cet exemple et quelle position occupe le sujet dans cette structure?

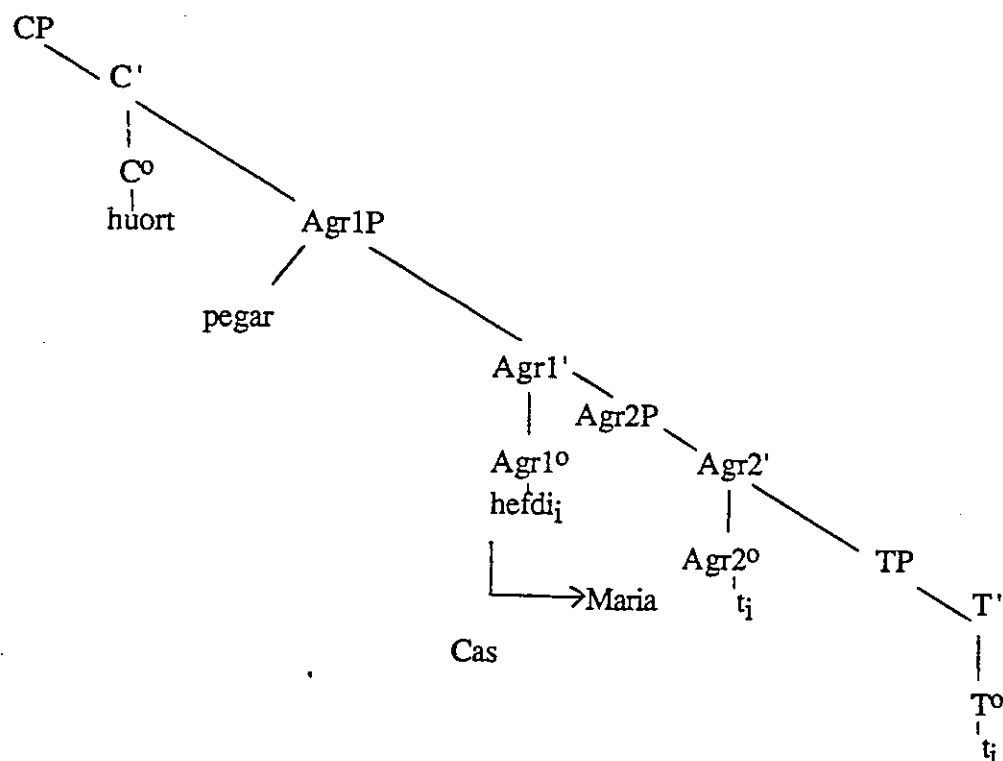
Roberts (1990), Cardinaletti (1990), ont proposé qu'il existe dans cette en islandais deux têtes d'accord: la première (Agr^{2o}) contient les traits verbaux et est une position A; la

²³ Nous sommes conscients que cette conclusion est un peu hative. Il se pourrait en effet qu'il y ait récursion de CP mais que la récursion de CP soit sous le contrôle de règles différentes en islandais.

deuxième possède certaines propriétés qui attirent le verbe, assignent le Cas nominatif au sujet et est une position A'.

La phrases en (150a) donc ,d'après cette analyse, la structure suivante: le complémenteur "huort" est en C⁰, le verbe fléchi " hefdi" est en Agr1⁰ et le sujet "Maria" occupe la position [Spec, Agr2P], position qui reçoit le Cas nominatif sous gouvernement.

(151)



Cette analyse a l'avantage de rendre compte du fait que l'on peut dériver l'ordre V2 sans que le verbe fléchi ait à occuper C⁰.

Nous avons vu (section 3.2) que l'ancien français et l'italien antique sont des langues V2. Nous pouvons à présent nous demander si ces langues se comportent plutôt comme l'allemand moderne ou plutôt comme l'islandais par rapport au phénomène V2 dans les phrases enchâssées.

En ce qui concerne l'ancien français Hirschbühler & Junker (1988), Adams (1988), (1989), Vance (1988),(1989), ont montré que contrairement à la plupart des langues germaniques on trouve à une certaine période, c'est-à-dire dans les textes du XIIe siècle et dans la poésie du XIIIe siècle, des structures V2 dans des questions indirectes. L'ancien français "conservateur" (appelé ainsi par Roberts (1990)) semble se comporter plus comme l'islandais moderne que comme l'allemand moderne.

- (152) a s'[a la vostre bonté] vousist mon père prendre garde (Adams (1988b), (10)a, p.(10))

si contre votre bonne volonté voulait mon père prendre garde
si (seulement) mon père voulait prendre garde contre votre bonne volonté

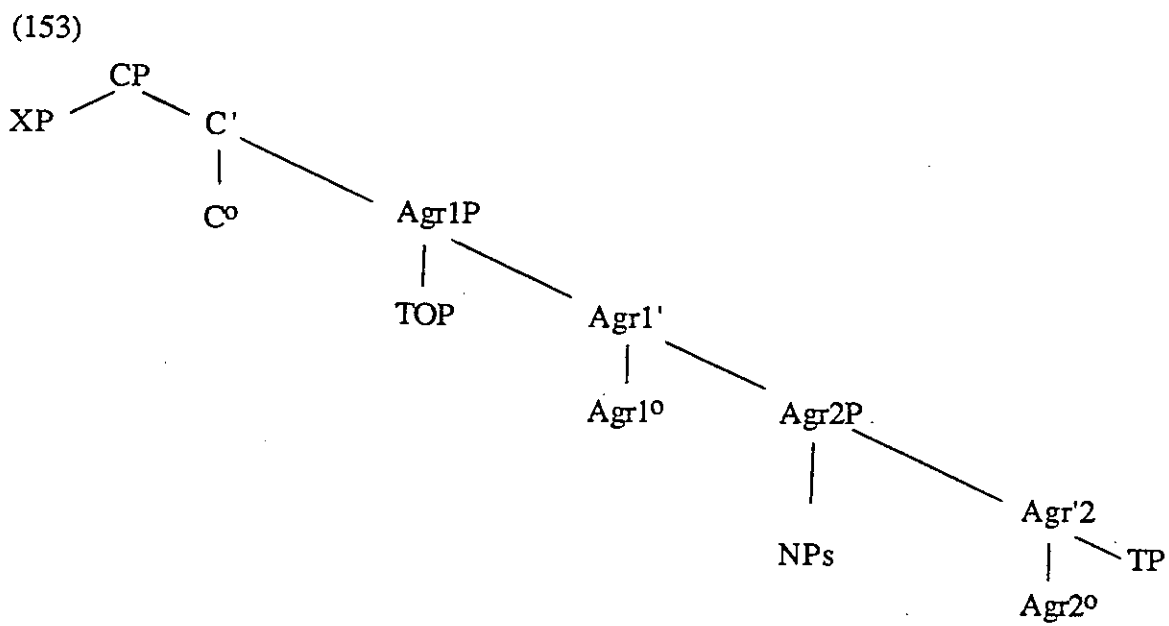
- b Quant l'ot [li chapelain] escrit (Roberts (1990), p.(129))

Quand l'avait le chapelain écrit
Quant le chapelain l'eût écrit

- c le chastel de Caradigan ou [andeus] les etendoit l'on (Hirschbühler & Junker (1988), (16)b, p.(73))

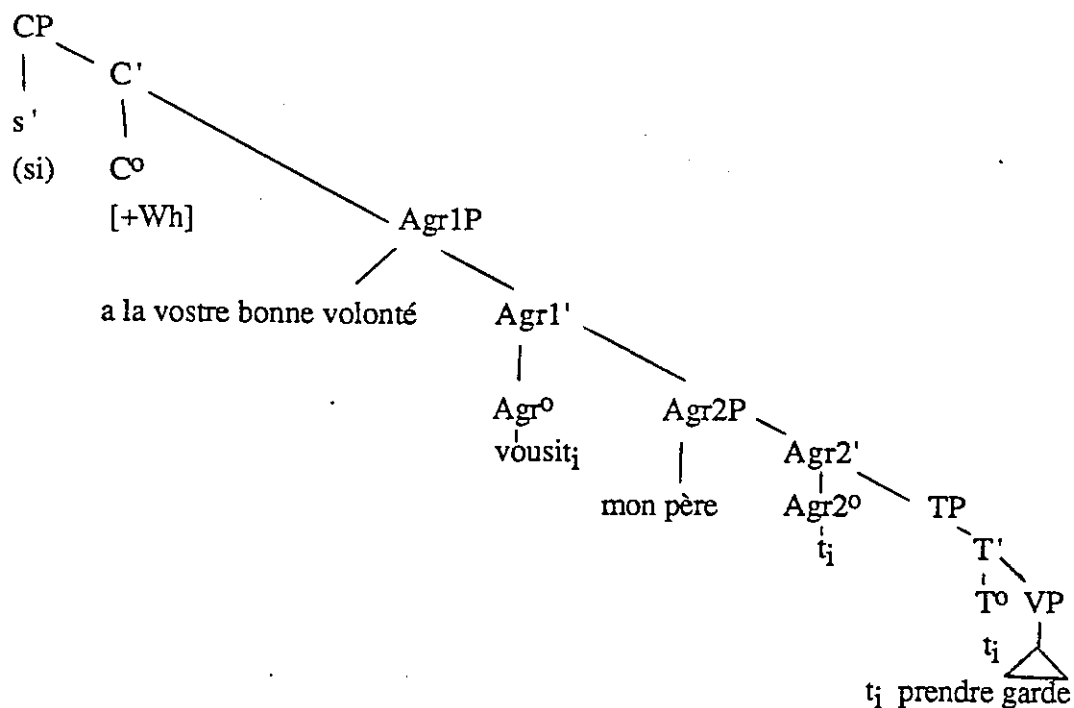
le château de Caradigan où les deux les attendait on
le château de Caradigan où on les attendait les deux

Roberts, se basant sur des données identiques à celles-ci, propose alors que la structure basique de l'ancien français "conservateur" est la même que celle de l'islandais c'est-à-dire qu'il y a, à cette époque, deux têtes d'accord.



Une phrase comme (152a) est donc, d'après cette analyse, dérivée de la manière suivante:

(154)



En ce qui concerne l'italien antique nous avons constaté que dans cette langue également (plus précisément dans le *Novellino*) on trouve l'ordre V2 dans les phrases enchâssées.

(155) a fuli detto che [in sua pregione] avea lo sovrano maestro intendente di tutte le cose. (Nov., III)

fut lui dit que dans sa prison avait le souverain maître entendu de toutes les choses.

on lui rapporta que le maître souverain était au courant de toutes les choses dans sa prison.

b e credo che [di tutte le cose] t'intendi (Nov., III)

et je crois que de toutes les choses tu es au courant

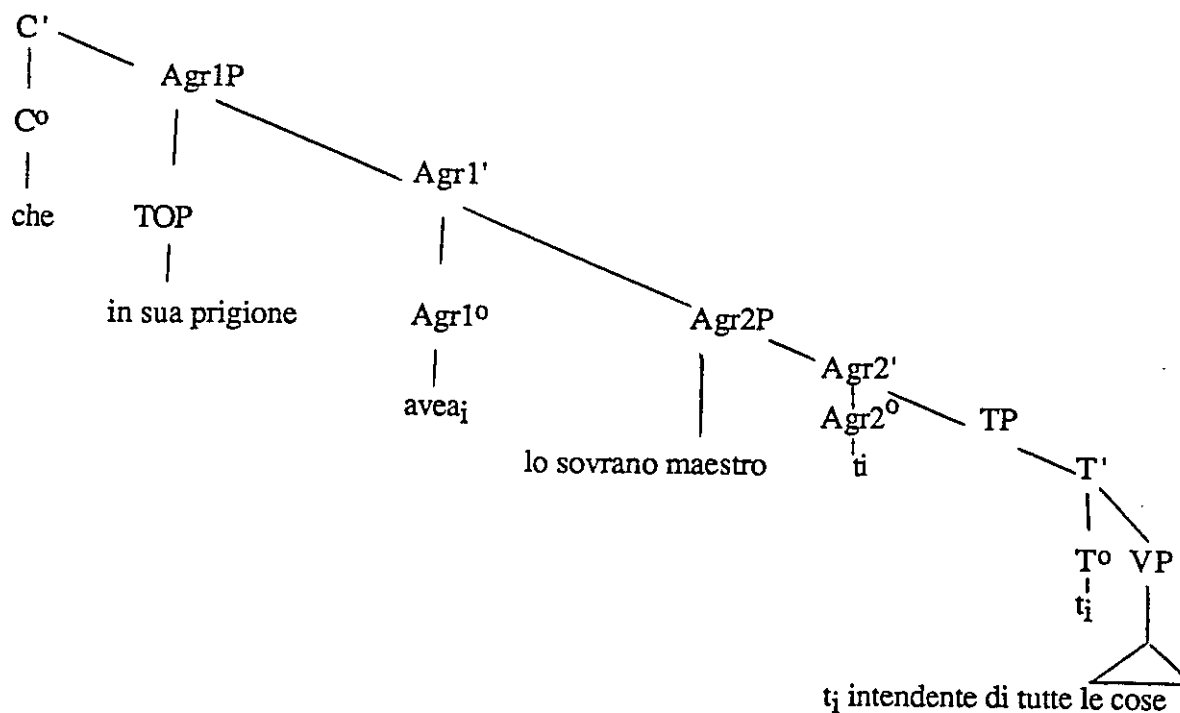
et je crois que tu es au courant de toutes les choses

c e commando che [al falcone] fosse tagliato il capo (Nov., XC)

et il ordonna que au faucon soit coupée la tête
 et il ordonna que la tête du faucon soit coupée

Etant donné que l'on trouve un nombre important d'exemples comme ceux en (155) dans le *Novellino* nous pouvons alors peut-être suggérer qu'en italien du XIIIe siècle la structure basique est la même que celle de l'islandais moderne ou de l'ancien français "conservateur" c'est-à-dire qu'il existe deux têtes d'accord.²⁴ L'exemple (155a) est, d'après cette hypothèse, dérivé de la manière suivante:

(156)



²⁴ Soulignons toutefois qu'une analyse plus approfondie des structures V2 enchâssées reste à faire et est nécessaire pour pouvoir réellement affirmer qu'il existait à cette époque deux têtes d'accord en structure profonde en italien antique.

Cette deuxième analyse présentée brièvement ici qui consiste à dire qu'il existe en ancien français "conservateur" et en italien antique deux têtes d'accord nous paraît intéressante car, en plus de rendre compte du fait que dans ces langues on trouve l'ordre V2 dans les phrases enchâssées, elle permet d'expliquer pourquoi *pro* apparaît dans les subordonnées en ancien français "conservateur" et en italien antique, pourquoi on trouve un nombre important de structures à ordre V1 dans ces deux langues et fournit une explication différente du phénomène d'enclise des clitiques objets observé dans ces deux langues.

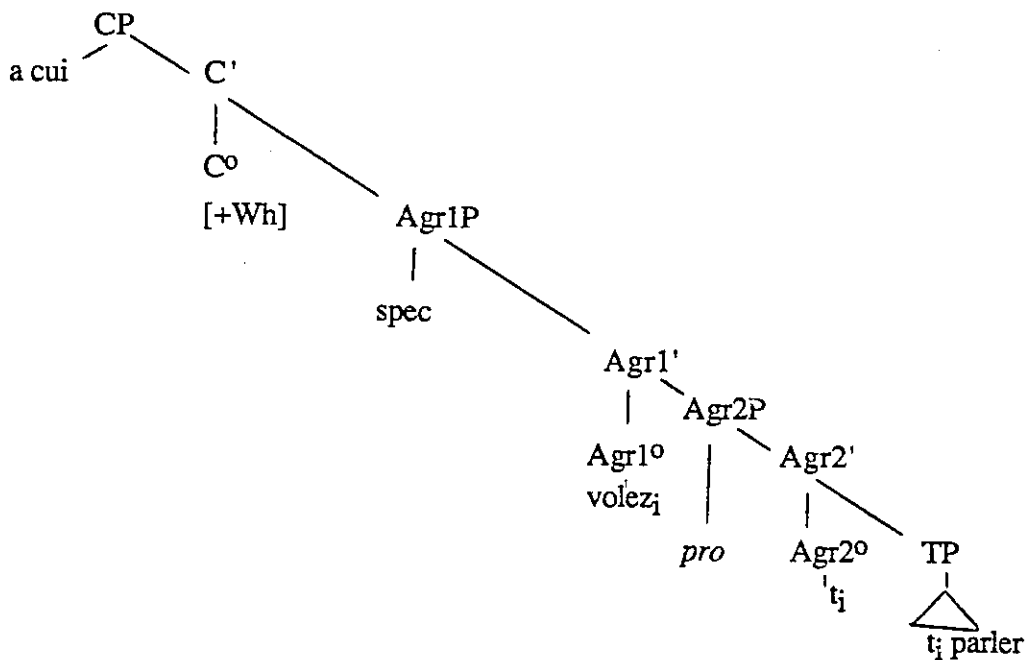
Hirschbühler (1989) souligne que dans la prose française du XIIe siècle et la poésie du XIIIe siècle on trouve, et de manière non négligeable, des sujets nuls dans les phrases subordonnées.

(157) Je suis le sire a cui [volez parler] (Adams (1988)b,c)

Je suis la personne à qui vous voulez parler

Si nous adoptons l'idée qui consiste à dire qu'il existe deux têtes d'accord en ancien français "conservateur", (157) est alors dérivé de la manière suivante:

(158)



Ici le verbe fléchi est en Agr⁰ et légitime le sujet nul en [Spec, Agr2P] sous gouvernement. Pour rendre compte du fait que la position [Spec, Agr1P], position de topicalisation, peut rester vide Roberts propose de reformuler son principe (74) de la manière suivante:

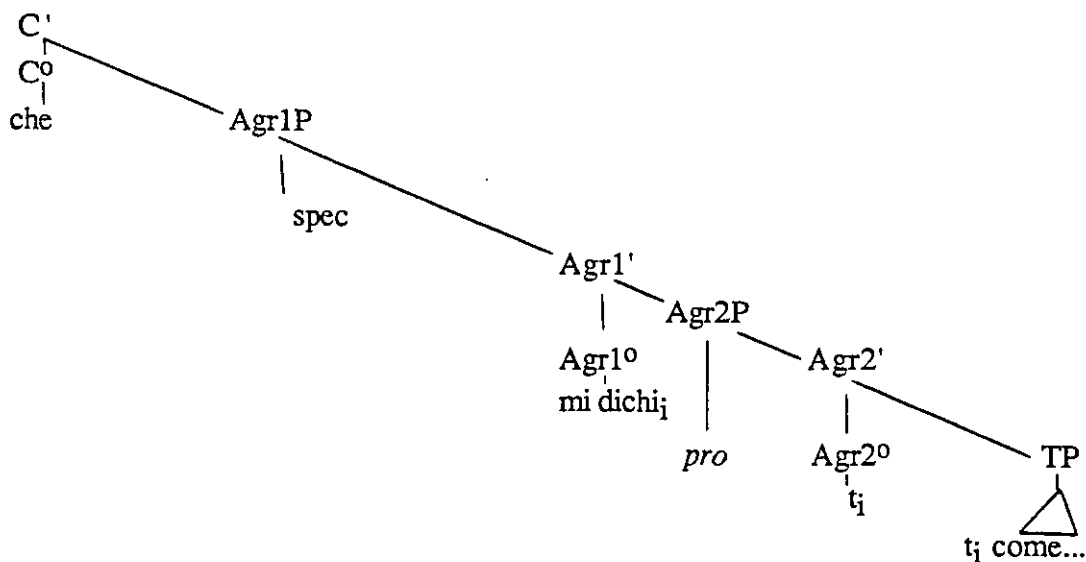
(159) "Un X⁰ contenant toutes les occurrences d'Agr doit avoir un complémentateur rempli"

Ce principe permet de dériver la plupart des effets du Principe de Projection Etendu de Chomsky, force l'ordre V2 dans les langues V2 si l'on suppose qu'il s'applique uniformément au C⁰ matrice dans ces langues. Dans une structure comme (158) la condition (159) n'a pas à être satisfaite vu que les deux Agrs restent séparés; et par conséquent [Spec, Agr1P] peut rester vide. Il faut noter que *pro* ne peut être en [Spec, Agr1P] car il doit être légitimé sous gouvernement.

En ce qui concerne l'italien antique nous avons vu (section 3.3.2) que dans cette langue également *pro* apparaît de manière fréquente dans les phrases subordonnées. Par conséquent nous pouvons adopter la même analyse que celle illustrée en (158) pour rendre compte de ce phénomène et dire que dans ce contexte *pro* en [Spec, CP] est légitimé par V^0 en $Agr1^0$ sous gouvernement. (Soulignons que si l'on adopte cette analyse nous ne sommes alors plus contraints de proposer (section 3.3.2) que *pro* est légitimé également sous accord en italien antique.)

(160) Pregoti che mi dichi come queste cose tu le sai (Nov., III)

(161)



Dans l'analyse précédente nous avons vu que Roberts considérait que dans les phrases apparemment V1 de l'ancien français "conservateur", une catégorie phonologiquement vide occupait la position [Spec, CP]. Ici nous proposerons que dans ces structures le verbe se déplace dans la position d'accord la plus haute dans la structure syntagmatique, $Agr1^0$, et

que, étant donné la reformulation du principe (74) donné en (159), [Spec, Agr1P] peut mais ne doit pas obligatoirement être occupée par un constituant.

Les phrases (162),(163) ont donc, selon cette analyse, la structure (164).

- (162) a Feuillissent gaut, reverdissent li pré (Le Charroi de Nîmes, Adams (1988)a, (26)a, p.(14))

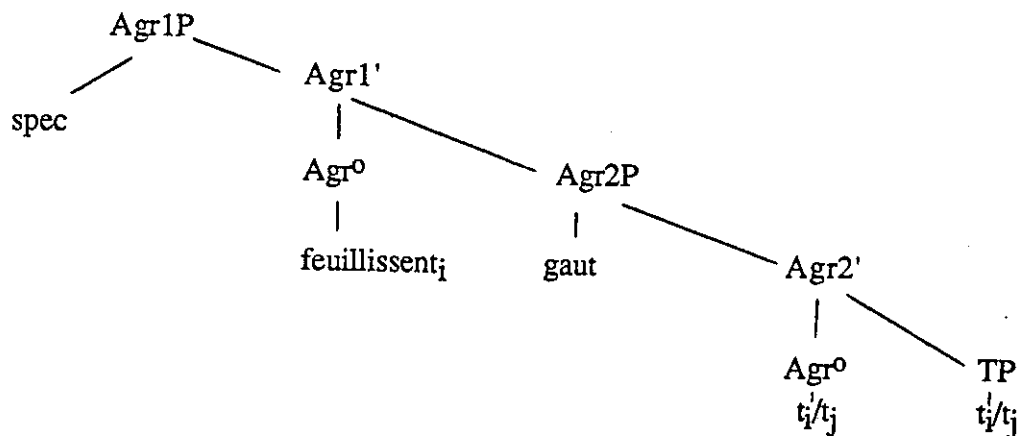
Feuillissent les bois, reverdissent les prés

- b Tiennent oiseaus por lor cors deporter (Le Charois de Nîmes, Roberts (1990), p.(125))

Ils tiennent des oiseaux pour divertir leur corps

- (163) a Vide le tavole messe per mangiare con tovaglie bianchissime (Nov., XXV)
b Torno a casa al suo marito, e mostrolli cruccioso semiante (Nov., XXVI)

(164)

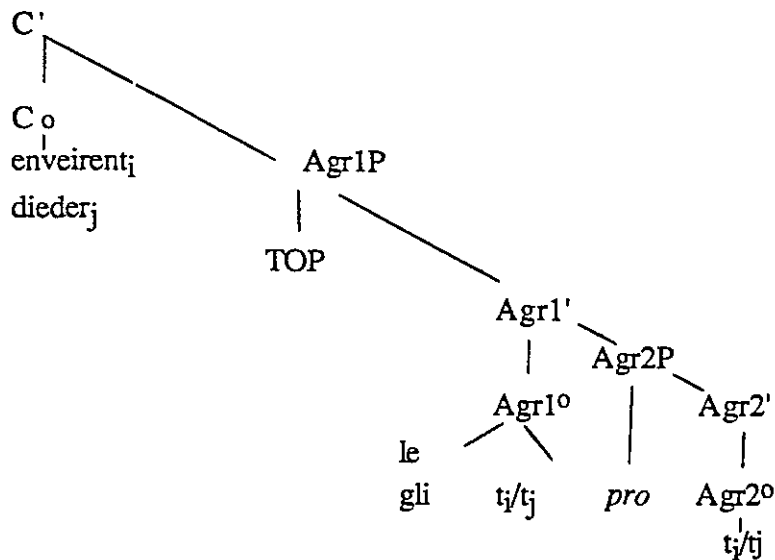


En ce qui concerne l'enclise des clitiques objets en ancien français "conservateur" et en italien antique nous pouvons proposer qu'elle découle du fait que dans les phrases principales le verbe fléchi se déplace en C⁰ dans ces structures si le clitique est en Agr1⁰ et

qu'aucun élément n'est en [Spec, Agr1P] (pour des raisons qui nous sont encore inconnues).

- (165) a Enveirent le en terre de Philistiim (QLR., 60,9 de Kok p.80)
 b Diedergli moglie. (Nov., III)

(166)



Soulignons qu'étant donné que l'enclise est conçue comme mettant en jeu la position C° on s'attend à ce que ce phénomène ne soit possible que dans les contextes principaux (voir section 4.2).

Cette deuxième analyse, tout comme la précédente, soulève divers problèmes. Ceux qui nous paraissent les plus importants sont les suivants: si rien n'empêche l'apparition d'un élément en [Spec, Agr1P] pourquoi ne trouve-t-on jamais l'ordre superficiel [V°, TOP, cl] en français et en italien antique? Au cours de notre recherche nous n'avons en effet jamais rencontré de structures de ce type dans les divers textes étudiés. Pourquoi le verbe doit-il obligatoirement monter en C° si [Spec, Agr1P] est vide et un clitique est

adjoint à Agr1^o? Pourquoi ne peut-il le faire que dans ce contexte? Et finalement pourquoi la présence d'un élément en [Spec, Agr1P] bloque-t-elle la montée du verbe en C^o?

Toutes ces questions restent pour nous encore très mystérieuses.

Au cours de ce travail nous avons pu observer que le français et l'italien antique avaient des comportements syntaxiques identiques en ce qui concerne la distribution des clitiques objets, comportements que nous nous sommes efforcés de mettre en évidence.

Nous avons également tenté de donner une analyse aussi générale que possible pour expliquer l'enclise et la proclise des clitiques objets dans divers contextes, analyse basée essentiellement sur les travaux de Benincà (1989).

Dans la partie conclusive nous avons finalement mentionné deux approches nouvelles qui permettent de concevoir le phénomène d'enclise sous un jour différent.

Nous espérons maintenant que toutes ces analyses qui constituent une première tentative d'explication et qui soulèvent un certain nombre de problèmes contribueront, aussi modestement que ce soit, à éclaircir quelque peu le phénomène de la Loi Tobler-Mussafia.

8. REMARQUES SUR L'INFINITIF

L'analyse que nous proposons ici qui prédit que les clitiques objets doivent être postverbaux dans les cas où ils apparaissent en position initiale de phrases principales n'exclut pas le fait que ceux-ci peuvent être enclitiques même dans les cas où ils ne sont pas en position initiale en S-S, comme c'est le cas avec les verbes non-tensés en français et en italien antique.

Dans notre travail nous nous sommes limités, jusqu'à présent, à rendre compte des cas d'enclise des clitiques objets dans les phrases tensées et avons délibérément laissé de côté les cas d'enclise lorsque le verbe est non-tensé car dans ces contextes, l'enclise de ces éléments pronominaux n'est pas liée à la Loi Tobler-Mussafia. Cette loi ne joue en effet aucun rôle dans les contextes infinitifs car l'enclise des clitiques objets est constante même si la séquence superficielle [Vinf + cl] n'est pas le constituant initial du CP.

- (167) a Et puyz qu'il ot commencé a escrire les letres, li prist il talent de faire les en rimes. (Phil, II, Fou let p. 134)
 b Et gens de religion et d'autres bones gens s'entremistrent de concorder les (Phil., II, XXX, Foulet p. 132)
- (168) a onde io per amore di volendo in tutto lasciare il mondo e vestirmi di drappi, piaccia a voi di donarmi una no bile grazia. (Nov., LX,)
 b ed elli impromise di farvi una cotta del primo guadagno che prendesse (Nov., XXVI,)

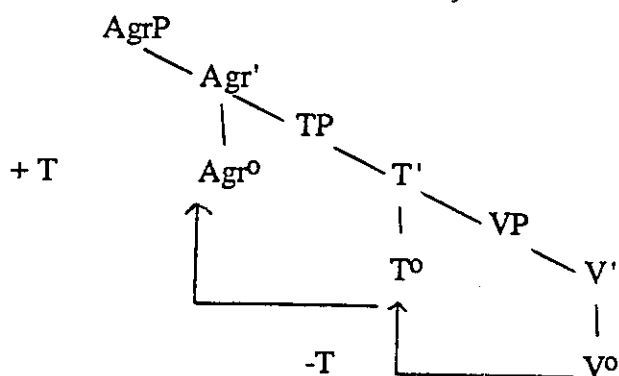
Par conséquent, l'analyse de l'enclise des clitiques objets en français et en italien antique dans les phrases non-tensées n'implique pas l'existence d'une règle telle que celle qui

motive la distribution des clitiques objets dans les phrases tensées, c'est-à-dire l'existence de la Loi Tobler-Mussafia²⁵

La raison qui motive l'enclise des pronoms clitiques objets dans ces contextes non-tensés en français et en italien antique est probablement la même que celle qui règle encore aujourd'hui la distribution de ces clitiques dans ce contexte en italien moderne (raison qui reste actuellement encore à déterminer même si de nombreux linguistes se sont déjà longuement penchés sur le problème).

Dans ce travail nous ne donnerons pas une analyse du phénomène de l'enclise des clitiques objets dans les contextes infinitifs, problème bien trop complexe que nous ne sommes pas en mesure d'expliquer, mais nous mentionnerons tout de même un fait qui semble lié à ce phénomène, c'est-à-dire le fait que le verbe non-tensé ne monte pas en Agr^o. Belletti (1990) propose qu'en français moderne le verbe tensé monte jusqu'à la deuxième tête fonctionnelle, Agr^o, alors que le verbe non-tensé s'arrête à la première tête fonctionnelle, T^o.

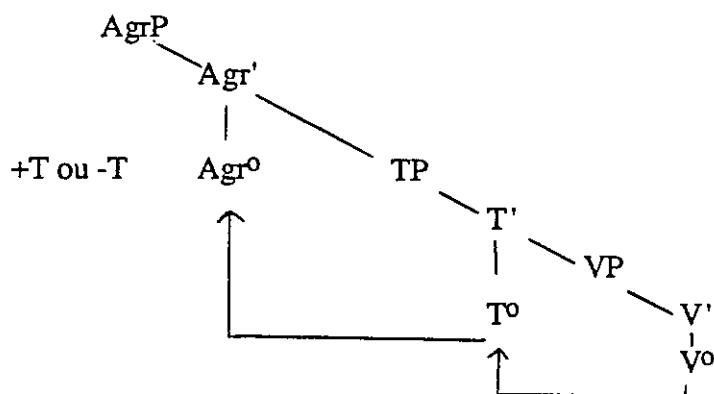
(169) mouvement du verbe en français:



²⁵ Rappelons que l'impératif en français et en italien antique se comporte plutôt comme un verbe tensé (contrairement à aujourd'hui où l'impératif rentre plutôt dans la catégorie des verbes non-tensés) étant donné qu'il est soumis à la Loi Tobler-Mussafia. On trouve en effet des exemples avec le clitique objet en position postverbale mais, lorsque la séquence superficielle [Vimp + cl] est précédée par un XP alors, comme avec les verbes tensés, il y a proclise du clitique objet.

En italien contemporain par contre, le verbe tensé et non-tensé montent jusqu'à la tête fonctionnelle la plus haute, Agr⁰.

(170) mouvement du verbe en italien:



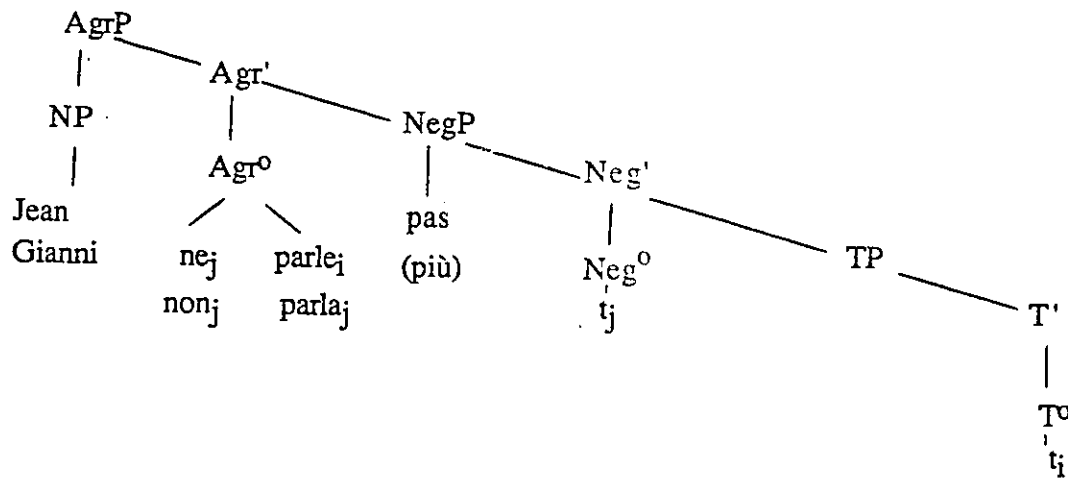
Belletti propose cette analyse car cela lui permet de rendre compte de la différence qu'il y a en français et en italien moderne dans les phrases négatives lorsque le verbe est à l'infinitif en ce qui concerne la position des adverbes de négation (*pas, più...*), différence qui n'apparaît pas lorsque le verbe est tensé.

- (171) a Jean ne parle pas
 b Gianni non parlà (più)
- (172) a Ne pas parler serait une erreur
 b *Ne parler pas serait une erreur
 c *Non più parlare sarebbe un errore
 d Non parlare più sarebbe un errore

Rappelons qu'elle suppose qu'il existe une catégorie NegP (suivant ainsi Pollock (1989), Chomsky (1989), Laka (1989), Moritz (1989)) qui est situé entre AgrP et TP et que Neg⁰ est un clitique.

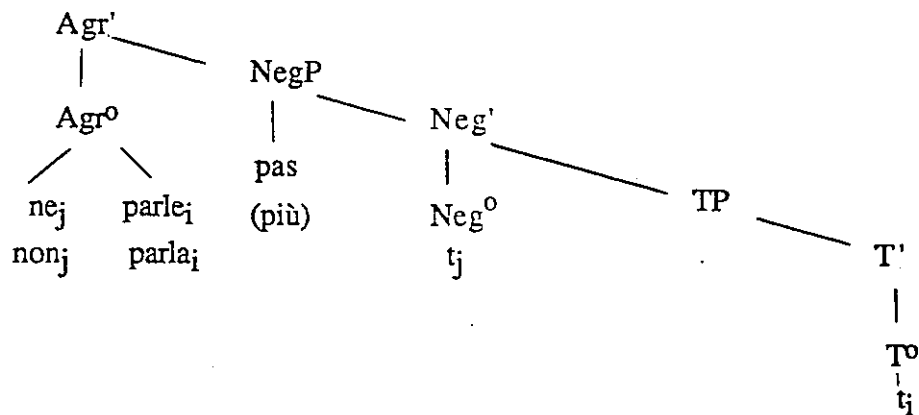
Pour dériver des structures comme celles en (171) elle propose donc que le verbe fléchi monte en Agr et que Neg⁰, en tant que clitique, s'adjoit à Agr⁰ effectuant ainsi un mouvement de tête-à-tête.

(173)

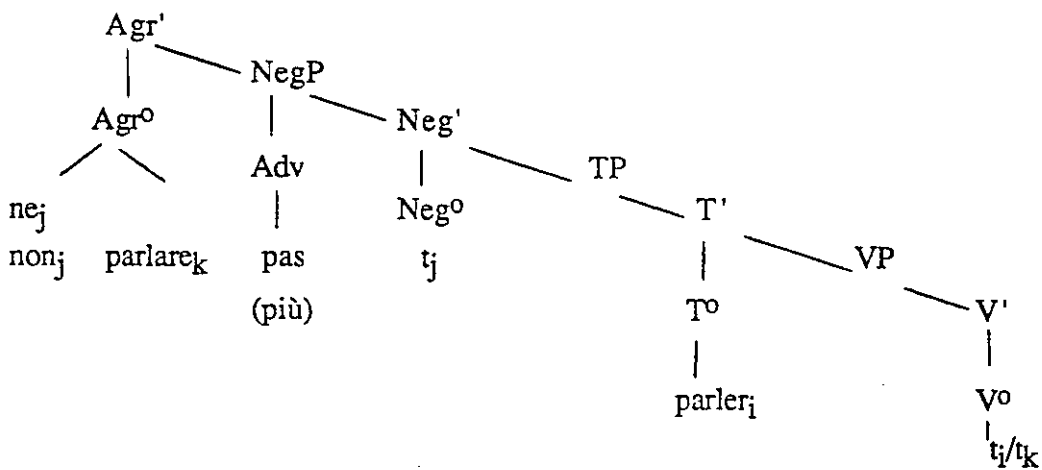


En ce qui concerne des structures comme celles en (172) Belletti propose la même dérivation mais à une différence près, c'est-à-dire le fait que le verbe non-tensé monte en Agr seulement en italien. En français moderne par contre, le verbe non-tensé s'arrête à T ce qui explique le contraste observé en (172).

(174)



(175)



En ancien français cependant la situation était différente en ce qui concerne la montée du verbe non-tensé. Celui-ci, comme pour l'italien moderne, semble en effet monter jusqu'à Agr et non pas s'arrêter à T .

De Kok (1985) constate lors de son analyse des pronoms en français antique que les particules négatives comme *pas*, *guère*, *jamais*, *plus*,... précédée de *ne* peuvent occuper plusieurs positions au cours de l'histoire du français. Ces particules négatives peuvent se placer soit avant les pronoms clitiques, soit entre le pronom clitique et l'infinitif, soit après l'infinitif.

Avant le XVIIe siècle on trouve l'ordre: ne-cl-Vinf. Adv nég

- (176) a car elle(...) commença à ne les chercher pas (Hept., 65, de Kok p. 335)
 b Le pauvre gentilz homme (...) les pria de ne les abandonner point (Hept., 3, de Kok p. 335)
 c Pour ce, mes chières filles, est-il bon de ne se chaster point (...) (La Tour., 102, de Kok p. 335)
 d ce qui sembleroit beau de soy-même (...) pourroit bien ne l'estre pas pour le grand Cardinal Mazarin (Colleret., 7, 21, de Kok p. 335)

Au XVIIe siècle et XVIIIe siècle on trouve l'ordre: ne-cl-Adv nég-Vinf

- (177) a je ne suis trop de vos amis, pour ne vous pas laisser la préférence (Bourgeoises., 325, de Kok p. 336)
 b afin de ne me pas mettre au nombre de ceux à qui il donnoit des pensions (Mengiana., 69, de Kok p. 336)
 c Je suis homme à ne vous point scandaliser (Avare., 92, de Kok p.336)
 d prenez une bonne résolution de ne la jamais voir (Bourgeoise., 324, de Kok p. 336)

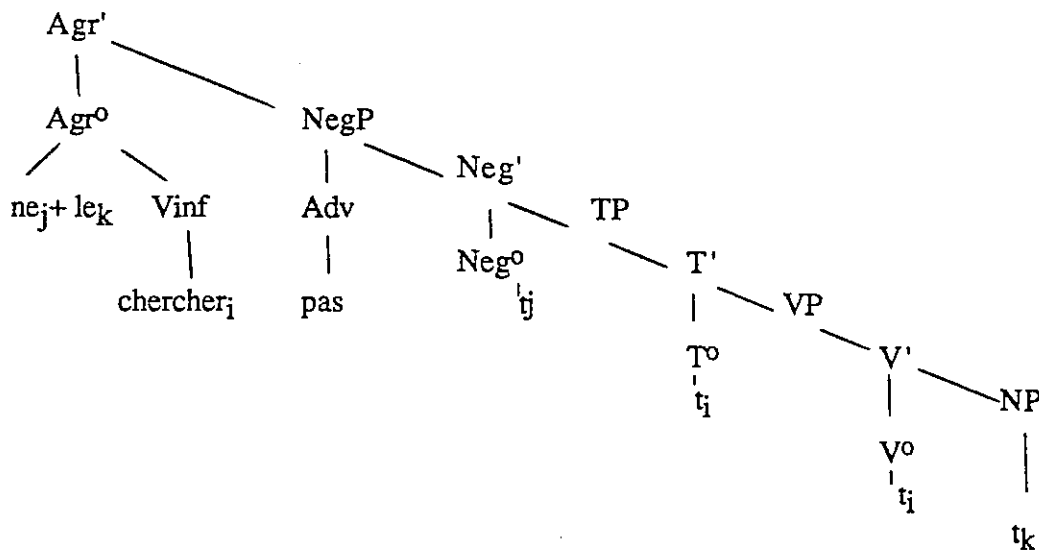
Au XIXe et XXe siècle on trouve l'ordre: ne-Adv nég-cl-Vinf

- (178) a Je promets de ne pas en profiter pour filer... (Carre four., 131, de Kok p. 337)
 b mais il préféra ne pas s'attarder (Picratt's., 17, de Kok p. 337)
 c Lucas avait pris le parti de ne plus le suivre à l'intérieur (Mort., 88, de Kok p. 337)

Si nous adoptons l'hypothèse qu'en ancien français le verbe non-tensé monte en Agr et que, au cours du temps (pour des raisons qui restent encore à déterminer), il n'a plus la possibilité de monter jusqu'en Agr et doit s'arrêter à T alors on comprend pourquoi les adverbes négatifs *pas*, *point*, *plus*... apparaissent dans des positions différentes au cours de

l'histoire du français. L'ordre que l'on trouve avant le XVIIe siècle, c'est-à-dire l'ordre ne-cl-Vinf-Adv nég est donc dérivé de la manière suivante:

(179)



Par conséquent, étant donné que l'on trouve aujourd'hui en italien moderne l'enclise des clitiques objets lorsque le verbe est à l'infinitif et que l'on sait que dans ce contexte le verbe monte en Agr (Belletti(1990)) alors on s'attend, si l'enclise des clitiques objets à un quelconque rapport avec la montée du verbe en Agr dans les contextes non-tensés, à trouver également en ancien français l'enclise des clitiques objets lorsque le verbe est à l'infinitif étant donné qu'à cette époque le verbe tensé montrait en Agr.

Alors qu'en français contemporain le clitique objet précède toujours un verbe non-tensé (le dire, le faire...) De Kok (1985) et Foulet (1982) constatent qu'en ancien français lorsque le verbe est non-tensé alors le clitique objet suit généralement le verbe. (Soulignons que ces auteurs constatent également que la structure avec le pronom clitique qui précède le verbe à l'infinitif apparaît quand même parfois durant le XIIe et le XIIIe siècle mais que, d'après eux, cette construction est marquée.)

- (180) a Et gens de religion et d'autres bones gens s'entremistrent de concorder les
(Phil., II, XXX, Foulet p. 132)
- b Et sachiez que je ne desir rienz tant come de vengier nos de celle gent qui si poi
nos prisent. (Tr., 49, 5 6 Foulet p. 132)

Etant donné que dans les exemples (176) et (180) les adverbes de négation et les clitiques objets suivent le verbe non-tensé en français médiéval nous supposons ici que l'infinitif de l'ancien français se déplace en Agr et non pas en T comme c'est le cas aujourd'hui en français contemporain, hypothèse qui mérite bien sûr d'être vérifiée.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAMS, M. (1987a). "From Old English to the Theory of Prodrop", *Natural Language and Linguistic Theory* 5, 1-32.
- ADAMS, M. (1987b). "Old French, Null Subjects and Verb Second Phenomena ", Thèse de doctorat, UCLA.
- ADAMS, M. (1988). "Les effets du verbe second en ancien français", *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, vol.7, n° 3.
- ANTINUCCI, F. et A. MARCANTONIO (1980). "I meccanismi del mutamento diacronico: il cambiamento d'ordine dei pronomi clitici in italiano", *Rivista di Grammatica Generativa* 5.
- BAKER, M.C. (1988). *Incorporation: A Theory of Grammatical Function Changing*, the University of Chicago Press.
- BELLETTI, A. (1989). "On the Morpho-Syntactic Nature of the Sequence Aux + Past Participle in Italian", manuscrit Université de Genève.
- BELLETTI, A. (1990). *Generalized Verb-Movement, Aspects of Verbs Syntax* Rosenberg & Sellier, Torino.
- BENINCA, P. (1984). "Un'ipotesi sulla sintassi delle lingue romanze medievali", *Quaderni pavini de linguistica* 4, 3-19.

- BENINCA, P. (1989). "L'ordine delle parole nelle lingue romanze medievali", XIX Congresso Internacional de Lingüística e Filología Romanicas, Santiago de Compostela.
- BESTEN, H. DEN. (1983). "On the Interaction of Root Transformations and Lexical Deletive Rule", dans Abraham, W. (ed.), *On the Formal Syntax of the Westgermania*, 47-131. Publié aussi dans *Groninger Arbeiten zur Germanistischen Linguistik*, 1-3, 1-78. (article écrit et mis en circulation dès 1977)
- BURZIO, L. (1986). *Italian Syntax: A Government-Binding Approach*, Reidel, Dordrecht.
- CARDINALETTI, A. & I. ROBERTS (1990). "Levels of Representation of Agreement", GLOW Newsletter 24.
- CHOMSKY, N. (1957). *Syntactic Structures*, Mouton.
- CHOMSKY, N. (1965). *Aspects of the Theory of Syntax*, MIT Press.
- CHOMSKY, N. (1981). *Lectures on Government and Binding*, Foris.
- CHOMSKY, N. (1986). *Barriers*, MIT Press, Cambridge.
- CHOMSKY, N. (1988). "Some Notes on the Economy of Derivation and Representation", *Mit Working Papers in Linguistics*, 10, 43-75.

- DANIELE, A. et L. RENZI (1983). "Una particolarità sintattica della lingua italiana dei primi secoli, A. Mussafia", *Scritti di filologia e di linguistica*, Antenore, Padova.
- EMONDS, J. (1976). *A Transformational Approach to English Grammar*, Academic Press, New York.
- DE KOK, A. (1985). *La Place du Pronom Personnel Régime Conjoint en Français: une Etude Diachronique*, Rodopi, Amsterdam.
- GIACALONE RAMAT, A. (1989). "The Development of Romance Clitic Pronouns", *Language* 65, n° 3, 606-614
- FOULET, L. (1982). *Petite syntaxe de l'ancien français*, Champion, Paris.
- JAEGGLI, O. & K. SAFIR (1989). *The Null Subject Parameter*, Reidel, Dordrecht.
- HIRSCHBUHLER, P. (1989). "On the Existence of Null Subjects in Embedded Clauses in Old and Middle French", *Current Issues in Linguistic Theory*, 60, 155-175.
- HIRSCHBUHLER, P. (1990). "La légitimation de la construction V1 à sujet nul en subordonnée dans la prose et le vers en ancien français", *Revue québécoise de linguistique* 19.1, 33-55.
- HIRSCHBUHLER, P. & M.-O. JUNKER (1988). "Remarques sur les sujets nuls en subordonnée en ancien et moyen français", dans *Aspects de la syntaxe historique du français*, *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, 63-84.
- KAYNE, R. (1977). *La Syntaxe du Français*, Seuil, Paris.

- KAYNE, R. (1989). "Null Subjects and Clitic Climbing", O.Jaeggli & K. Safir, *The Null Subject Parameter*, Reidel, Dordrecht, 239-261.
- KAYNE, R. (1990). "Romance clitics and PRO", *Proceedings of NELS 20*, 255-302.
- LAENZLINGER, C. (1990). "Le Déplacement des Clitiques et l'analyse DP", Certificat de Théorie de la Syntaxe et Syntaxe Comparative, manuscrit Université de Genève.
- MARCANTONIO, A. (1980). "Alcune considerazioni sulla Legge Tobbler-Mussafia", *Problemi di Analisi Linguistica*, P. Berretoni, Cadmo, Perugia, 145-166.
- MIGLIORINI, B. (1960). *Storia delle lingua italiana*, Sansoni, Firenze.
- MORITZ, L. (1989). "Syntaxe de la négation de la phrase en français et en anglais", mémoire de licence, Université de Genève.
- PIERCE, E. (1990). *Parameters in Old French Syntax: Infinitival Complements*, Studies in Natural Language and Linguistic Theory, Kluwer.
- POLLOCK, J.-Y. (1989). "Verb Movement, Universal Grammar, and the Structure of IP", *Linguistic Inquiry* 20, n° 3, 365-424.
- RENZI, L. (1978). *Introduzione alla filologia romanza*, Il Mulino, Bologna.
- ROHLFS, G. (1970). *Grammatica storica della lingua e dei suoi dialetti*, Einaudi, Torino.
- RIZZI, L. (1982). *Issues in Italian Syntax*, Foris, Dordrecht.

- RIZZI, L. (1986). "Null Objects in Italian and the Theory of *pro*," *Linguistic Inquiry* 17, 501-557.
- RIZZI, L. (1990). *Relativized Minimality*, MIT Press, Cambridge, Massachusetts.
- RIZZI, L. et I. ROBERTS (1989). "Complex Inversion in French", *Probus* 1, 1-30.
- ROBERTS, I. (1989). "Excorporation and Minimality", manuscrit Université de Genève.
- ROBERTS, I. (à paraître). *Verbs and Diachronic Syntax.*, Kluwer.
- STOWELL, T. (1981). "Origins of Phrase Structure", Thèse de doctorat, MIT.
- TOMASELLI, A. (1989). "La sintassi del verbo finito nelle lingue germaniche", Thèse de doctorat, Université de Pavia.
- VANELLI, L. (1985). "Tema-Rema in Italiano", Harro Stammerjohann *GNV*, Frankfurt, 249-273.
- VANCE, B. (1988). "Null Subjects and Syntactic Change in Medieval French", Thèse de doctorat, Université de Cornwell.
- VANCE, B. (1989). "The Evolution of Prodrop in Medieval French", J. de Cesaris et C. Kirschner, *Studies in Romance Linguistics*, John Benjamin, Amsterdam, 413-441
- VICKNER, S. (1990). "Verb Movement and the Licensing of NP-Positions in the Germanic Languages", Thèse de doctorat, Université de Genève.

ZANUTTINI, R. (1989). "The Structure of Negative Clauses in Romance", ms.
University of Pennsylvania.

TEXTES DEPOUILLÉS

La Chanson de Roland, publié par J. Jonin, Gallimard coll. de poche, Paris (1979)

Aucassin et Nicolette, publié par J. Dufournet, Flammarion, Paris (1984)

Les Romans de Chrétien de Troyes: v.le Conte du Graal (Perceval), publié par F. Lecoy,
Tome I, Champion, Paris, (1972)

Il Novellino, La Prosa del Duecento, publié par C. Segre et M. Marti, Ricciardi, Milano
(1959)

Novellino e conti del 200, publié par M. Fubini, Classici UTET, Torino, (1973).

La Prosa del Duecento, publié par C. Segre et M. Marti, Ricciardi, Milano, (1959)

Testi Fiorentini del Duecento e dei primi del Trecento, publié par A. Schiaffini, Sansoni,
Firenze, (1954)

Il Decameron, G. Boccaccio, Publié par A. Rossi, Capelli, Bologna, (1977)

La Mandragola, N. Machiaveli, Il teatro e gli studi letterari, Feltrini, Milano, (1965)